

République Islamique de Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement



DEUXIEME PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE
ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2021-2025

RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA SCAPP POUR L'ANNEE 2025

RAMO 2025

Provisoire

Mai 2026

Table des matières

Abréviations et acronymes	6
Liste des tableaux	9
Liste des graphiques	10
Liste des encadrés	10
RESUME EXECUTIF	13
I. INTRODUCTION	17
II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE	19
II.1.1. Croissance économique	19
II.1.2. Inflation.....	20
II.1.3. Secteur extérieur	20
II.1.4. Finances publiques.....	21
II.1.5. Le secteur monétaire et financier	21
III. PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE.....	22
III.1. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs	22
III.1.1. Bilan des progrès du chantier 1 en 2025	22
Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable	22
Accroissement des retombées du secteur de l'élevage	23
Intégration de la pêche dans l'économie	25
Promotion et mise en valeur des industries extractives	26
Impulsion du secteur industriel.....	28
Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel	29
Promotion du commerce.....	29
Redynamisation et développement du tourisme	30
III.1.2. Financement du chantier	31
III.1.3. Analyse des défis et contraintes	31
III.1.4. Recommandations.....	33
III.2. Chantier 2 : Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques	33
III.2.1. Bilan des progrès du chantier 2	33
Préservation de l'environnement	34
Réduction des risques de catastrophes	36
III.2.2. Financement du chantier 2	36

III.2.3.	Analyse des contraintes et défis environnementaux	37
III.2.4.	Recommandations	37
III.3.	Chantier 3 : « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique »	38
III.3.1.	Bilan des progrès du chantier 3	38
	Renforcement des infrastructures énergétiques	38
	Infrastructures d'équipement et des transports	40
	Infrastructures d'hydraulique et d'assainissement	41
	Infrastructures liées aux nouvelles technologies	44
	Infrastructures du bâtiment, de l'habitat et de l'urbanisme	46
III.3.2.	Analyse des défis et contraintes du chantier 3	49
III.3.3.	Financement du chantier 3	49
III.3.4.	Recommandations du chantier 3	50
IV.	DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ..	51
IV.1.	Chantier 4 : « Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle »	51
IV.1.1.	Bilan des progrès du chantier 4	52
	Enseignement préscolaire	52
	Enseignement de base et secondaire	53
	Formation Technique et Professionnelle	54
	L'enseignement supérieur	55
	Alphabétisation et enseignement originel	56
IV.1.2.	Défis et contraintes du chantier 4	57
IV.1.3.	Financement du chantier 4	57
IV.1.4.	Recommandations	58
IV.2.	Chantier 5 : Renforcement des conditions d'accès aux services de santé	59
IV.2.1.	Bilan des progrès du chantier 5	59
IV.2.2.	Contraintes et défis du chantier 5	63
IV.2.3.	Financement du chantier 5	63
IV.2.4.	Recommandations du chantier 5	64
IV.3.	Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse et de la résilience des couches les plus vulnérables	65
IV.3.1.	Bilan des progrès du chantier 6 en 2025	65
	L'évolution des indicateurs SCAPP du chantier 6	65

Emploi productif et jeunesse	66
Autonomisation de groupes sociaux et inclusion et protection sociales	70
Solidarité nationale et lutte contre l'exclusion	71
Renforcement de la sécurité alimentaire	72
IV.3.2. <i>Financement du chantier 6</i>	73
IV.3.3. <i>Défis et contraintes du chantier 6</i>	75
IV.3.4. <i>Recommandations pour le chantier 6</i>	75
V. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS	77
V.1. Chantier 7 « Gouvernance politique, sécurité et décentralisation »	77
V.1.1. <i>Bilan des progrès du chantier 7</i>	77
Effectivité de la décentralisation et du développement local	77
Amélioration de la gouvernance politique	80
Gestion efficace des migrants et des réfugiés	80
Politique active d'aménagement du territoire	81
Etat civil performant	81
Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent	81
V.1.2. <i>Contraintes et défis du chantier 7</i>	81
V.1.3. <i>Recommandations prioritaires</i>	81
V.2. Chantier 8 : Droits humains, justice, contrôle citoyen de l'action publique et culture 83	
V.2.1. <i>Bilan des progrès du chantier 8</i>	83
Consécration des Droits Humains	83
Renforcement de la Justice	85
Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias	86
V.2.2. <i>Analyse des contraintes et défis du chantier 8</i>	88
V.2.3. <i>Recommandations du chantier 8</i>	88
V.3. Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique	89
V.3.1. <i>Bilan des progrès du chantier 9</i>	89
Un bilan contrasté des indicateurs du cadre logique du chantier 9	90
Un environnement macroéconomique favorable	92
Des avancées législatives et institutionnelles	92
Performance du Système de Planification et de financement du développement	92
Développement de la Statistique, en aide à la décision	94

Capture effective du dividende démographique	95
Lutte efficace contre la corruption	95
Amélioration du Climat des affaires et promotion du secteur privé	95
Gestion efficiente des finances publiques	96
Promotion d'un secteur financier stable et inclusif	96
Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines	96
V.3.2. Analyse des défis et contraintes du chantier 9	96
V.3.3. Financement du chantier 9	97
V.3.4. Recommandations du chantier 9	98
VI. ANNEXES	100
VII.1. Bibliographie	100

Abréviations et acronymes

AEP	Adduction d'Eau Potable
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AMAM	Agence Mauritanienne des affaires maritimes
ANSADE	Agence Nationale de la Statistique et de l'analyse Démographique et Economique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
ARMF	Autorité de Régulation des Marchés Financiers
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIT	Bureau International du Travail
BM	Banque Mondiale
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDC	Centre(s) de Développement des Compétences
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDMT-m	Cadre de Dépenses à Moyen Terme ministériel
CDN	Contribution déterminée nationale
CDS	Comités de développement sectoriels
CDS	Comité de Suivi Sectoriel
CDS	Comité de Développement Sectoriel
CEC	Comité Elargi de Concertation
CERD	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
CHN	Centre Hospitalier National
CIP	Comité Interministériel de Pilotage
CNAM	Caisse Nationale Assurance Maladie
CNASS	Caisse Nationale d'Assurance Santé
CNC	Centre national de cardiologie
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
CPI	Indice Perception de la corruption
CPN	Consultations prénatales
CRENAS	Centre de récupération nutritionnelle ambulatoire pour malnutrition aiguë sévère
CRENI	Centre de récupération nutritionnelle intensive
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CTC	Comité Technique de Coordination
DGB	Direction Générale du Budget
DGDPE	Direction Générale de la Dette Publique Extérieure
DGFCE	Direction Générale du Financement et de la Coopération Economique
DGRSE	Direction Générale de la Réforme du Système Éducatif
DGSCGC	Délégation Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des Crises
DGSPD	Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EDSM	Enquête Démographique et de Santé de Mauritanie
EETFP	Établissement d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle
EFTP	Éducation et Formation Technique et Professionnelle
EHEC	École des Hautes Etudes Commerciales
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
ENAS	École Nationale d'Action Sociale
ENI	École Normale d'Instituteurs
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENTE	Enquête Nationale Trimestrielle sur l'Emploi

EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
EPU	Examen Périodique Universel
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEDDAI / FEDDAM	Plateformes numériques nationales de gestion et de suivi du secteur associatif
FiTI	Initiative de Transparence dans le secteur des Pêches
FMI	Fonds Monétaire International
FTP	Formation technique et professionnelle
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GAVI	Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation
GMV	Grande Muraille Verte
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GTA	Champ Grand Tortue Ahmeyem
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
HHFA	Health Facility Assessment
IA	Intelligence Artificielle
IDA	Association Internationale pour le Développement (Banque Mondiale)
IGE	Inspection Générale d'État
IGF	Inspection Générale des Finances
IMS	Infirmiers et sage-femmes
INLCTPTM	Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants
INPC	Indice National des Prix à la Consommation
IPM-M	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle en Mauritanie
IPN	Institut Pédagogique National
IPS	Indicateur de Performance Statistique
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises
ISN	Institut supérieur du numérique
JO	Journal Officiel
LF	Loi de Finances
LFI	Loi des Finances Initiale
LFR	Loi des Finances Rectificative
LOLF	Loi Organique des Lois de Finances
MA	Ministère de l'Agriculture
MAED	Ministère des affaires Economiques et du Développement
MAEIO	Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel
MAJESSC	Ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse, de l'Emploi, du Sport et du Service Civique
MASEF	Ministère à l'Action Sociale, l'Enfance et la Famille
MCT	Ministère du Commerce et du Tourisme
ME	Ministère de l'Elevage
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MENRSE	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Réforme du Système d'Enseignement
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Équipement et des Transports
MF	Ministère des Finances
MFPAM	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers
MHUAT	Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Énergie
MPIMP	Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires
MRO	Ancienne Ouguiya
MRU	Unité monétaire - Ouguiya nouvelle
MS	Ministère de la Santé

MTNIMA	Ministère de la Transformation Numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
NASMO	Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre de la SCAPP
ND	Non disponible
ODD	Objectif de Développement Durable
ODIN	Open Data Inventory
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'Action de la SCAPP
PANEDD	Plan d'Action National Environnement et Développement Durable
PAP	Projets Annuels de Performance
PASyFIS	Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux
PBF	Financement basé sur la performance
PDI	Pôles de Développement Intégré
PEJ	Projet d'Employabilité des Jeunes
PERZI	Programme d'Électrification Rurale en Zones Isolées
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissement Public
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNAS	Plan national de sécurité sanitaire
PNAT	Politique nationale de l'aménagement du Territoire
PNDS	Programme national de développement sanitaire
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPP	Partenariats Public-Privé
PROPEP	Programme prioritaire du Président de la République
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAMO	Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP
RESEN	Rapport sur l'Etat du Secteur de l'Education Nationale
RGE	Recensement Général de l'Elevage
RGPH	Recensement général de la population et de l'Habitat
RNQ-FTP	Référentiel National de la Qualité de la Formation Technique et Professionnelle
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SDI	Indicateurs de prestation de services (en éducation)
SDMT	Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme
SD-RFP	Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques
SEMAH	Projet de Prévention des conflits et Promotion du dialogue interculturel
SIRAGE	Système Intégré de Réforme et d'Administration de la Gestion de l'Éducation
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SMCP	Société mauritanienne de commercialisation du poisson
SNDDL	Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local
SNDDS	Stratégie Nationale Décennale de Développement de la Statistique
SNDE	Société Nationale d'Eau
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
SNPPDH	Stratégie Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme
SOMELEC	Société Mauritanienne d'Électricité
SONUC	Soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets
SSE	Système de Suivi-Evaluation
SSN	Système Statistique National

SWEDD	Projet d'Autonomisation des femmes et du Dividende Démographique en Afrique Sub-Saharienne
T/ha	Tonne/hectare
TAAYOUCH	Programme de promotion de la cohabitation pacifique et d'appui à la construction de la citoyenneté
TAAZOUR	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et la Lutte contre l'Exclusion
TBS	Taux brut de scolarisation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'État
UE	Union Européenne
USD	Dollars des Etats-Unis
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
ZEE	Zone Economique Exclusive

Liste des tableaux

Tableau 1 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'agriculture	23
Tableau 2 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'élevage.....	24
Tableau 3 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour la pêche	26
Tableau 4 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les industries extractives.....	27
Tableau 5 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'industrie	28
Tableau 6 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'artisanat.....	29
Tableau 7 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le commerce	30
Tableau 8 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le tourisme	31
Tableau 9 : Financement du chantier 1 (En millions de MRU).....	31
Tableau 10 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'environnement.....	34
Tableau 11 : Récapitulatif du financement du chantier 2 (En million de MRU)	37
Tableau 12 : Indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les infrastructures énergétiques	39
Tableau 13 : Evolution des indicateurs des Infrastructures d'équipement et de transport.....	41
Tableau 14 : Indicateurs SCAPP 2021-2025 de l'hydraulique et de l'assainissement	43
Tableau 15 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 des TIC.....	45
Tableau 16 : Evolution de l'indicateur type d'habitat.....	48
Tableau 17 : Récapitulatif du financement du chantier 3 (Millions de MRU).....	49
Tableau 18 : Indicateurs de suivi du chantier 4 du plan d'action 2021-2025 de la SCAPP	56
Tableau 19 : Investissements dans le secteur de l'éducation selon la nature du financement et l'année.....	58
Tableau 20 : Indicateurs de suivi du plan d'action de la SCAPP pour le secteur de la santé.....	62
Tableau 21 : Financement du secteur de la santé (millions MRU)	64
Tableau 22: Indicateurs de suivi du chantier 6	65
Tableau 23 : Nombres d'emplois créées en 2025 à travers les initiatives et programmes.....	69
Tableau 24 : Coûts de programmes sociaux.....	73
Tableau 25 : Dépenses du budget consolidé d'investissement du chantier 6-2025 (MRU)	74
Tableau 26 : Budget ordonnancé des départements du chantier 6 (en MRU)	74
Tableau 27 : Indicateurs de suivi du chantier 8 du Plan d'action SCAPP 2021-2025	87
Tableau 28 : Indicateurs SCAPP de suivi du chantier 9	91
Tableau 37 : Financement du chantier 9.....	97

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de croissance réel du PIB 2020-2025 (%).....	19
Graphique 2 : Evolution de l'inflation 2020-2025 (%).....	20
Graphique 1 : Besoin d'emploi non satisfait (Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre) en 2025	66
Graphique 2 : Couverture des Filets Sociaux selon les pays (% de population).....	71
Graphique 5 : Indicateur de Performance Statistique (SPI global) 2025.....	91

Liste des encadrés

Encadré 1 : Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP.....	11
Encadré 2 : Observations sur certains indicateurs de suivi de la SCAPP	35
Encadré 3 : Taux de chômage VS Besoin d'emploi non satisfait.....	67
Encadré 4 : Liste des Stratégies, politique et plan d'action.....	94

Encadré 1 : Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre de la SCAPP

Portée, méthodes et limites

1. Finalité du RAMO

Le Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) constitue l'instrument officiel de suivi annuel de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), encadré par le décret n°2019-085 du 6 mai 2019.

Il a pour objectifs de :

- Faire le point sur l'état d'exécution physique et financière des actions programmées dans le Plan d'Action quinquennal en cours ;
- Mesurer les progrès réalisés au regard des indicateurs de résultats et, lorsque disponible, d'impact ;
- Identifier les écarts entre prévisions et réalisations, ainsi que les principaux facteurs explicatifs ;
- Formuler des recommandations opérationnelles pour améliorer la performance de mise en œuvre l'année suivante ;
- Alimenter le dialogue de politique publique avec les partenaires techniques et financiers.

Le RAMO s'inscrit ainsi dans une logique de redevabilité, d'apprentissage et d'aide à la décision.

2. Méthodologie d'élaboration

Le RAMO repose sur un processus coordonné par le ministère en charge de l'Économie, en collaboration avec les départements sectoriels, les institutions publiques, les PTFs, la société civile et le secteur privé, avec un rôle central assuré par les Comités de Développement Sectoriels (CDS) qui constituent le principal cadre technique de collecte, de validation et de consolidation des informations relatives à la mise en œuvre des programmes et réformes relevant de chaque chantier.

Sa méthodologie combine :

- La compilation des rapports sectoriels annuels de performance ;
- L'exploitation des données issues du système statistique national (ANSADE, systèmes d'informations sectoriels, données budgétaires, etc.) ;
- L'analyse de l'exécution budgétaire en lien avec les objectifs programmatiques ;
- Des réunions techniques de validation et d'harmonisation des données ;
- Une consolidation intersectorielle permettant une lecture transversale par levier stratégique et chantiers.

Le RAMO privilégie une approche factuelle fondée sur les données disponibles à la date de clôture de l'exercice.

3. Niveau et périmètre d'analyse

Le RAMO est un rapport de suivi annuel, centré prioritairement sur :

- Le niveau "outputs" (produits/réalisations) ;
- Les premiers résultats observables à court terme ;
- L'état d'avancement des réformes et programmes structurants.

Il ne constitue pas :

- Une évaluation d'impact à moyen ou long terme ;
- Une analyse exhaustive des effets socioéconomiques attribuables à la SCAPP ;
- Un audit financier détaillé ;
- Un rapport de recherche académique approfondi.

L'analyse reste contrainte par :

- La disponibilité et la qualité des données administratives ;
- Les délais de production statistique (certains indicateurs d'impact étant publiés avec décalage) ;
- Les limites méthodologiques inhérentes au suivi annuel.

4. Ce que le RAMO permet – et ce qu'il ne permet pas

Le RAMO permet :

- D'apprécier la dynamique de mise en œuvre ;
- D'identifier les secteurs en avance ou en retard ;
- D'éclairer les arbitrages budgétaires et programmatiques ;
- De renforcer la coordination intersectorielle.

En revanche, il ne doit pas être interprété comme :

- Une mesure définitive des impacts structurels de la SCAPP ;
- Une démonstration de causalité entre actions menées et évolutions macroéconomiques ;
- Un instrument unique d'évaluation de la performance globale du développement.

Les analyses d'impact, les évaluations thématiques ou indépendantes et les revues à mi-parcours complètent le dispositif global de pilotage stratégique.

En résumé, le RAMO est un outil annuel de pilotage et d'ajustement stratégique. Il vise à documenter les progrès réalisés et les défis persistants, tout en reconnaissant explicitement les limites inhérentes à tout exercice de suivi à court terme dans un cadre stratégique pluriannuel tel que la SCAPP 2016–2030.

RESUME EXECUTIF

L'année 2025 marque l'achèvement du deuxième Plan d'Action (2021-2025) de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030). À ce titre, le présent Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) revêt une importance particulière, puisqu'il permet d'évaluer le bilan et les performances réalisées au cours de l'exercice 2025 qui est l'année terminale du cycle quinquennal écoulé et d'identifier les principaux enseignements devant guider l'élaboration et la mise en œuvre du troisième Plan d'Action 2026-2030.

Malgré un environnement international marqué par la persistance des tensions géopolitiques, la volatilité des marchés mondiaux, les effets des changements climatiques et les incertitudes pesant sur les flux de financement du développement, la Mauritanie a poursuivi la mise en œuvre de ses réformes économiques, sociales et institutionnelles. Les résultats enregistrés traduisent une résilience appréciable de l'économie nationale et des progrès significatifs dans plusieurs domaines prioritaires de la SCAPP, même si d'importants défis demeurent.

Sur le plan macroéconomique, l'économie mauritanienne a maintenu des fondamentaux globalement solides. La croissance économique est estimée à 4 % en 2025, après 6,3 % en 2024. Ce ralentissement résulte principalement de la contreperformance du secteur extractif et des ajustements liés à la montée en régime du projet gazier Grand Tortue Ahmeyem (GTA). En revanche, les secteurs non extractifs ont continué d'afficher une dynamique soutenue, avec une croissance estimée à environ 5,5 %, portée notamment par l'agriculture, la pêche, les infrastructures, le commerce et les services. L'inflation est restée maîtrisée autour de 4,1 %, tandis que les comptes extérieurs et les finances publiques se sont améliorés grâce à une gestion macroéconomique prudente et à la poursuite des réformes structurelles. Les réserves internationales demeurent à un niveau confortable et la trajectoire de la dette publique reste soutenable.

Dans le domaine de la croissance économique durable et inclusive, les résultats du **chantier 1** témoignent d'avancées appréciables dans les secteurs productifs. L'agriculture a bénéficié d'investissements importants en matière d'aménagement hydroagricole, de mécanisation et de sécurisation de la production. Le secteur de l'élevage a poursuivi ses efforts de modernisation, de renforcement de la santé animale et de développement des chaînes de valeur pastorales. La pêche a consolidé son rôle dans l'économie nationale à travers la valorisation accrue des produits halieutiques et le développement des infrastructures portuaires. Le secteur extractif a continué à jouer un rôle moteur dans l'économie nationale malgré certaines contraintes conjoncturelles. Des progrès ont également été enregistrés dans les domaines de l'industrie, du commerce, du tourisme et de l'artisanat. Toutefois, la diversification de l'économie demeure inachevée et la dépendance aux activités extractives continue d'exposer le pays aux chocs externes.

Le chantier 2 relatif à l'environnement et au développement durable a connu des avancées dans les domaines de la restauration des écosystèmes, de la lutte contre la désertification, de la préservation de la biodiversité et du renforcement de la résilience climatique. Plusieurs initiatives ont contribué à améliorer les capacités nationales de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Néanmoins, les effets croissants des changements climatiques continuent de constituer une menace majeure pour les secteurs productifs, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations les plus vulnérables.

Le chantier 3 consacré aux infrastructures de soutien à la croissance a enregistré des progrès importants. Les investissements réalisés dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'hydraulique, de l'assainissement, du numérique, de l'habitat et de l'urbanisme ont contribué à améliorer les conditions de production, la connectivité des territoires et l'accès des populations aux services essentiels. L'extension des réseaux électriques et hydrauliques, le développement des infrastructures routières et portuaires ainsi que les avancées enregistrées dans le domaine des technologies de l'information constituent des acquis importants du cycle 2021-2025.

Dans le domaine du développement du capital humain, **le chantier 4** relatif à l'éducation et à la formation a connu une dynamique de réforme significative. Les efforts déployés ont permis d'améliorer l'accès à l'enseignement préscolaire, fondamental, secondaire, technique et supérieur. Les investissements dans les infrastructures éducatives, le recrutement d'enseignants, la formation continue et les réformes curriculaires ont contribué à renforcer progressivement la qualité de l'offre éducative. Toutefois, des défis importants persistent en matière de qualité des apprentissages, de gouvernance du système éducatif, d'adéquation formation-emploi et d'équité territoriale.

Le chantier 5 consacré à la santé met en évidence des progrès notables dans le renforcement des infrastructures sanitaires, la gouvernance du secteur, l'extension de la couverture sanitaire et le développement des ressources humaines. D'importants investissements ont été réalisés dans les établissements hospitaliers et les structures de santé de proximité. Des réformes structurantes ont été engagées en matière de financement, de planification et de gestion du système de santé. Cependant, les indicateurs de mortalité maternelle et infantile demeurent élevés, les inégalités territoriales persistent et le financement public de la santé reste inférieur aux objectifs fixés.

Le chantier 6 relatif à l'emploi, à la jeunesse et à la résilience sociale a permis d'enregistrer des résultats appréciables à travers la mise en œuvre de programmes d'insertion professionnelle, d'autonomisation économique, de protection sociale et de sécurité alimentaire. Les dispositifs de filets sociaux ont continué leur extension et plusieurs programmes ont contribué à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Malgré ces avancées, le chômage, le sous-emploi et la faible insertion des

jeunes demeurent des défis majeurs pour le développement national. Les résultats de l'enquête trimestrielle sur l'emploi montrent que le besoin d'emploi non satisfait reste particulièrement élevé, notamment chez les jeunes et les femmes.

Dans le domaine de la gouvernance, les **chantiers 7, 8 et 9** ont enregistré des avancées importantes. Les efforts de décentralisation et de développement local se sont poursuivis à travers le renforcement des capacités des collectivités territoriales et l'amélioration de la gouvernance territoriale. Des progrès significatifs ont également été réalisés dans la promotion des droits humains, l'accès à la justice, le contrôle citoyen de l'action publique et le développement de la société civile. En matière de gouvernance économique et financière, plusieurs réformes ont contribué à améliorer la gestion des finances publiques, la planification du développement, le climat des affaires, la transformation numérique de l'administration et le développement du système statistique national. Les performances enregistrées dans l'Indice de Performance Statistique (SPI) illustrent les progrès accomplis dans le renforcement des capacités statistiques du pays.

L'analyse transversale du deuxième Plan d'Action 2021-2025 fait ressortir plusieurs enseignements majeurs. **Premièrement**, la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles ont permis de créer un environnement favorable à la mise en œuvre des politiques publiques. **Deuxièmement**, les investissements réalisés dans les infrastructures et le capital humain ont contribué à renforcer les bases du développement durable. **Troisièmement**, les mécanismes de protection sociale ont démontré leur importance dans le renforcement de la résilience des populations face aux chocs économiques, climatiques et sociaux. Enfin, les progrès enregistrés dans la gouvernance et la modernisation de l'administration constituent des leviers essentiels pour améliorer l'efficacité de l'action publique.

Toutefois, plusieurs contraintes continuent de limiter l'atteinte des objectifs de la SCAPP. Il s'agit notamment de la faible diversification de l'économie, de l'insuffisance de création d'emplois productifs, des disparités territoriales dans l'accès aux services sociaux, des vulnérabilités climatiques croissantes, des capacités institutionnelles encore limitées dans certains secteurs et des insuffisances persistantes des systèmes de suivi-évaluation.

Au regard de ces constats, les priorités du troisième Plan d'Action 2026-2030 devraient porter sur l'accélération de la transformation structurelle de l'économie, le renforcement de la compétitivité des secteurs productifs, l'amélioration de la qualité des services d'éducation et de santé, la création massive d'emplois pour les jeunes, le renforcement de la résilience climatique, l'extension de la protection sociale, la consolidation des acquis de la décentralisation et l'approfondissement des réformes de gouvernance.

En définitive, le bilan du deuxième Plan d'Action de la SCAPP est globalement positif. Malgré un contexte national et international complexe, la Mauritanie a enregistré des

progrès significatifs dans plusieurs domaines stratégiques du développement. La consolidation de ces acquis et la levée des contraintes persistantes constitueront les principaux défis de la période 2026-2030 afin d'accélérer la croissance inclusive, renforcer la cohésion sociale et rapprocher davantage le pays des objectifs de la Vision de la SCAPP « la Mauritanie que nous voulons » et des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030.

I. INTRODUCTION

L'année 2025 marque une étape particulière dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030), puisqu'elle correspond à la dernière année d'exécution du deuxième Plan d'Action 2021-2025. À ce titre, le présent Rapport Annuel de Mise en Œuvre (RAMO) revêt une importance stratégique particulière, en ce qu'il permet non seulement d'apprécier les performances enregistrées au cours de l'exercice 2025, mais également de dresser un bilan consolidé des progrès accomplis durant l'ensemble du cycle quinquennal.

L'année écoulée s'est déroulée dans un contexte international caractérisé par la persistance des tensions géopolitiques, les incertitudes entourant la croissance mondiale, la volatilité des marchés des matières premières et les effets croissants des changements climatiques. Malgré ces contraintes, la Mauritanie a poursuivi la mise en œuvre de ses réformes économiques, sociales et institutionnelles, tout en consolidant les acquis enregistrés au cours des dernières années en matière de stabilité macroéconomique, de développement des infrastructures, de renforcement du capital humain et d'amélioration de la gouvernance.

Sur le plan national, l'année 2025 a été marquée par la poursuite de plusieurs réformes structurantes inscrites dans les priorités de la SCAPP ainsi que par l'accélération de nombreux projets d'investissement dans les secteurs productifs, les infrastructures, les services sociaux de base et la modernisation de l'administration publique. Elle a également constitué une période charnière de réflexion et de préparation du troisième Plan d'Action de la SCAPP couvrant la période 2026-2030, appelé à consolider les acquis et à répondre aux défis encore persistants du développement économique et social du pays.

Conformément au dispositif national de suivi-évaluation de la SCAPP, le présent rapport a été élaboré sous la coordination du Ministère des Affaires Économiques et du Développement, à partir des contributions des départements ministériels, des institutions publiques, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile. Il s'appuie notamment sur les Notes Annuelles Sectorielles de Mise en Œuvre (NASMO), les rapports de performance sectoriels, les données issues du système statistique national ainsi que les informations relatives à l'exécution budgétaire et financière des programmes et projets.

Le RAMO 2025 vise ainsi à apprécier le niveau de réalisation des objectifs du deuxième Plan d'Action de la SCAPP, à analyser les résultats obtenus au regard des indicateurs de suivi retenus, à identifier les contraintes ayant affecté la mise en œuvre des interventions et à formuler des recommandations destinées à renforcer l'efficacité des politiques publiques. Il constitue également un outil d'aide à la décision permettant d'alimenter le dialogue entre les différentes parties prenantes du développement et de guider les choix stratégiques futurs.

Le rapport s'articule autour de cinq grandes parties. Après cette introduction, la deuxième partie présente l'évolution de la conjoncture économique nationale en 2025. Les trois parties suivantes analysent respectivement les progrès enregistrés dans les domaines de la croissance économique, du développement du capital humain et des services sociaux de base, ainsi que de la gouvernance. Enfin, des annexes complètent le rapport.

Au-delà de l'appréciation des performances de l'année 2025, le présent RAMO constitue un exercice de capitalisation stratégique permettant de tirer les principaux enseignements du deuxième Plan d'Action 2021-2025 et de préparer les conditions d'une mise en œuvre plus efficace du troisième Plan d'Action 2026-2030, en vue d'accélérer la transformation structurelle de l'économie mauritanienne et de renforcer durablement le bien-être des populations.

II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE MAURITANIENNE

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte international marqué par une persistance des tensions géopolitiques, une volatilité des marchés des matières premières et une incertitude accrue sur les flux d'aide publique au développement. Malgré cet environnement contraignant, l'économie mauritanienne a continué de faire preuve de résilience, soutenue par une gestion macroéconomique prudente et la poursuite des réformes structurelles engagées.

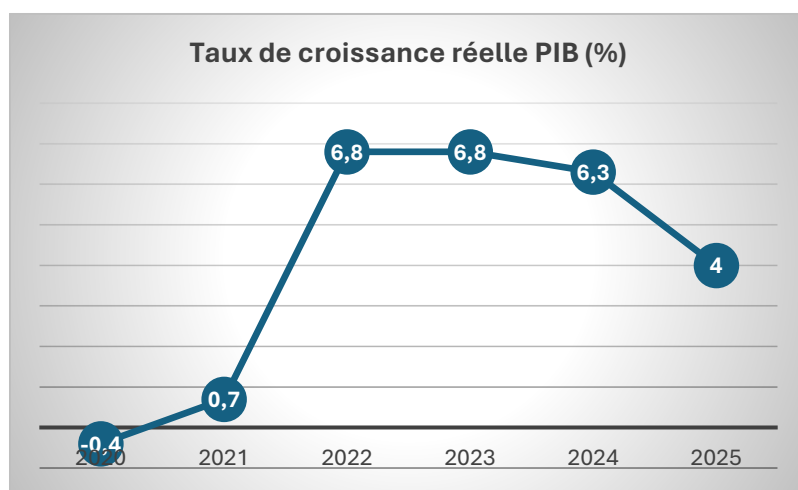
En 2025, l'économie mauritanienne a traversé une phase de ralentissement conjoncturel principalement imputable aux performances du secteur extractif, tout en conservant des fondamentaux macroéconomiques solides : inflation maîtrisée, amélioration des comptes extérieurs, consolidation budgétaire et niveau confortable des réserves internationales. Ces résultats confirment la résilience de l'économie nationale et la pertinence des réformes engagées. Toutefois, les perspectives restent exposées à des risques importants liés à la volatilité des prix des matières premières, aux tensions régionales et aux effets du changement climatique.

II.1.1. Croissance économique

Après une croissance robuste de 6,3 % en 2024 (contre 6,8 % en 2023), l'activité économique a connu un ralentissement en 2025, avec un taux de croissance estimé à 4% (Graphique 1). Ce fléchissement s'explique principalement par la contraction des activités extractives et à la baisse de performance de segments miniers.

En revanche, le secteur hors-extractif a continué d'afficher une dynamique soutenue, tirée par la reprise de l'agriculture et de la pêche, la bonne tenue du secteur des bâtiments et travaux publics et l'expansion des services financiers. Cette configuration confirme la contribution croissante des secteurs non extractifs à la diversification de l'économie nationale, en cohérence avec les orientations de la SCAPP.

Graphique 1 : Taux de croissance réel du PIB 2020-2025 (%)



Source : Autorités mauritaniennes et FMI

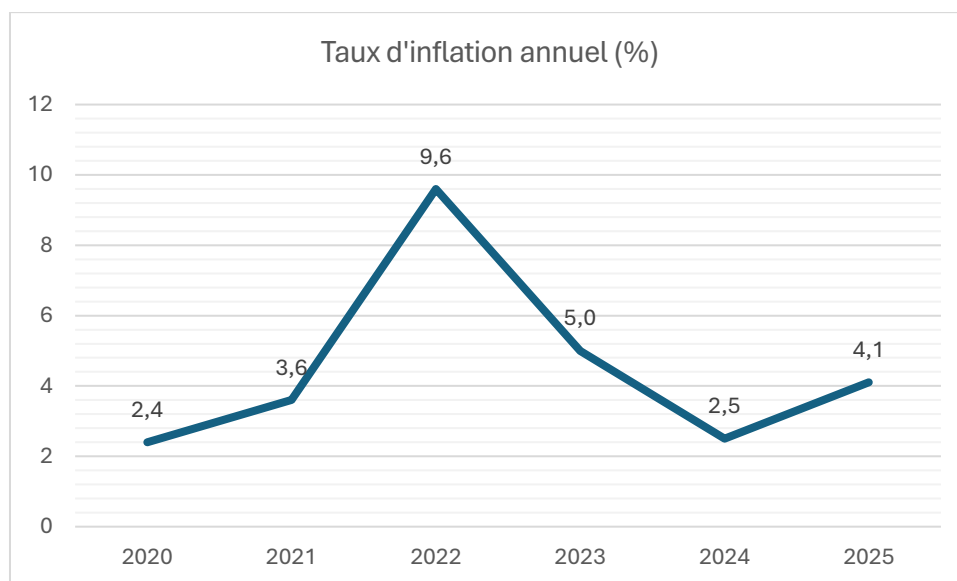
II.1.2. Inflation

Le taux d'inflation annuel est estimé à 4,1% en 2025, ayant connu une forte hausse vers la fin de 2025 et en hausse par rapport en 2024 (2,5%).

L'inflation a été relativement contenue grâce à l'efficacité du cadre de politique monétaire et la relative stabilité du taux de change, malgré la dépréciation du taux de change effectif nominal et réel au premier semestre 2025.

La maîtrise relative de l'inflation a contribué à préserver le pouvoir d'achat des ménages et à ancrer les anticipations, renforçant ainsi la crédibilité du cadre macroéconomique.

Graphique 2 : Evolution de l'inflation 2020-2025 (%)



II.1.3. Secteur extérieur

Sur le plan extérieur, les comptes de la balance des paiements se sont améliorés au cours du premier semestre 2025. Le déficit du compte courant s'est rétréci avec un déficit ramené autour de -6,3 % du PIB, contre -9,4 % en 2024, sous l'effet de la réduction du déficit commercial, soutenue par des termes de l'échange favorables.

Les réserves internationales brutes sont restées à un niveau confortable, avoisinant 1,6 milliard de dollars US, représentant plus de 5 mois d'importations non extractives.

Le taux de change effectif nominal (TCEN) et le taux de change effectif réel (TCER) ont enregistré une dépréciation respectivement de 3,6 % et 3,8 % par rapport à fin 2024, contribuant à préserver la compétitivité externe.

Cette situation extérieure contribue à renforcer la résilience face aux chocs externes

II.1.4. Finances publiques

L'exécution budgétaire en 2025 s'est caractérisée par une consolidation des recettes et une maîtrise des dépenses. Les recettes budgétaires sont passées de 22,2% en 2024 à 23,1% du PIB en 2025, en dépit de la baisse des dons, reflétant une meilleure mobilisation des recettes fiscales et l'impact des mesures prises. Quant aux dépenses, elles ont enregistré en 2025 une baisse de 0,2% du PIB par rapport en 2024, notamment à cause du recul de 1,1% des subventions et transferts. Ainsi, le solde budgétaire a connu en 2025 un déficit de 0,3% du PIB, avec un solde primaire non extractif¹ en déficit de 3%.

La dette publique poursuit sa trajectoire descendante, atteignant environ 39,2 % du PIB en 2025, après une baisse de 5,5 points de pourcentage du PIB, pour la première fois en deçà de 40% du PIB depuis plusieurs années. Quant à la partie extérieure de cette dette, elle a atteint 32,7% du PIB à fin 2025 contre près de 37% du PIB à fin 2024.

Cette gestion des finances publiques a permis de dégager des marges budgétaires suffisantes pour renforcer la résilience économique et sociale, en plus de réduire la dette publique et de renforcer sa soutenabilité à moyen terme.

II.1.5. Le secteur monétaire et financier

La masse monétaire au sens large a progressé de 14,3 % en glissement annuel en fin décembre 2025. Cette augmentation est principalement imputable à la croissance des créances nettes du système bancaire sur l'État (+44,6%), dans un contexte de dynamisation du marché des titres publics et à l'accroissement du crédit intérieur net.

Le crédit au secteur privé a connu une progression de 12,2 % à fin décembre 2025 en glissement annuel.

La modernisation du cadre de politique monétaire s'est poursuivie en 2025, avec une amélioration de la gestion de la liquidité, le développement des instruments de politique monétaire, l'approfondissement du marché domestique de la dette.

La transition vers un régime de change plus flexible s'est poursuivie, renforçant la capacité d'absorption des chocs externes.

Le secteur bancaire demeure globalement résilient, bien qu'il soit nécessaire de renforcer l'application des normes prudentielles pour consolider la stabilité financière.

¹ Recettes publiques hors recettes extractives (et hors dons) – Dépenses totales hors intérêts de la dette

III. PROMOTION D'UNE CROISSANCE ECONOMIQUE FORTE, DURABLE ET INCLUSIVE

III.1. Chantier 1 : Une croissance plus diversifiée et durable des secteurs productifs

III.1.1. Bilan des progrès du chantier 1 en 2025

Le bilan 2025 du chantier 1 de la SCAPP et les progrès enregistrés sont présentés ci-après à travers l'examen de l'évolution des indicateurs et les principales réalisations au niveau de chaque intervention (sous-secteur).

Promotion d'une agriculture productive, compétitive et durable

Les principales réalisations en 2025 se sont faites dans le cadre du développement des filières agricoles prioritaires et l'amélioration de leur productivité, en vue de parvenir à la souveraineté alimentaire. Elles comprennent :

- La poursuite du renforcement de l'agriculture irriguée à travers l'aménagement et la réhabilitation de plus de 4700 ha ainsi que l'entretien et l'aménagement de 134 km d'axes hydrauliques d'irrigation ;
- Le soutien à l'agriculture pluvial, par la construction de barrages, digues et diguettes, la mise à disposition d'équipement de matériel et équipement (charrues, clôture) et la distribution d'intrants (semences traditionnelles) ;
- La promotion des cultures maraichères par la mise à disposition de plusieurs équipements et intrants essentiels : 60 pompes solaires avec accessoires, 70 groupes motopompes, 70 Km de clôture, 7 500 kg de semences maraichères ordinaires, 420 kg de semences hybrides et de 800 tonnes de semences de pomme de terre pour l'intensification et l'amélioration des rendements des exploitations maraichères ;
- Le développement de la filières phoéniciicole au niveau des oasis à travers plusieurs actions dont : la réalisation de 65 forages d'exploitation, la construction de 24 châteaux d'eau, la mise en place de 300 hectares de réseaux d'irrigation, totalisant 40 km de tuyauterie de raccordement, l'installation de 65 km de clôture grillagées, l'équipement en exhaure solaire de 169 puits et la fourniture (en cours) de 4 000 vitro-plants de palmier dattier ;
- L'appui au développement des cultures fourragères et du blé, à travers la fourniture de plusieurs équipements et intrants essentiels aux producteurs, l'installation de systèmes d'irrigation, couvrant 134 ha, la distribution de motoculteurs avec leurs accessoires et de 107 tonnes de semences de blé ainsi que la formation de 50 producteurs sur les itinéraires techniques et les bonnes pratiques agricoles.

- La protection des végétaux, à travers la fourniture de clôtures et de fils barbelés, la protection des exploitations agricoles contre la divagation des animaux et le renforcement de la lutte contre les ravageurs agricoles, notamment les oiseaux granivores, les criquets pèlerins, les criquets nomades et la pyrale du maïs.

Ces efforts ont permis d'atteindre une production nette totale de céréales pour la campagne 2024/2025 de 390 977 tonnes, enregistrant une augmentation de 10% par rapport à la campagne 2023/2024. Elle a couvert 41% des besoins du pays et se répartie comme suit : 119 968 T pour les céréales traditionnelles (Sorgho, Mil et Maïs) (89% des besoins en céréales traditionnelles qui sont de 134 675 T), 2 247 tonnes pour le blé et l'orge (moins de 1% des besoins en blé et orge de 569 780 T) et 268 763 T pour le riz (113% des besoins en riz du pays, qui ont été de 238 272 T en 2025). La production maraîchère dont le chiffre exact est inconnu pour le moment, a dépassé la production de 2024 qui était de 161 020 T.

Le tableau 1 ci-dessous présente les indicateurs de suivi de la SCAPP pour cette intervention. Il en ressort que la contribution du secteur agricole au PIB national est passé de 5,1% en 2024 à 4,88% en 2025, soit une légère baisse. Le rendement à l'hectare du riz, qui était de 5,3 tonnes/ha en 2024 a atteint 5,93 T/ha en 2025 et a dépassé la cible de 5,62 T/ha. Le rendement des céréales traditionnelles est passé de 0,47 T/ha en 2024 à 0,49 T/ha pour le mil et le sorgho, en 2025.

Tableau 1 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'agriculture

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source Valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source	Valeur 2025 et source
Part de l'agriculture dans le PIB	4,0%	2020	-	-	4,9%	4,9%	5,1%	4,88%
Rendement du riz (tonne/hectare)	4,96 T/ha	2014	PNDA	5,62 T/ha	5,25 T/ha	5,37 T/ha	5,3 T/ha	Riz SN : 4,02 T/ha Riz CSC : 5,93 T/ha
Rendement des céréales traditionnelles (tonne/hectare)					0,5 T/ha	0,5 T/ha	0,47 T/ha	Sorgho & Mil : 0,49 T/ha Maïs : 0,57 T/ha
Quantité de la production nationale de légumes	44 921 T	2014	PNDA	146 249 T	85 527 T (est. MA)	99 260 T (est. MA)	161020 T (est. MA)	ND

Source : Ministère de l'Agriculture et ANSADE (pour le PIB)

Accroissement des retombées du secteur de l'élevage

En 2025, les activités de l'intervention se sont focalisées sur l'appui institutionnel, la santé animale, le développement des filières animales ainsi que des ressources pastorales et fourragères.

Dans le domaine de l'appui institutionnel (support), les réalisations portent sur : (i) l'amélioration du dispositif institutionnel du secteur ; (ii) le renforcement du système

d'information de l'élevage grâce, entre autres, à la publication des résultats définitifs du recensement général de l'élevage, réalisé en 2024 ; (iii) le lancement du processus d'élaboration d'une stratégie de développement du secteur de l'élevage à l'horizon 2030.

Dans le domaine de la santé animale, il y a lieu de noter l'organisation d'une campagne de vaccination contre la péripneumonie contagieuse bovine chez les bovins (PPCB) et contre la peste des petits ruminants, la construction de 102 parcs de vaccination, de 3 postes de santé vétérinaires et d'une clinique vétérinaire à Néma ainsi que la réhabilitation de 2 centres de santé vétérinaires.

Au niveau du développement des filières animales, les actions ont porté sur l'organisation d'une campagne annuelle d'insémination artificielle, la remise en service de la SMPL (Usine de lait Néma), la construction d'une ferme moderne de production laitière à Elbehgue, l'aménagement de la ferme intégrée de Timbedra ainsi que la construction, par le projet PRAPS, de 12 aires d'abattage dans le cadre du développement de la filière viande.

En matière de développement des ressources pastorales et fourragères les principales actions sont la mise en exploitation d'une ferme de culture fourragère à N'beiket Lahwach et la mise en place de 18 forages pastoraux, en plus de 101 puits, répartis dans plusieurs wilayas à vocation pastorale pour faciliter l'accès des éleveurs aux ressources en eau, notamment dans les zones les plus arides du pays.

Le tableau 2 ci-après présente les indicateurs relatifs au secteur de l'élevage. Il en ressort que la part du secteur de l'élevage dans le PIB est passée de 10,3% en 2024 à 9,03% en 2025. La production de viande rouge contrôlée est passée de 288 500 tonnes en 2024 à 311 500 tonnes en 2025, soit une augmentation substantielle de près de 8%. La production usinée de lait a atteint 39 000 Tonnes en 2025 et celle du cuir est passée de 1 086 tonnes, en 2024, à 1 283 tonnes 2025. Le cheptel continue à être en croissance significative. Les résultats du dernier recensement indiquent 6 147 368 bovins, 2 001 277 camelins et 13 915 459 pour les ovins et 7 275 829 pour les caprins.

Tableau 2 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'élevage

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source de Valeur réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Part de l'élevage dans le PIB	~ 15%	2021	Plateforme du développement rural en Mauritanie	-	11,2% (ANSADE)	10,9% (ANSADE)	10,3%	9,03%
Production en tonne de viandes rouges, contrôlée	160 000 T	2018	ME	184 000 T	248 247 T	267 625 T	268 500	311 500
Production usinée de lait en tonne	520 000 T	-	ME	598 000 T	586 330 T	608 741 T	38 000	39 000

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source de Valeur réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Nombre de tête de bétail par espèce	Bovins : 2 402 077 Camelins : 1 560 108 Ovins : 15 571 303 Caprins : 10 006 999	2021	ME	Bovins : 2 831 769 Camelins : :1 662 377 Ovins : 19 732 699 Caprins : 12 681 347	Bovins : 2496360 Camelins : 1580455 Ovins : 16020874 Caprins : 10680582	Bovins : 2601207 Camelins : 1599420 Ovins : 17020575 Caprins : 11347050	Bovins : 6147368 Camelins : 2001277 Ovins et caprins : 21391268 (RGE)	Bovins 6 147 388 Camelins : 2 001 277 Ovins : 13 915 459 Caprins : 7 275 809 (RGE 2024)
Quantités de peaux et cuirs exportés	615 T	2016	ME	700	715 T	394 T	1 086 T	1 283 T

Source : Ministère de l'Elevage et ANSADE (pour le PIB)

Intégration de la pêche dans l'économie

En 2025 les efforts se sont traduits par les principales réalisations cités ci-après selon les domaines.

Au niveau du domaine du renforcement de la gestion durable des ressources halieutiques, l'accent a été mis sur le renforcement du mécanisme actuel de gestion du patrimoine marin ;

Dans le domaine des infrastructures maritimes et portuaires, la priorité a été accordée au développement et à la viabilisation des infrastructures et services de base portuaires de pêche ;

Dans le domaine de la promotion des chaînes de valeur dans le secteur des pêches maritimes, il y'a eu la poursuite de l'enquête générale sur l'emploi, de l'opération d'approvisionnement du marché local en poisson (Prix, Points de vente, disponibilité de poisson), de la mise en œuvre du programme de développement des chaînes de valeurs et de l'emploi dans le secteur des pêches, pour la valorisation des petits pélagiques destinés à la consommation humaine ainsi que la réalisation d'une étude sur la réforme de la Société mauritanienne de commercialisation du poisson (SMCP) en vue de sa réorganisation et de l'amélioration de ses performances ;

Dans le domaine des affaires maritimes la priorité a été accordée au renforcement de l'administration maritime notamment, à travers la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence des Affaires Maritimes (AMAM) et le déploiement de ses services de proximité (Nouakchott, Nouadhibou, Tanit, Marché au Poisson de Nouakchott, etc...) ainsi que des activités visant la régularisation et l'amélioration de la situation des gens de mer ;

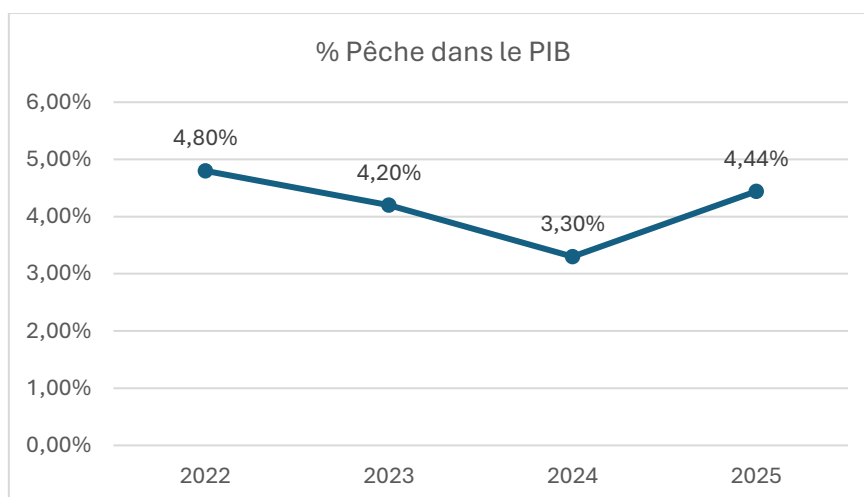
Au niveau de la gouvernance du secteur des pêches, les efforts ont permis, entre autres l'évaluation des stratégies sectorielles, le lancement d'une enquête sur l'emploi dans le secteur afin d'identifier les compétences et opportunités et l'obtention par la Mauritanie du statut « Pays Conforme », distinction décernée par le Conseil D'Administration de la FiTI.

En 2025 les réformes du secteur des pêches extractives ont porté sur : (i) le renforcement du cadre réglementaire et institutionnel (révision du Code de la marine marchande et du

Code de la pêche maritime) ; (ii) la révision des textes encadrant le système de concession de droits d'usage et l'amélioration des mécanismes d'allocation des quotas ; (iii) la finalisation du processus juridique de création d'une zone économique spéciale à Tanit (zone centre).

Les indicateurs relatifs au secteur de la pêche figurent dans le tableau 3 ci-dessous. Il en ressort que la part du secteur dans le PIB était de 6,5% en 2020, a diminué pour se situer à 4,2% en 2023 et à 3,3% en 2024 pour remonter 4,44% en 2025 (graphique 1).

Figure 1 : Part du secteur de la Pêche dans le PIB



Source : ANSADE

Tableau 3 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour la pêche

Intitulé de l'indicateur	Valeur Réf.	Année Réf.	Source Val. Réf	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Part de la pêche dans le PIB	6,50%	2020	-	5,4%	4,8%	4,2 %	3,3%	4,44%
Captures globales réalisées en ZEE mauritanienne	1 356 802 T	2019	DARE/MPIMP	1 524 633 T	1 007 462 T	869 345 T	1 005 305 T	1 038 928 T
Tonnage débarqué au niveau national	766 842 T	2019	DARE/MPIMP	1 085 442 T	730 561 T	583 091 T	539 257 T	ND
Nombre d'emplois directs dans le secteur de la pêche	66 000	2019	DARE/MPIMP	100 000	69868	ND	67 508	130 979

Source : MPIMP-IMROP/ANSADE pour le PIB

Promotion et mise en valeur des industries extractives

Les principales réalisations, en 2025, pour le secteur du pétrole et du gaz, ont porté notamment sur :

- L'adoption d'un décret relatif à une autorisation de dérogation à la procédure d'appel à la concurrence pour les blocs C7, C10, ainsi que pour le champ de Tiof (tous situés dans l'offshore du Bassin Côtier) ;

- L'exportation de dix-huit cargaisons de gaz naturel liquéfié (GNL) qui ont rapporté 25,071 millions USD, auxquels il faut ajouter 6 millions USD de bonus de production, et exportation de la première cargaison de condensats pour un volume de 711 974 barils, d'une valeur estimée à 2,8 millions USD.

Les principales réalisations, en 2025, dans le secteur de l'hydrogène bas carbone, sont principalement : la finalisation de l'étude de diagnostic organisationnel et des options de structuration de l'AMHV, l'évaluation du cadre de mise en œuvre du Code de l'hydrogène et une première évaluation du plan d'action de la feuille de route nationale.

Les principales réalisations, en 2025, pour le suivi environnemental, sont principalement : l'adoption du projet de décret sur le brûlage, l'éventage du gaz naturel et les émissions fugitives de méthane ; le lancement de l'élaboration d'un guide d'étude des dangers, essentiel pour évaluer les risques liés aux installations pétrolières et gazières et pour aider à bien identifier et anticiper les mesures à entreprendre par rapport à la sécurité, la sûreté et l'environnement.

Quant aux indicateurs relatifs au secteur, 4 sur 6 ont atteint leurs valeurs cibles. C'est le cas de la part dans le PIB (19,76% pour une valeur cible de 18%), du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan) qui a été réalisé déjà en 2023, de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott et du développement du champs gazier GTA. En ce qui concerne les capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott, une extension significative est en cours dont certains pans ont déjà été achevés. Par contre, le développement du champs gazier Bir Allah n'a pas été réalisé et le permis n'a pas été renouvelé à l'entreprise BP.

Tableau 4 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les industries extractives

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source de la valeur de réf.	Valeur cible	2023	2024	2025
Part des industries extractives dans le PIB	15,10%	2020	Autorités mauritaniennes/ Services du FMI	18%	18,9% (ANSADE)	18,94%	19,76%
Etat d'avancement de l'élaboration du schéma directeur du gaz (Gaz Master Plan)	0%	2021	MEPM	100%	100% (Min pétrole)	Cible atteinte en 2023	100%
Etat d'avancement de la construction d'un pipeline pour l'acheminement du gaz du champs GTA à Nouakchott	0%	2021	MEPM	100%	30% (étude de faisabilité)	Etendu à Nouadhibou	15%
Etat d'avancement du développement des phases 2 et 3 du champs gazier GTA	0%	2021	MEPM	100%	27% (phase 2)		Phase 2 en cours d'achèvement (80%), phase 3 pas encore commencée

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source de la valeur de réf.	Valeur cible	2023	2024	2025
Etat d'avancement du développement du champs gazier Bir Allah	0%	2021	MEPM	Production en 2024	32% (évaluation de la découverte du champ)	Permis non renouvelé	ND
Capacités de stockage des produits pétroliers à Nouakchott	50% des besoins en extension	2021	MEPM	100% des besoins en extension	58% (Min pétrole)	En cours de construction	97% pour la première extension de 23 000 mètres cubes et 70% pour la deuxième extension de 100 000 mètres cubes

Source : Ministère chargé du Pétrole et du Gaz

Impulsion du secteur industriel

Les principales réalisations, en 2025, au niveau de l'industrie, sont :

- La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel du secteur industriel, à travers l'élaboration et l'adoption d'un ensemble de textes portant sur ce cadre juridique et institutionnel, notamment la loi sur l'industrie n°2025-034 ;
- La réalisation des Benchmarks pour tous les secteurs industriels, définis dans la loi 034-2025 ;
- La création en cours d'une zone industrielle équipée de tous les services à Nouakchott ;
- La digitalisation des processus de traitement des licences industrielles et la mise en place d'un système de gestion de la performance ;
- Le développement et le suivi des secteurs productifs et le développement des compétences, notamment dans la chaîne de valeurs du poisson frais, des sites miniers, ;
- Promotion d'entreprises de services et maintenance minière et mise en place d'une unité semi industrielle d'isolants biosourcés (Typha) ;
- La mise en œuvre d'une série de mesures intégrées assurant aux PME un accompagnement adapté et un cadre favorable au développement de leurs activités.

Le tableau 5 ci-dessous récapitule l'évolution des indicateurs du secteur à partir des données disponibles.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'industrie

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Part des industries non extractives dans le PIB	6%	2020	-	-	8% (ANSADE)	8,6% (ANSADE)	8,32%	7%
Création d'unités industrielles	9	2018	MI	-	15 (Min industrie)	20 (Min industrie)	ND	
Nombre d'emplois dans le secteur industriel (industries manufacturières) et (%) par rapport au nombre d'emplois au niveau national	5000 (3%)	2015	MCIAT	15 000 (10%)	ND	ND	ND	

Source : Ministère de l'Industrie/ANSADE pour le PIB

Promotion d'un artisanat à fort contenu culturel

Les principales réalisations, en 2025, au niveau de l'artisanat, sont :

- Dans le domaine de l'organisation du secteur, la révision du code de l'artisanat ;
- Dans le domaine de la promotion et compétitivité du secteur, les réalisations sont : l'élaboration d'une Encyclopédie de l'artisanat mauritanien, l'organisation d'une formation des artisans sur l'encyclopédie et la convention UNESCO 2003 sur le patrimoine immatériel, l'organisation et la participations aux foires et expositions nationales et internationales, la mise en place d'une agence et d'un fonds de promotion de l'artisanat et de l'ESS et la préparation de l'opérationnalisation du village de l'artisanat de Nouakchott,

Tableau 6 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'artisanat

Intitulé de l'indicateur	Valeur Référence	Année de réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Nombre d'infrastructures dédiées à l'artisanat disponibles et fonctionnelles	15	2018	MCIAT	55	15	15	18	

Source : Ministère en charge de l'Artisanat

Promotion du commerce

Au cours de l'année 2025, le Département du Commerce a enregistré un certain nombre de réalisations, dont les principales sont :

- Au niveau du commerce intérieur : (i) la supervision du suivi du marché, grâce à un système de digitalisation regroupant tous les commerces avec un numéro d'identifiant et les données dynamiques essentielles pour chaque magasin (Nom du commerçant, type de commerce, coordonnées géographiques etc..) qui a permis de numéroter à ce jour 4 862 boutiques ; (ii) la stabilisation pendant l'année, en concertation avec la Fédération du commerce, des prix des produits de base (sucre, huile, blé et lait concentré) ; (iii) l'organisation d'une foire commerciale du Ramadan ;

(iv) la réalisation de 18.756 inspections à l'intérieur des marchés, qui ont abouti à 6.304 infractions ; et (v) l'organisation de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur la loi relative à la protection des consommateurs et les dangers des produits périmés.

- Au niveau du commerce extérieur : L'activation du comité national de négociations commerciales qui a permis le suivi et l'évaluation du démarrage effectif de l'accord sur la zone de libre-échange continental et le dépassement des obstacles relatifs au commerce extérieur en Mauritanie ainsi que la mise en place d'une cellule de veille à la CAAM pour anticiper sur les fluctuations des prix des matières premières sur le marché international.

Tableau 7 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le commerce

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source de Valeur réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Importations Mauritaniennes (en Milliards de \$)	3,86	2021	Trademap	-	4,647 (Min Comm.)	4,419 (Min Comm.)	4,318 (Rapport FMI 2024)	6,076 Milliards \$ (ANSADE, Douanes)
Exportations Mauritaniennes (en Milliards \$)	3,267	2021	Trademap	-	3,513 (Min Comm.)	3,706 (Min Comm.)	3,884 (Rapport FMI 2024)	4,548 Milliards \$ (ANSADE, Douanes)
Nombre de nouveaux textes adoptés sur les procédures fiscales et douanières	11	2011	MCIAT	25		ND	1 seul : Révision du code des douanes	ND

Source : Ministère du Commerce / FMI

Redynamisation et développement du tourisme

Les principales réalisations dans le domaine du tourisme, en 2025 sont :

- L'élaboration d'une stratégie nationale pour le développement du tourisme ;
- Organisation de la campagne de promotion du tourisme intérieur, invitant les citoyens à passer leurs vacances dans le pays ;
- Inauguration du plus grand hôtel du pays, le Sheraton-Nouakchott ;
- L'organisation d'une journée de réflexion pour les besoins de formation, en matière de tourisme ;
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation pour le respect des normes et de qualité dans 725 établissements ;
- Le lancement d'une opération de classification des hôtels et de la mise à niveau des structures d'hébergement ;
- La participation à plusieurs salons internationaux du tourisme : Madrid, Berlin, Milan, Lisbonne et Paris ;
- La réalisation d'une étude pour le développement du tourisme durable dans les Wilayas pour identifier les sites touristiques potentiels.

Tableau 8 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour le tourisme

Intitulé de l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Valeur 2022 et source	Valeur 2023 et source	Valeur 2024 et source	2025
Part du tourisme dans le PIB	Non déterminée	-	ANSADE	-	ND	ND	ND	ND
Nombre de touristes étrangers	4000	2018	MCIAT	15 000	4 500	5 200	ND	ND

Source : Ministère en charge du Tourisme

III.1.2. Financement du chantier

Le financement du chantier 1 a été fait par des ressources nationales (Budget de l'Etat 2025) et par des ressources extérieures. Pour une programmation de 5 880 Millions de MRU, 5 629 Millions ont été décaissés, soit un taux de décaissement relativement élevé de 95,73%.

Tableau 9 : Financement du chantier 1 (En millions de MRU)

Type de ressources	Programmation	Exécution
Budget Etat	3 676	3 151
Ressources extérieures	2 204	2 478
Total Ressources	5 880	5 629

Source : MAED/BCI

III.1.3. Analyse des défis et contraintes

Contraintes générales

Au niveau des différentes interventions et secteurs du chantier 1, les principales contraintes demeurent :

- Le manque de coordination entre les activités au sein d'un même secteur et entre les différents secteurs ;
- La faible adaptation au contexte de l'environnement légal, réglementaire et administratif ;
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées pour le bon fonctionnement des départements ministériels ;
- Le manque de ressources financières et les faibles capacités de mobilisations des fonds affectés ;
- Le faible ancrage sur la SCAPP, tant dans la conception que dans la mise en œuvre des politiques, programmes et projets sectoriels, malgré la référence explicite à celle-ci.

A ces contraintes globales, s'ajoutent des contraintes spécifiques par secteur.

Agriculture : L'insuffisance ou la mauvaise qualité des intrants ; Le manque des infrastructures et leur faible qualité ; Le manque d'entretien des aménagements et des ouvrages hydroagricoles ; Le manque de financements adaptés et accessibles ; La faible diversification et valorisation des produits ; La faible capacité des organisations des agriculteurs et le manque de qualifications et de compétences et l'inadéquation formation/emploi.

Elevage : Faible intensification de l'élevage ; l'absence d'une infrastructure moderne et adapté aux besoins du secteur ; la faible valorisation des produits et sous-produits et la faible industrialisation (filères viande, lait, aviculture, ...) ; La faible disponibilité de l'aliment bétail (y compris les pâturages) et le coût élevé de cet aliment ; la faible introduction des techniques modernes (insémination, amélioration des races, ...) ; La faible couverture en santé animale et en santé publique vétérinaire ; le manque de financements adaptés et accessibles aux éleveurs et le manque de connaissance du cheptel et du secteur.

Pêche : l'instauration de l'exploitation durable et de la valorisation des produits (La surexploitation de plusieurs espèces, notamment le poulpe, malgré les progrès enregistrés grâce, entre autres, la mise en place du système des quotas dont l'application reste à parfaire) ; L'accroissement de la valeur ajoutée locale à travers les chaînes de valeur avec notamment le débarquement et la transformation locale ; l'amélioration du système de commercialisation et l'accès aux marchés extérieurs ; Le développement de la distribution et de la consommation de poisson au niveau national ; La mise en place d'un système performant de gestion des gens de mer et des navires ; Le développement de la pêche et de la pisciculture continentales ; Le renforcement de l'adéquation formation/emploi et la mise en place d'un système de financements adaptés et accessibles ; Le manque de coordination intersectorielle dans un contexte de multiplication des usages de la mer (exploration et exploitation en off-shore) et le risque de diminution des zones de pêches qui en découle.

Industries extractive : l'application de la loi de contenu local, pour le développement de l'emploi et l'implication pleine et entière des entreprises nationales dans les industries extractives ; la faible valorisation des ressources naturelles qui sont exportées pratiquement en l'état ; l'amélioration de l'environnement des affaires ; l'exposition de l'économie à la volatilité des prix internationaux des matières premières extraites ; l'amélioration de la réglementation juridique et fiscale ; la mise à jour et la gestion du registre minier ; la mise en exploitation du champs Bir Allah.

Le secteur industriel : L'impulsion du secteur industriel a besoin d'un fort engagement de l'Etat en matière de stratégie de développement industriel fondé sur : la création d'un cadre institutionnel et organisationnel adéquats ; La création d'un environnement propice et attractif ; La contribution à la réalisation et mise à disposition d'infrastructures

nécessaires au développement industriel ; La coordination des efforts des différents acteurs du secteur industriel.

L'artisanat : Le secteur artisanal mauritanien, malgré son grand potentiel fondé sur un riche patrimoine naturel et des savoirs faire traditionnels, reste informel. Il fait face à : la non prise en compte suffisante des métiers d'art ; la faiblesse du dispositif de formation professionnelle au niveau national ; la perception sociale négative et dévalorisante des métiers manuels ; la concurrence des produits industriels ; La faible productivité et le manque d'utilisation des nouvelles technologies dans les processus de production.

Le commerce : Balance commerciale déficitaire ; la valorisation du positionnement géographique du pays reste confrontée à des nombreuses contraintes, dont les principales sont : Le manque de compétitivité et d'attractivité du pays ; le faible niveau de transformation des ressources naturelles ; la faible diversification des exportations ; le manque d'infrastructures et de moyens logistiques ; l'étroitesse du marché intérieur et le faible accès aux marchés extérieurs.

Tourisme : Le défi majeur pour le développement du tourisme est de valoriser le potentiel important, notamment en matière d'écotourisme et de patrimoine culturel, en levant le frein principal de la faiblesse de l'offre touristique, caractérisée par le manque d'infrastructures, de compétences et de qualifications dans les métiers du tourisme. La création d'une école du tourisme, actuellement opérationnelle, vise à lever cette contrainte.

III.1.4. *Recommandations*

Les principales recommandations découlant de la conclusion, sont :

- Prendre des mesures visant à améliorer le système de planification national, pour mettre en phase la SCAPP et les autres politiques nationales et stratégies sectorielles ;
- Harmoniser le dispositif de suivi évaluation et de reporting au niveau des différents départements et secteurs et des différents programmes ;

III.2. Chantier 2 : Un environnement préservé au service d'un développement durable et résilient aux changements climatiques

III.2.1. *Bilan des progrès du chantier 2*

Les institutions impliquées dans l'atteinte des objectifs de ce chantier sont principalement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, la Délégation Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des Crises (DGSCGD) et

d'autres départements concernés en partie par la préservation de l'environnement dont le Ministère de la Pêche, celui du Pétrole et celui des Mines.

Préservation de l'environnement

Sur le plan institutionnel, l'année 2025 a été marquée par :

- Le lancement du Plan National Environnement et Développement Durable 2026-2030 (PANEDD) ;
- La révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0) ;
- L'adoption en Conseil des Ministres et transmission au CCNUCC de la Consolidation du Rapport final 5^e communication nationale ;
- L'élaboration d'une stratégie bas-carbone ;
- Une présence active de la Mauritanie dans les grands rendez-vous climatiques et environnementaux.
- L'adoption du projet de décret portant application de la loi 2023-031 du 14 décembre 2023, relative à la gestion des déchets solides ;
- Projet de décret sur les études d'impact environnemental et social (en cours).

Sur le plan opérationnel, les résultats les plus saillants, en 2025, portent sur :

- La campagne nationale d'ensemencement aérien de 6,1 millions d'hectares ;
- La restauration de 4 803 ha dans le cadre de la Grande Muraille Verte ;
- La production de 200 000 plants forestiers ;
- L'opérationnalisation de 4 grandes pépinières collectives ;
- La restauration de 56 000 ha d'écosystèmes au Parc National du Diawling ;
- La plantation de mangroves ;
- Le renforcement du contrôle environnemental à travers 25 évaluations environnementales et 25 missions de contrôle visant 105 unités ;
- La mise en défens de 300 ha ;
- Un nombre de 20 FACI (Fermes Agricoles Communautaires Intégrées) créées ou réhabilitées,
- 6 brèches colmatées ;
- 28 nouveaux établissements disposent d'un plan de gestion des déchets et ont obtenu leurs avis de faisabilité environnementale et 7 autres ont été audités.
- Un nombre de 2 sites assainis.

Tableau 10 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 pour l'environnement

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2023	2024	2025
Surface des aires marines protégées en proportion de la surface totale	12,40% (banc d'arguin et diawling)	2018	MEDD	Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience	12.40% (MEDD)	12,40% (MEDD)	

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2023	2024	2025
Proportion de la production obtenue de façon durable	Non déterminée	-	-	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Non disponible		
Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Aucun mécanisme	2020	-	Mécanismes mis en place en 2025	Non disponible		
% de réalisation du Programme Grande muraille Verte	4%	-	-	-	Non disponible		
Surfaces des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	0,30%	2017	MEDD	-	0.30% (MEDD)	0.31% (MEDD)	
Emissions de gaz à effet de serre	13.41 Mt éq. CO2	2015	MEDD	-	16.51 Mt éq. CO2 ²		
Longueur des pare-feu réalisés (km)	10 900	2018	MEDD	-	10 835 km	6 254 km	

Source : MEDD

Encadré 2 : Observations sur certains indicateurs de suivi de la SCAPP

Observations sur certains indicateurs de suivi de la SCAPP

Le tableau 10 ci-dessus récapitule les indicateurs retenus pour le suivi du chantier 2 de la SCAPP. Il en ressort que, même si les intitulés des indicateurs sont pertinents, leurs valeurs cibles 2025 sont soit non déterminées pour certains soit mal formulée pour d'autres. En effet, pour les deux premiers indicateurs relatifs à la « proportion de la surface des aires marines protégées » et la « proportion de la production obtenue de façon durable », leurs valeurs cibles sont formulées respectivement comme suit :

(i) Gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience.

(ii) D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Il est clair que ces formulations ne correspondent pas à des **valeurs** de cibles mais plutôt à des cibles d'objectifs de développement durable (ODD), ce qui est différent et issu d'une confusion entre « valeur cible » et « cible ».

² Base de données EDGAR (Base de données sur les émissions pour la recherche atmosphérique mondiale)

Réduction des risques de catastrophes

Quant à la lutte contre les catastrophes menée par la DGSCGC, les interventions ont contribué directement à la résilience territoriale, en particulier par les opérations de pompage des eaux pluviales durant l'hivernage 2025 à Nouakchott et dans plusieurs villes de l'intérieur, dont Kiffa, Laâyoune, Tamchekett, Boumdeid, Kamour et Kaédi. Les interventions documentées font ressortir 10 500 m³ d'eau pompés à Nouakchott-Nord et environ 50 000 m³ à Kaédi, avec mobilisation de personnels spécialisés, de citernes, de pompes, de véhicules tout terrain, d'embarcations et de drone de reconnaissance.

La DGSCGC a également renforcé ses moyens opérationnels par la réception d'un important lot de matériels et d'équipements, améliorant ainsi ses capacités d'intervention contre les inondations, les incendies et les feux de brousse, tout en renforçant la protection des personnes et des biens.

A cela s'ajoutent :

- L'adoption de la plateforme nationale sur les pertes et dommages liés aux risques et catastrophes, portée par la DGSCGC, pour améliorer la connaissance des risques, le suivi statistique des dommages, l'anticipation et la planification des réponses.
- L'adoption de décret N°2025-162 du 15 octobre 2025 portant création d'une base de données spéciale pour les ménages pauvres et/ou vulnérables touchés par les catastrophes, afin de renforcer le ciblage, la coordination de l'aide et les activités de relèvement post-crise.
- La poursuite de la finalisation de la Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophes 2025-2030 et l'articulation avec les priorités de résilience climatique, d'alerte précoce et de préparation aux crises.
- La mise en œuvre du plan stratégique de la DGSCGC 2024-2027, notamment à travers le renforcement des capacités opérationnelles, la territorialisation de la Sécurité civile et l'élargissement de la coopération technique.

III.2.2. Financement du chantier 2

Sur le plan du financement, le chantier a mobilisé à la fois des ressources extérieures identifiées à hauteur de 174,8 millions MRU programmés pour 284,2 millions MRU décaissés, et des crédits budgétaires nationaux inscrits au BCI État 2025 pour 305,3 millions MRU programmés et 263,4 millions MRU exécutés. Le taux d'exécution global est de 114 % (Tableau 11).

Tableau 11 : Récapitulatif du financement du chantier 2 (En million de MRU)

Programmation 2025			Exécution 2025			
Budget Etat	Ressources extérieures	Total ressources	Exécution Etat	Exécution extérieur	Total exécution	Taux
305,3	174,8	480,1	263,4	284,2	547,6	114%

Source : MAED

III.2.3. Analyse des contraintes et défis environnementaux

Les contraintes structurelles relevées et persistantes continuent d'affecter la durabilité des ressources naturelles. Il s'agit de la désertification, la dégradation des terres, les pressions anthropiques sur le littoral, la fragilité de certains écosystèmes et les effets du changement climatique.

À ces défis biophysiques s'ajoutent des contraintes institutionnelles et opérationnelles : insuffisance des ressources humaines qualifiées, besoins persistants en équipements de contrôle et de suivi, faiblesse de certains systèmes d'information, besoins de coordination intersectorielle et retard dans la mise en œuvre de certaines infrastructures ou opérations d'assainissement, la disponibilité des équipements lourds de pompage et de secours, ainsi que la couverture territoriale des services de sécurité civile.

La montée en charge des ambitions du secteur exige ainsi une consolidation du financement, une meilleure intégration des données, une accélération des textes d'application et un renforcement de la territorialisation des interventions.

III.2.4. Recommandations

Le passage en revue des objectifs, du bilan, de l'évolution des indicateurs et des défis et contraintes du chantier 2 suggèrent es recommandations suivantes :

- Finaliser et mettre en application les textes réglementaires en cours, notamment sur les déchets solides, les études d'impact environnemental et social (EIES), le littoral et les établissements classés.
- Renforcer les capacités techniques, humaines et logistiques des structures centrales et déconcentrées.
- Améliorer le système de suivi-évaluation pour fiabiliser les indicateurs et mieux documenter les écarts.
- Accélérer les interventions sur les volets restés en deçà des prévisions, notamment l'assainissement des sites et certaines infrastructures littorales.

- Poursuivre la mobilisation et la meilleure articulation des financements extérieurs et des crédits budgétaires nationaux, en les alignant sur les priorités de la SCAPP et du PANEDD.
- Accélérer l'opérationnalisation des outils de RRC adoptés en 2025, notamment la plateforme pertes et dommages, la base de données des ménages vulnérables touchés par les catastrophes et les dispositifs d'alerte et de planification de la réponse.

III.3. Chantier 3 : « Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance économique »

III.3.1. Bilan des progrès du chantier 3

Renforcement des infrastructures énergétiques

Dans le domaine de l'électricité, les principales avancées en 2025 concernent :

- La mise en œuvre du plan d'action d'urgence de Nouakchott ;
- Le début de la mise en œuvre du programme prioritaire de généralisation de l'accès aux Services essentiels au Développement Local (PPGASDL 2025/2027) ;
- La réalisation des travaux en cours pour la mise en service l'électrification de 13 localités à Hodh El Gharbi ;
- Fin des travaux de la ligne 33 kV entre Tanit et Mheijrat, pour alimenter trois localités du Littoral Nord (Lemcid, Tiwilit et M'Mhaijirat) ;
- Acquisition et mise en service de treize groupes semi rapides entrant dans le cadre du Projet de renforcement des infrastructures électriques de 50 Moughataas - phase 2 ;
- Construction d'une centrale duale fioul/gaz de 60 MW ;
- Démarrage de l'exécution du Projet PPP de construction d'une centrale hybride de 60 MWc avec stockage : centrale hybride avec une capacité de stockage de 60 MW pendant 4 heures ;
- Évaluation en cours des offres du Projet PPP de construction d'une centrale de 225 MW à N'Diago ;
- Avancement à 78% de l'électrification de 481 localités dans les wilayas de Trarza et Brakna, Gorgol, Guidimakha et Assaba ;
- Avancement à environ 90 % de la construction d'une ligne 225 kV Nouakchott – Zouerate et 33 kV et des postes associés ;
- Projet de l'Alimentation en Energie Electrique de la Zone de Production Agricole dans la Vallée : Ligne 33 kV d'une longueur de 215 km ;
- Pose du 2ème circuit de la ligne 225 kV NKC-Boulenoir ;
- Électrification de 12 localités isolées dans le cadre du Programme d'Électrification Rurale en Zones Isolées (PERZI).

- En matière de réforme, l'élaboration des décrets et arrêtés d'application du Code de l'électricité : ces textes viennent compléter l'arsenal juridique du secteur, à la suite de la promulgation de la loi portant Code de l'électricité et à la publication de son décret d'application.

Le tableau 12 ci-dessous renferme les indicateurs retenus dans le plan d'action 2021-2025 de la SCAPP pour le suivi des performances des infrastructures énergétiques. Il en ressort que l'accès général à l'électricité a atteint 58%, en progression constante vers la valeur cible de 85% visée en 2030, le mix énergétique est estimé à 48%, lui aussi en constante progression vers la valeur cible de 60% visée en 2030. Quant à l'accès des ménages à l'électricité, autant il a quasiment atteint sa valeur cible pour les ménages urbains, soit 97% pour une valeur cible de 100%, autant il stagne pour les ménages ruraux à 12% pour une valeur cible de 50%.

Tableau 12 : Indicateurs SCAPP 2021-2025 pour les infrastructures énergétiques

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2023	2024	2025
Accès à l'électricité	48%	2021	MPME	85% en 2030	56.6% (MPME)	57% (RGPH)	58%
Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	42%	2021	MPME	60% en 2030	43% (MPME)	44% (RGPH)	48%
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu urbain	78%	2021	MPME	100%	95% (MPME)	96% (RGPH)	97%
Proportion des ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural	6%	2021	MPME	50%	11% (MPME)	12% (RGPH)	12%

Source : MPME

Dans le domaine de l'approvisionnement en produits pétroliers :

- Pour Nouakchott : l'extension, en cours, des capacités de stockage du dépôt actuel, l'extension de 100 000 m³ (51 000 m³ gasoil, 34 000 m³ fuel, 10 000 m³ essence et 5 000 m³ kérosène), à travers un Contrat d'approvisionnement du pays en produits pétroliers ainsi que la réhabilitation en cours des conduites de dépotage des produits pétroliers, dont la mise en service est prévue en mars 2026 ;
- Au niveau de Nouadhibou, les réalisations sont : la réhabilitation de l'ensemble des bacs du dépôt sur un horizon de 3 ans, la conversion de certains bacs afin d'adapter les volumes disponibles aux besoins de la consommation des différents produits, la réhabilitation des conduites de dépotage et de chargement de l'apportement pétrolier de Nouadhibou.
- Au niveau National, il y a eu la réalisation d'une étude d'audit des investissements des sociétés de distribution du gaz butane ainsi que de la tarification du gaz butane, achevée en juin 2025.

Infrastructures d'équipement et des transports

Les actions menées en 2025 ont permis de passer faire passer l'indicateur ODD d'accès à moins de 2 Km du réseau routier de 80% de la population en 2024 à 83% en 2025, à comparer avec une valeur cible de 100% en 2030 (tableau 13).

En 2025, plusieurs actions ont été entreprises en matière d'équipement et de transport et ont abouti aux résultats suivants :

- Réalisation du Programme de Développement de Nouakchott 2025 (136 km) ;
- Achèvement de l'étude technique pour la réhabilitation de la route Nouakchott-Nouadhibou section 3 ;
- Construction d'une route reliant le canal Aftout Essahli à la route Nouakchott-Rosso ;
- Réhabilitation de la route Nouakchott-Boutilimit (42 km) lot3 ;
- Construction de la route Keur Macène - Port de Ndiago ;
- Achèvement de la réhabilitation de tronçons de la Route de l'Espoir (Aleg-Maghta Lahjar, Djouk-Kiffa, Tintane-Aioun, Aioun-Aouinat Zbil, Aouinat Zbil – Timbedra)
- Lancement de la réhabilitation de la route Boghé-Kaedi ;
- Achèvement de la construction du Pont du carrefour de Madrid (pont de l'amitié) ;
- Lancement de la ligne 3 du système de transport rapide par autobus BHNS ;
- Achèvement de la construction de 35 kilomètres de voiries urbaines à Nouakchott, lancées en 2023 ;
- Lancement de l'étude de la construction de la Route Timbedra- Bousteila - Adel Bagrou ;
- Lancement de l'Etude de la route Twil – Voulaniya – Medbougou – Kobenny ;
- Lancement d'une étude de faisabilité pour deux réseaux ferroviaires, l'un reliant Choum à Nouakchott via Akjoujt et l'autre reliant Nouakchott à la frontière malienne via Bofal ;
- Étude sur l'amélioration de l'adéquation des aéroports nationaux ;
- Achèvement des travaux de réhabilitation de la piste de l'aéroport de Nouadhibou ;
- Achèvement des travaux de construction de la piste de l'aéroport de Lemgheity ;

En matière de réforme, le secteur des transports a initié plusieurs actions dont celles réalisées en 2025 :

- L'approbation des textes législatifs relatifs au lancement de services de transport par autobus de qualité ;
- L'amélioration de la fluidité du trafic par la libération des espaces publics occupés illégalement et l'installation de panneaux de signalisation dans le centre-ville ;
- La sécurisation et la numérisation de la délivrance des cartes grises et des permis de conduire ;

- La révision du code de la route.

Tableau 13 : Evolution des indicateurs des Infrastructures d'équipement et de transport

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de référence	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2023	2024	2025
Accès à moins de 2 Km du réseau routier	70%	2020	MET	100% en 2030	75% (RGPH)	80%	83%
Nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	2827	-		1431	2400 (MET)	5748	1800
Renforcement des investissements en infrastructures des secteurs de l'équipement et des transports	6 840 Millions MRU	Jusqu'à 2020		7 500 (entre 2021 et 2030)	14,150 Milliard MRU (MET)	14,157 Milliard MRU (MET)	13,4 Milliards MRU
Nombre de linéaire de routes bitumées (Km)	4811	-		7500	5000 (MET)	6939 y compris en cours de réalisation	
Nombre de Km réalisés (Voirie urbaine)	342	-	-	1689	745 (MET)	387 km voiries urbaines réalisées y compris en cours	
Nombre de linéaire de routes réhabilitées (Km)	459	-	-	740	232 (MET)	Routes interurbaines réhabilitées : 997 km Voiries urbaines réhabilitées : 104 km	

Source : MET

Infrastructures d'hydraulique et d'assainissement

Dans le domaine de la connaissance des ressources en eau, les avancées suivantes sont enregistrées en 2025 :

- Études d'implantation menées au niveau de 295 sites dans le but de créer de nouveaux points d'eau répartis sur la plupart des Wilayas ;
- Actualisation de la situation du niveau d'eau, prélèvement et minéralisation des nappes exploitées et des champs captants ;
- Mise en place de 19 piézomètres de suivi des nappes souterraines au niveau de Tintane, Boutilimit, R'kiz et la nappe de Grès d'Aioun ;

Concernant l'accès à l'eau potable, il y a lieu de noter :

- Au niveau de la capitale Nouakchott :
 - Construction d'un nouveau déboureur d'eau au niveau de Beninadji afin de réduire les fortes turbidités des eaux du fleuve enregistrées chaque année pendant les périodes d'hivernage ;

- Achèvement des travaux de remise à niveau des installations de l'Aftout Essahli. Ces travaux ont permis de faire passer la production de 115 000 m³/j à 150 000 m³/j ;
 - Démarrage des travaux du projet de renforcement et de sécurisation de l'AEP de la ville de Nouakchott à partir du champ captant d'Idini pour une production supplémentaire de 60.000 m³/j (en cours) ;
 - Pose de la 1^{ère} pierre du projet d'extension des installations de l'Aftout Essahli pour porter la production de ces installations à 225.000 m³/j ;
 - Réhabilitation des stations de pompage de Toujounine, El Mina, Ain Talh, Sebkhah et Ksar ;
 - Raccordement de Bouhdida, Melah, Dar Naim et les quartiers de Carrefour, d'El Mina et de PK17 au nouveau réseau de distribution ;
 - Alimentation de nouvelles zones à partir des stations de Ayn Talh ;
 - Déclassement de plus de 100 km de l'ancien réseau de distribution de Nouakchott.
- Hors Nouakchott :
 - Renforcement de l'AEP de Nouadhibou à partir de Boulenouar ;
 - Projet Aftout Echergui phase II ;
 - Projet DHAR phase II : Achèvement des travaux du réseau de distribution de la ville d'Aioun au profit de 34.830 habitants par la pose de 7.500 branchements particuliers et la mise en place d'un nouveau système de pompage ; Raccordement de 12 localités dans les Moughataas d'Amourj, Néma, Timbedra et Aioun au système de DHAR, ceci au profit de 7.000 habitants ;
 - Projet d'AEP de Kiffa à partir du fleuve : Signature des marchés relatif aux travaux des lots 1, 2, 4 et 5.1 et remise de leurs sites ; Procédure de passation de marchés en phase avancée pour le lot 3 et le lot 5.2 des travaux.
- Périmètre SNDE (milieu urbain) :
 - Réalisation de travaux qui ont permis de rehausser la production annuelle de l'eau dans plusieurs Wilayas, dans le réseau SNDE ;
 - Les actions réalisées dans le périmètre de la SNDE ont abouti à une amélioration du potentiel de la capacité de production globale de 65.372 m³/j ;
 - L'augmentation des abonnés de 51.023 nouveaux branchements particuliers ;
 - La création de 8 brigades d'intervention (Idini, Boulenouar, Dhar, Aftout Echergui, Kiffa, Nord, Aioun et Aleg).
- En Milieu rural
 - La réalisation de 82 nouveaux forages d'exploitation destinés à l'alimentation en eau potable des populations ;
 - L'achèvement des travaux de 35 nouveaux réseaux et la réhabilitation de 15 existants en plus des localités raccordées à l'Aftout Echergui et au système de Dhar ;

- Programme de développement régional : réalisation de 106 nouveaux forages, 7 AEP et 40 équipements de points d'eau ;
 - Au niveau du périmètre de l'ONSER : réhabilitation de 40 AEP en cours d'exploitation ;
 - Le renouvellement d'équipements d'exhaure en milieu rural avec un total de 527 interventions ;
 - La diversification des sources d'énergie des localités rurales par l'hybridation de 24 sites de production de l'ONSER ;
 - Les travaux en cours pour le projet d'alimentation en eau potable de 165 localités dans les wilayas de l'Assaba, du Brakna et du Tagant à partir du fleuve.
- Dans le domaine de la mobilisation des eaux de surface :
 - Les travaux de 4 barrages ont été achevés dans les localités d'Oum Nour, Ghligue Tichilit et Ghligue Ehel Seyedna dans les deux Hodhs ;
 - Les barrages de Barbara (Tamchakett), Levtah (Boumdeid) et Agmamine (Kankossa) affichent des taux d'avancement respectifs de 98 %, 92 % et 85 % ;
 - Construction de 5 barrages dans les deux Hodhs et au Brakna dans le cadre d'un contrat-programme avec la SNAT, avec un taux global d'exécution estimé à 70 % ;

Dans le domaine de l'assainissement, les activités se résument comme suit :

- Assainissement de la ville de Nouakchott (Pôle A) : les études d'exécution (topographie, géotechnique, hydraulique) sont en cours ;
- Remblayage des six mares de Dar Naïm ;
- Réalisation des travaux de curage et de nettoyage des réseaux d'assainissement des eaux pluviales de Nouakchott, de Rosso, de Kaédi, d'Aleg, d'Akjoujt, d'Atar et de Bassiknou ;
- Assainissement pluvial des villes d'Atar et de Sélibabi.

Les principales réformes entreprises en 2025 pour le secteur de l'eau et de l'assainissement sont :

- L'actualisation du schéma directeur de distribution de Nouakchott et évaluation des besoins en eau à l'horizon 2050 avec la prise en considération du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) élaboré en 2019 ;
- La poursuite du processus de la DSP en vue d'améliorer la qualité du service en milieu rural dans le cadre du PPP ;
- Le démarrage de l'étude visant l'élaboration d'un modèle financier et d'une structure tarifaire de l'eau.

Tableau 14 : Indicateurs SCAPP 2021-2025 de l'hydraulique et de l'assainissement

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année Réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	Source	2023	2024	2025
Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	62%	2015	MICS	100% en 2030	RGPH 2023	70.6%	74,2%	

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année Réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	Source	2023	2024	2025
Les populations vivant dans des ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées	48%	2015	MICS	100% en 2030	RGPH 2023	59.4%	59,4	
Le pourcentage de ménages chez qui un lieu de lavage des mains a été observé	20,30%	2015	MICS	100% en 2030	(Enquête SWSC)/MHA	69.7%	ND	
Le pourcentage de ménages avec lieu spécifique pour le lavage des mains où de l'eau et du savon ou autre produits nettoyant sont présents	41%	2015	MICS	100% en 2030	(Enquête SWSC)/MHA	69.7%	ND	
Taux d'accès à l'eau potable	-	-	-	100% en 2030	RGPH 2023	70.6%	74,2%	
Taux de desserte	-	-	-	100% en 2030	RGPH 2023	51.8%	60,7	
Taux de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales	10%	2016	-	50% en 2025	RGPH 2023	2.1%	ND	
Réutilisation des eaux usées à Nouakchott et Nouadhibou	20%	2016	-	50% en 2025	ND	N/A	ND	
Taux DAL (Défécation à l'air libre)	36%	2016	-	25% en 2025	RGPH 2023	30.8%	30,8%	
Taux d'équipement en latrines familiales améliorées	42%	2016	-	70% en 2025	RGPH 2023	66.7%	66,7%	

Infrastructures liées aux nouvelles technologies

En 2025, au moins trois des sept indicateurs relatifs au secteur numérique sont au vert et ont atteint leurs valeurs cibles. C'est le cas du taux de couverture 4G, du taux de pénétration du paiement mobile et du nombre de kilomètres de backbone, comme il ressort du tableau 15 ci-dessous.

Quant aux principales avancées enregistrées en 2025, il convient de noter les points suivants :

- Réalisation des travaux de la phase-2 (Ould Yenje – Fassala Néré) et de la phase-3 (Fassala Néré - N'beiket Lahwach) du projet d'accès universel aux services de communications ;
- Lancement de la construction d'un deuxième câble sous-marin atterrissant à Nouadhibou. Son taux d'avancement physique est de 34% ;
- Mise à niveau du point d'échange Internet national (RIM-IX) ;
- Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de migration vers l'IPv6, amorçant ainsi une transition technologique majeure ;
- Achèvement et opérationnalisation du Datacenter de haute performance (Tier-3) « Nouakchott Data Hub » qui constitue l'un des principaux piliers de la transformation numérique ;
- Renforcement de la plateforme d'hébergement des systèmes d'information pour garantir une protection robuste des données et une disponibilité continue des

services en ligne à travers la mise en place d'un nouveau cluster de répliation et de sauvegarde hyper convergé ;

- Poursuite de la digitalisation des services publics avec la digitalisation de bout en bout de plusieurs services dont la solution numérique mise en place pour renforcer la sécurité routière ;
- Mise en place d'un système d'information de gestion des assurances ;
- Digitalisation de la délivrance des casiers judiciaires ;
- Digitalisation de La création d'entreprise ;
- Lancement de la digitalisation de la demande d'agrément ;
- Mise en place d'une plateforme de création et de gestion des partis politiques ;
- Développement d'une plateforme de commerce électronique (e-marketplace) ;
- Lancement de plusieurs initiatives phares dont l'installation de guichets numériques pilotes pour simplifier les démarches administratives ;
- Installation du système DIWANE qui centralise et dématérialise la gestion présidentielle, optimisant le suivi des programmes et des courriers ;
- Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Achats et Marchés publics (en cours).
- Digitalisation des services d'orientation et d'inscription des étudiant des universités ;
- Digitalisation des procédures de la SOMELEC et de la SNDE (branchement, abonnement, transfert, paiement et consultation de l'hystérique) ;
- Mise à niveau du système d'information « SIRAGE » pour gérer les données de l'enseignement secondaire ;
- Finalisation de la digitalisation de la chaine pénale ;
- Digitalisation des examens nationaux de l'enseignement ;
- Renforcement des capacités des fonctionnaires de l'administration et des jeunes, dans le domaine numérique, à travers la formation dans le cadre du Projet Tamakoun (formation interactive de « Passeport numérique ») ;
- Formation de 200 jeunes sur la pose de la fibre optique.

Tableau 15 : Evolution des indicateurs SCAPP 2021-2025 des TIC

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Taux de couverture 4G	31%	2021	-	75% en 2025		ND	ND	104,5
Valeur Ajoutée du Numérique / % du PIB du numérique	350 Millions \$ / 4,5% du PIB	2020	-	700 Millions \$ / 8% du PIB (2025)		ND	ND	1,4
Emplois directs et indirects formels créés à l'horizon 2025 par le secteur des TIC	5000	2020	-	15 000 en 2025		ND	ND	4272
% individus utilisant internet	25%	2021	-	65% en 2025		21,9% (RGPH 2023)	80%	41,5

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Nombre de startups labellisées	N/A	2021	-	200		ND	0	0
Taux de pénétration du paiement mobile	8%	-	-	25%		ND	ND	26,3
Kilomètres de backbone	4000	2021	-	8000 en 2025		ND	5 800	10860

Infrastructures du bâtiment, de l'habitat et de l'urbanisme

Les bâtiments et équipements publics réalisés en 2025 comprennent :

- Des infrastructures éducatives : travaux de construction de 3905 salles de classes au niveau national (un total de 3905 SDC dont presque 3700 SDC achevées).
- Des infrastructures religieuses : travaux de construction de 41 mosquées sur l'étendue du territoire national.
- Des infrastructures sanitaires : travaux de construction de 3 hôpitaux régionaux (Tidjikdja, Aioun et Aleg), de 28 centres de santé à Nouakchott, de 48 postes et centres de santé dans les wilayas intérieures du pays ; achèvement des travaux de construction et de réhabilitation de 17 postes de santé du programme du Hodh charghi ; travaux d'extension du centre hospitalier national et de réhabilitation de l'hôpital de Nouadhibou ; travaux de construction des hôpitaux de Zouerate et Akjoujt.
- Le lancement du Projet Prioritaire de généralisation des services nécessaires au développement local (2025-2026) (1333 SDC, 50 postes de santé, 40 centres de santé, 2 centres hospitaliers régionaux et 3 hôpitaux départementaux dont leurs études d'exécution sont en cours d'élaboration.
- Infrastructures sportives et de loisirs : travaux de construction de plusieurs stades à Teyarett, Dar Naïm, Sebkhah, El Mina et Bababé ; travaux de construction d'une salle de sport à Arafat.
- Sièges d'ambassades et de chancelleries : achèvement des travaux de construction des ambassades à Rabat, à Abou Dhabi, au Sénégal, au Niger et au Mali.
- Infrastructures administratives : achèvement des travaux de construction des sièges de plusieurs institutions, de deux délégations régionales du ministère de l'environnement à Hodh el Gharbi et Hodh Charghi, des bureaux et des logements du Hakem d'El Mina, du Wali de Tiris Zemour, du Hakem de Teveragh- Zeina et du Hakem de Tékane ; poursuite des travaux de réhabilitation et de rénovation de l'ancien immeuble du Gouvernement, de construction d'un village artisanal de Nouakchott et de deux bâtiments d'accueil au niveau de l'aéroport Oum Tounsy

de Nouakchott, de construction du laboratoire de contrôle de la qualité des médicaments.

- Infrastructures pénitentiaires et de justice : achèvement des travaux de construction de deux prisons, respectivement à Nouakchott et à Kiffa ;
- Infrastructures de l'enseignement supérieur et de formation professionnelle : achèvement des travaux de construction de l'Ecole nationale d'administration, de journalisme et de la magistrature, de l'Ecole de technologie, du Pétrole, de Gaz et des mines, de l'Institut supérieur du numérique (ISN) ; poursuite des travaux de construction et d'extension de l'ISSET de Rosso et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (EHEC) ; travaux de construction de l'Ecole des nouvelles technologies, de l'information et de la communication à Nouadhibou et lycée commercial à Nouakchott
- Infrastructures de souveraineté : La poursuite des travaux de construction des sièges du Conseil Economique, Environnemental et Social et de la HAPA

Les avancées enregistrées en 2025 dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme concernent :

- La finalisation, en cours, en collaboration avec le Ministère de la Transformation Numérique, de l'opération du lancement d'un guichet unique numérique pour la délivrance du permis de construire ;
- L'achèvement des travaux de construction de 5 logements à Bourat (Brakna) et de 5 autres logements à Koundi (Trarza) restant des cinquante lancés préalablement pour les fonctionnaires ;
- Le lancement et la poursuite de l'élaboration de 10 Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) pour les villes de Kaédi, Selibaby, Nouadhibou, Zouerate, Atar, Kiffa, Guerou, Aioun, Néma et le camp de Mbera ;
- La poursuite de l'opération du parachèvement du projet « Hayat Jadida » du secteur 22 à Toujounine, dédié à l'élimination des 28 poches de bidonvilles à Nouakchott ;
- La poursuite des travaux d'aménagement de 25 espaces verts à Nouakchott ;
- La poursuite des travaux de construction et de butimage de la voirie de la ville de Tintane.

Dans le domaine du regroupement des localités

- Elaboration des études préliminaires pour la création de 55 regroupements sur l'étendue du territoire national (visites de terrain, prospection) ;
- L'élaboration des plans de lotissement pour sept regroupements respectifs dont le bornage est en cours, en Assaba, au Gorgol et au Trarza ;
- Extension du regroupement de Wompou, Wilaya du Guidimakha.
- L'achèvement des travaux de construction des équipements publics du regroupement Ematt Leekarich, Hodh Echarghi ;

- L'achèvement des travaux d'AEP du regroupement de Hweiriye-Hodh Echarghi ;
- L'achèvement des travaux de construction d'un complexe islamique au regroupement Koundy3-Trarza ;
- La poursuite des travaux de construction d'une école au regroupement d'El Bezoul, Wilaya du Trarza ;
- Lancement en cours des travaux de construction de 4 logements pour les fonctionnaires de l'Etat, un point de santé dans le regroupement d'El Bezoul, Wilaya du Trarza ;
- L'attribution de plus de 400 parcelles dans le regroupement d'El Bezoul, Wilaya du Trarza.

Dans le domaine de la cartographie :

- Le lancement et la réalisation en cours d'une cartographie de base à l'échelle 1/50000 pour 62 000 km² d'une partie des wilayas du nord du territoire ;

Les réformes principales, en 2025, ont porté sur :

- La révision, l'approbation et l'adoption de la loi sur l'urbanisme et la construction ;
- L'approbation en conseil des ministres des règlements simplifiés d'urbanisme et de la construction ;
- L'élaboration de 8 textes d'application de la loi 2024-003 de l'urbanisme et de la construction et de 12 autres textes d'application de cette même loi (en cours) ;
- L'élaboration en cours d'un guide méthodologique pour l'élaboration des stratégies de développement urbain, d'un code de l'Habitat, d'une loi organisant le bail des habitations ;
- L'élaboration des textes d'application de la loi 017/2023 relative à la promotion immobilière ;
- L'élaboration de la stratégie nationale de l'Habitat Urbain, de la politique nationale de planification urbaine et d'un cadre référentiel du patrimoine architectural.

Tableau 16 : Evolution de l'indicateur type d'habitat

Indicateur	Valeur de référence	Année de réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
% de la population qui vit dans un logement précaire	34,70%	2015	ND	ND	35,3%	35,35%	

Source : ANSADE (RGPH)

III.3.2. Analyse des défis et contraintes du chantier 3

Les principales contraintes générales au niveau des différentes interventions et secteurs du chantier 3, sont :

- La faible coordination au sein des secteurs et entre les différents secteurs, entraînant une faible implication et surtout un manque de synergie et d'optimisation de l'utilisation des ressources ;
- Les insuffisances au niveau de l'environnement légal, réglementaire et administratif, notamment son manque d'adaptation au contexte ;
- Le manque de ressources humaines et des qualifications requises pour le fonctionnement et la mise en œuvre au niveau des départements ministériels ;
- Le manque de ressources financières et les faibles capacités de mobilisations des fonds affectés ;
- Les retards importants dans l'exécution de la plupart des projets ;
- La faible référence à la SCAPP, dans la conception et la mise en œuvre des politiques, programmes et projets, malgré la référence explicite à celle-ci ;
- Les longs délais passés dans les études de préparation des projets d'infrastructures, la mobilisation des financements et la passation des marchés.

III.3.3. Financement du chantier 3

Le financement du chantier 3 a été fait par des ressources nationales (Budget de l'Etat 2024) et des ressources extérieures. Pour les ressources nationales, les montants (programmés et décaissés) du chantier ont été obtenu par la somme des budgets des départements des secteurs du chantier. Les éléments relatifs au financement du chantier 3 sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Sur un mont programmé de 25 625 Millions de MRU, 21 436 Millions ont été décaissés, soit un assez bon taux de décaissement de 83,65%.

Tableau 17 : Récapitulatif du financement du chantier 3 (Millions de MRU)

Programmation 2024			Exécution			
Budget Etat	Ressources extérieures	Total programmation	Budget Etat	Ressources extérieures	Total Exécution	Taux Exécution
16 770	8 855	25 625	14 344	7 092	21 436	83,65%

Source : BCI / MAED

III.3.4. Recommandations du chantier 3

Les principales recommandations découlant de la conclusion, sont :

- La poursuite des efforts et l'intensification du rythme d'exécution y compris par la mobilisation de moyens supplémentaires, au niveau de l'ensemble des interventions du chantier, pour bâtir à partir des acquis du 2^{ème} plan d'action de la SCAPP, pour améliorer la programmation et l'efficacité de la SCAPP au niveau du 3^{ème} plan d'action 2026 - 2030 ;
- L'amélioration du système de planification national, pour mettre en phase, au niveau de la conception, la SCAPP avec les stratégies et politiques sectorielles et transversales ;
- La recherche d'une meilleure harmonisation des dispositifs de suivi-évaluation des différents départements au niveau des différents secteurs.

Réalizations du Programme de Développement de la Ville de Nouakchott 2025

- Montant du financement : 50 milliards MRO
- Electricité : La mise en œuvre du plan d'action d'urgence de Nouakchott
- Environnement : 114 km, plantations d'arbres au niveau des artères de Nouakchott
- Voirie : réalisation de 136 km
- 190 écoles primaires et 22 établissements secondaires réhabilités
- 28 centres de santé
- 1380 salles de classes construites et réhabilités au niveau des quartiers zones périphériques

IV. DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

IV.1. Chantier 4 : « Amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle »

L'amélioration de l'accès équitable à une éducation de qualité figure parmi les priorités centrales de la SCAPP et de son plan d'action quinquennal 2021-2025. Ainsi, l'éducation inclusive est identifiée comme un levier essentiel pour la réalisation du principe de « ne laisser personne pour compte » et pour le renforcement de la cohésion sociale.

Le plan d'action 2021-2025 s'articule autour de quatre objectifs majeurs :

- (i) Garantir un enseignement de base accessible et de qualité, favorisant une meilleure transition vers le cycle secondaire, à travers l'amélioration de la gouvernance, l'élargissement de l'accès inclusif et la modernisation du secteur, notamment par le numérique ;
- (ii) Promouvoir un enseignement originel moderne et tolérant, contribuant à la lutte contre l'extrémisme, ainsi qu'une alphabétisation alignée sur les stratégies éducatives nationales ;
- (iii) Développer un enseignement supérieur performant et diversifié, en adéquation avec les besoins de l'économie, soutenu par une recherche scientifique endogène et inclusive ;
- (iv) Renforcer une formation professionnelle de qualité, diplômante et adaptée aux besoins du marché du travail, par la diversification de l'offre et l'augmentation des capacités d'accueil.

Ces orientations ont été consolidées par l'adoption de la loi d'orientation du système éducatif national (Loi n° 2022-023), qui vise à promouvoir l'équité, la cohésion sociale et le développement d'un système éducatif tourné vers l'avenir, garantissant l'égalité des chances et encourageant l'enseignement des sciences et des technologies. Le Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE III), adopté en 2024, constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre de ces réformes en vue d'assurer l'atteinte des cibles éducatives des ODD.

La réalisation des objectifs de la SCAPP implique plusieurs départements ministériels et agence gouvernementale :

- Le ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système d'enseignement (MENRSE) ;
- Le ministère de la Formation professionnelle, de l'artisanat et des métiers (MFPAM) ;

- Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) ;
- Le ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) ;
- Le ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO).

D'autres ministères interviennent dans le système éducatif et de formation, principalement par la tutelle d'établissements de formation professionnelle ou d'enseignement supérieur, ou à travers la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des infrastructures éducatives et des programmes ciblant les groupes vulnérables. Il s'agit du ministère de la défense qui assure la tutelle de deux institutions de formation supérieure, du ministère de la santé qui assure la tutelle des écoles de santé, du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et du ministère de l'autonomisation des jeunes, de l'emploi, des sports et du service civique et du ministère du commerce et du tourisme qui assurent également la tutelle des instituts de formation professionnelle. A cela s'ajoutent la Délégation Générale TAAZOUR qui met en œuvre des interventions ciblées en faveur de la scolarisation des enfants les plus démunis et du ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire qui intervient dans la maîtrise d'ouvrage de constructions scolaires.

IV.1.1. Bilan des progrès du chantier 4

En cohérence avec les engagements internationaux, notamment l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4), le gouvernement a engagé une réforme ambitieuse visant à garantir un accès équitable à une éducation de qualité, à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir le développement du capital humain.

L'analyse des progrès met en évidence des avancées contrastées selon les sous-secteurs. Les indicateurs analysés ci-après sont consignés dans le tableau 18 ci-dessous.

Enseignement préscolaire

Dans le préscolaire, le taux de scolarisation a progressé pour atteindre 19 %, contre 11% en 2023 selon le RGPH, grâce notamment à des initiatives ciblées en faveur de 45 000 enfants vulnérables et à l'introduction de classes préparatoires. Environ 94 000 enfants de la tranche d'âge 3-5 ans sont scolarisés au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Une stratégie nationale du préscolaire a été élaborée pour la période 2025-2030. Le gouvernement a également engagé des actions visant à renforcer la qualité de l'encadrement pédagogique dans les structures préscolaires, en particulier dans les zones rurales et les régions vulnérables, à travers le recrutement de 140 monitrices du préscolaire en tant que prestataires de services locaux, contribuant ainsi à renforcer l'offre éducative dans les zones à faible couverture. De plus, les frais de préscolarisation de 16 100 enfants issus de familles vulnérables ont été pris en charge dans 772

structures préscolaires réparties dans l'ensemble des wilayas du pays. Par ailleurs, 332 jardins d'enfants communautaires ont été équipés et dotés en matériels didactiques

Cependant, la couverture reste limitée et le système d'information demeure insuffisant pour assurer un suivi efficace.

Enseignement de base et secondaire

Au niveau de l'éducation de base, les indicateurs révèlent des défis structurels importants. Le taux net de scolarisation (56 %) et le taux d'achèvement du primaire (65,6 %) restent faibles, avec de fortes disparités selon le niveau de vie, le genre et le milieu de résidence. Les inégalités territoriales sont particulièrement marquées en milieu rural, où l'accès et la rétention des élèves demeurent problématiques. Cette situation met en évidence la nécessité de renforcer les politiques d'équité et de maintien scolaire.

Parmi les mesures importantes prises, il convient de mentionner le renforcement de la formation des enseignants ainsi que des investissements importants dans les infrastructures et les équipements scolaires.

Des efforts significatifs ont également été déployés pour améliorer la qualité des apprentissages, notamment à travers la production de manuels scolaires, la formation continue des enseignants et la promotion des outils numériques.

Par ailleurs, plusieurs mesures ont été adoptées pour favoriser la scolarisation universelle et promouvoir l'école républicaine dont l'adoption du décret relatif aux passerelles entre l'enseignement originel et l'enseignement formel, de nature à renforcer l'intégration des différents segments du système éducatif en facilitant la scolarisation d'une part importante des enfants fréquentant exclusivement l'enseignement coranique (21% des enfants âgés de 6 à 11 ans et 18 % des adolescents de 12 à 17 ans suivaient uniquement un enseignement coranique, selon le RGPH 2023).

Par ailleurs, le texte portant organisation de l'enseignement privé consolide le retrait définitif du secteur privé au niveau de l'enseignement primaire et renforce l'encadrement des établissements à programme étranger. L'institutionnalisation du fonds d'appui au logement des enseignants contribue également à l'opérationnalisation de la politique nationale enseignante adoptée en 2023, notamment à travers son axe dédié à la valorisation de la profession enseignante.

Afin d'améliorer l'accès et l'environnement d'apprentissage, 14 établissements secondaires et 12 écoles primaires ont été construits. Par ailleurs, 190 écoles primaires et 22 établissements secondaires ont été réhabilités dans le cadre du Programme de modernisation de la ville de Nouakchott.

Ces investissements ont été complétés par des actions visant à améliorer les conditions d'apprentissage. Ainsi, 128 500 tables-bancs ont été acquises et distribuées, tandis que

18 500 tables-bancs ont été réparées durant l'année scolaire 2024-2025. Les travaux de réparation de 47 000 tables-bancs supplémentaires ont également été lancés.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement constitue également un axe majeur des réformes engagées. Dans ce cadre, 2 343 enseignants et 838 prestataires de services ont été recrutés afin d'améliorer le ratio maître-élèves et de réduire le déficit en personnel enseignant. Par ailleurs, 55 enseignants en langues nationales ont été recrutés dans le cadre du projet pilote d'enseignement en langues nationales promu par la loi d'orientation du système éducatif. Afin de pallier les insuffisances en équipements pédagogiques dans les lycées isolés, des caravanes scientifiques ont été déployées pour permettre la réalisation d'expériences pratiques directement dans ces établissements.

L'amélioration de la qualité des apprentissages a également été soutenue par la production et la diffusion de ressources pédagogiques dont 125 titres scolaires élaborés et révisés puis mis en ligne sur la plateforme numérique Koutoubi et la distribution directe de 1,5 million de manuels, guides et cahiers dans les écoles pour les premiers grades du primaire. Par ailleurs, 1 044 280 manuels ont été mis à disposition dans les kiosques de l'IPN, dont 560 020 pour l'enseignement primaire et 484 260 pour l'enseignement secondaire.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour la valorisation de la profession enseignante qui constitue un levier essentiel pour améliorer la qualité du système éducatif. L'allocation de zone a été augmentée de 150 %, tandis que l'allocation de craie a été généralisée et portée à 4 500 MRU. Une prime de 6 000 MRU a été accordée aux enseignants contractuels, ainsi qu'une prime de 20 000 MRU aux enseignants de la 6AP. Par ailleurs, un fonds d'appui au logement des enseignants a été créé, avec une dotation de 600 millions MRU dans le cadre du LFI 2026. Ces mesures ont également été accompagnées par la titularisation de 2 809 prestataires de services d'enseignement et par la promotion de 3 421 enseignants à différents grades de la carrière éducative. Une prime d'encadrement de 10 000 MRU a également été accordée aux enseignants.

Formation Technique et Professionnelle

La formation technique et professionnelle a connu des progrès notables, avec un taux de réalisation de 78 % des objectifs de formation sur la période 2021-2025, soit 12650 jeunes formés durant ce quinquennat. L'augmentation des capacités d'accueil et le développement de nouvelles infrastructures témoignent d'un engagement accru en faveur de l'employabilité des jeunes. L'année 2025 a été marquée par le recrutement de 110 élèves-formateurs, soit un effectif qui atteint désormais 724 formateurs formés dans le sous-secteur de la formation professionnelle pour encadrer un effectif de plus de 19 260 élèves en 2024-2025, en augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente.

Pour aligner l'offre de formation sur les besoins du marché du travail l'École de technologie du pétrole, du gaz et des mines a été construite, en renforcement de l'offre

de formation et de l'adéquation avec les besoins du marché du travail, notamment du secteur extractif. De même, le lancement de nouvelles infrastructures, notamment l'École TIC de Nouadhibou, l'École commerciale de Nouakchott et l'antenne de l'EETFP de Rosso, devrait renforcer l'employabilité des jeunes.

Par ailleurs, la mobilisation du financement pour la création d'un grand pôle de formation professionnelle dans la moughataa de Dar Naim et d'une école spécialisée dans les métiers du BTP et de l'artisanat urbain dans la moughataa d'El Mina permettra de répondre aux défis d'insertion des jeunes urbains dans ces deux zones où le taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi atteint près de 30 % selon le RGPH 2023.

Les partenariats avec les institutions publiques et le secteur privé ont par ailleurs été consolidés afin d'aligner davantage les formations sur les besoins du marché du travail, avec, en 2025, la formation de 6 226 jeunes à travers des formations qualifiantes courtes et des programmes d'apprentissage.

L'enseignement supérieur

Dans l'enseignement supérieur, les effectifs ont fortement augmenté, passant de 29 426 en 2021 à 47 734 en 2025, soit +50%, traduisant un élargissement de l'accès et une progression vers la parité entre les sexes, avec une proportion de femmes passant de 39% à 49% au cours de cette période. Néanmoins, cette expansion s'est accompagnée d'une dégradation du taux d'encadrement, passant de 33 étudiants par enseignant en 2021 à 52 en 2025, mettant sous pression la qualité de l'enseignement et la capacité des institutions à absorber la demande croissante.

L'Université de Nouadhibou et le Centre de pédagogie universitaire ont été créés ainsi que le Centre de préparation aux concours d'agrégation à l'ENS, avec l'ouverture de deux filières (Mathématiques et Sciences physiques). L'année a également été marquée par la création et la structuration de 37 nouvelles filières dans les différents établissements d'enseignement supérieur.

Ces évolutions ont été soutenues par d'importants investissements dans les infrastructures et les équipements. Ainsi, 210 salles et laboratoires ont été équipés et 112 locaux réhabilités dans les établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, les efforts de modernisation et de numérisation se sont poursuivis avec la formation de 155 cadres de l'enseignement supérieur et l'organisation de 32 activités scientifiques et d'assurance qualité. En outre, 550 enseignants et étudiants ont été abonnés à des plateformes numériques, dont un abonnement accessible à l'ensemble des étudiants de l'Université de Nouakchott

Alphabétisation et enseignement originel

En matière d’alphabétisation, les progrès restent limités malgré une amélioration globale du taux d’alphabétisation (69,3 %). Les disparités persistent, notamment en défaveur des femmes et des populations rurales, le niveau d’alphabétisation demeurant plus élevé chez les hommes (73 %) que chez les femmes (66 %). L’analphabétisme des jeunes et des femmes constitue un défi majeur, en lien avec des vulnérabilités sociales plus larges.

Des programmes d’alphabétisation fonctionnelle ont été mis en œuvre afin de doter les adultes et les jeunes non scolarisés des compétences de base nécessaires à l’accès à la formation et à l’emploi. En 2025, 2 350 personnes analphabètes âgées de 15 ans et plus ont bénéficié de ces programmes, qui visent à renforcer les compétences fondamentales (lecture, écriture et calcul) en lien direct avec les activités économiques et professionnelles.

Dans le cadre du renforcement du continuum entre éducation non formelle et insertion professionnelle, 200 jeunes sortants des mahadras ont bénéficié en 2025 de formations professionnelles dans différents métiers et ont été accompagnés dans leur insertion sur le marché du travail.

Tableau 18 : Indicateurs de suivi du chantier 4 du plan d’action 2021-2025 de la SCAPP

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de Réf.	Source Valeur réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Part de l'éducation dans les dépenses courantes de l'Etat (Service de la dette exclu)	18%	2020	MENRSE	23,1% en 2025 et 30% en 2030	19,9% (PNDSE IIII)	19,8% (Exécution LFR 2023)	ND	21,7 (MENRSE)
Dépenses publiques en éducation (% du PIB)	1,89%	2020					ND	4,4% (MENRSE)
Taux de préscolarisation	9,30%	-	-	50%		10,98% (RGPH)	ND	20% (MASEF)
Nombre de garderies, jardins d'enfants et écoles coraniques en milieu rural fonctionnels	773 structures	-	-	Construction de 2000 écoles coraniques		NI	ND	ND
Taux net de scolarisation au fondamental	79,90%	2020	MENRSE	90% en 2025 et 100% en 2030			56% (RGPH)	ND
Taux d'achèvement du primaire	89,80%	2020	MENRSE	92% en 2025 et 100% en 2030	61,2% (MENRSE)	61,2%	65,6%	ND
Taux d'analphabétisme	31,3%	-	-	-			30% (RGPH)	ND
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une Formation professionnelle diplômante	8 170	-	-	16 118 en 2024		9255 (Bilan annuel)	9 591	12650
Nombre de formateurs en FTP formés	598	-	-	-	ND	ND	614 (Revue PNDSE)	ND

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de Réf.	Source Valeur réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Nombre de femmes déscolarisées alphabétisées	43,35% (> 24 ans)	-	-	-		ND	ND	ND
Etablissements construits et ouverts devant les étudiants	28 000	-	-	36 400 en 2030		Indicateur non identifié		
Centres de développement des compétences et Institut supérieur de formation aux métiers du gaz construits	3 CDC + 1 Institut	-	-	6 CDC + 1 Institut		ND	ND	100%

IV.1.2. Défis et contraintes du chantier 4

Malgré ces avancées, le secteur reste confronté à plusieurs défis structurels. L'accès équitable à l'éducation demeure limité par la croissance démographique et les disparités territoriales. La qualité des apprentissages reste insuffisante, avec des niveaux faibles en compétences fondamentales. L'inadéquation entre formation et emploi persiste, en particulier dans les secteurs émergents. Par ailleurs, les insuffisances en matière de gouvernance, de coordination intersectorielle et de systèmes d'information limitent l'efficacité des politiques publiques.

Des contraintes structurelles affectent l'efficacité globale du système. Le faible taux d'exécution des projets, les insuffisances des systèmes d'information et les décalages entre planification et production de statistiques réduisent la capacité de pilotage et de suivi des performances. Les inégalités d'accès et de réussite demeurent marquées, en particulier au détriment des populations rurales, des ménages pauvres et des femmes dans certains sous-secteurs. De plus, la pression croissante sur les ressources humaines et les infrastructures, liée à l'augmentation rapide des effectifs, pose des défis en termes de qualité et de soutenabilité.

IV.1.3. Financement du chantier 4

La loi d'orientation n° 2022-023 engage l'État à garantir des ressources suffisantes pour le financement du secteur éducatif, en cohérence avec les recommandations du Cadre d'action Éducation 2030, qui préconise un niveau minimal de dépenses publiques équivalent à 4 % du PIB pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Cette norme a été dépassée en 2025 dans la mesure où les dépenses publiques consacrées à l'éducation ont atteint une proportion de 4,4% du PIB (tableau 18).

En 2025, les dépenses consacrées à l'éducation sont estimées à 23 755 millions MRU, soit environ 20 % des dépenses publiques et 4,4 % du PIB, selon les données du ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système d'enseignement. Ces niveaux témoignent d'un effort budgétaire globalement conforme aux standards internationaux. Toutefois, cette appréciation doit être nuancée, dans la mesure où, d'une part, ces estimations reposent sur la loi de finances initiale et non sur les dépenses exécutées et,

d'autre part, des limites méthodologiques affectent la fiabilité de la ventilation sectorielle au niveau l'éducation non formelle.

En ce qui concerne la structure des dépenses, les investissements publics dans le secteur de l'éducation s'élèvent en 2025 à 1 885 720 922 MRU sur financement domestique, contre 54 249 321 MRU sur financements extérieurs.

Tableau 19 : Investissements dans le secteur de l'éducation selon la nature du financement et l'année

Coût Plan d'Action SCAPP 2021-25	2021		2022		2023		2024		2025	
	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext
26 521	1 076	153	1 639	703	839	662,35	1544 ³	1026	1885,72	354,25

Le portefeuille initial de projets prioritaires inscrits au plan d'action de la SCAPP comprend 33 projets pour une enveloppe globale estimée à 27 782 millions d'ouguiyas, dont plus de 40 % sont consacrés aux investissements en infrastructures, notamment les constructions scolaires et universitaires.

À ce jour, un montant de 13 110⁴ millions d'ouguiyas a été mobilisé par la Direction des Projet de l'éducation et de la formation (DPEF) pour le financement de dix projets, principalement orientés vers l'éducation de base et l'enseignement supérieur. En revanche, les projets initialement prévus au profit de l'enseignement originel et de l'alphabétisation n'ont pas dépassé le stade de maturation.

Le taux de décaissement global demeure relativement faible, s'établissant à 41 %, dont 354,25⁵ millions d'ouguiyas décaissés au titre de l'exercice 2025, traduisant des contraintes dans la mise en œuvre des projets.

IV.1.4. Recommandations

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés, la transformation du système éducatif mauritanien pour soutenir le développement du capital humain et accompagner les ambitions économiques et sociales du pays nécessite de considérer les priorités et orientations stratégiques suivantes fondées sur le continuum éducatif :

- Le renforcement de la gouvernance et du pilotage du système éducatif
- L'amélioration de l'efficacité, de l'équité et de la transparence du financement.

³ Source Rapport de la revue conjointe du PNDSE

⁴ Matrice de suivi des projets DPEF/MAED

⁵ Direction des financements /MAED

- La garantie d'un accès universel à l'éducation et la réduction des inégalités.
- L'amélioration de la qualité des apprentissages.
- Le renforcement de la pertinence des formations et de l'employabilité des jeunes
- La consolidation de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La promotion de l'alphabétisation et de l'apprentissage tout au long de la vie
- La transformation numérique du secteur éducatif.
- Le renforcement de la résilience du système éducatif.
- Le développement d'un système robuste de suivi-évaluation.

IV.2. Chantier 5 : Renforcement des conditions d'accès aux services de santé

IV.2.1. Bilan des progrès du chantier 5

Le bilan de la mise en œuvre du second plan d'actions de la SCAPP 2021-2025 pour le chantier n° 5 consacré à l'accès démocratisé aux services de santé met en évidence des avancées réelles dans le renforcement du système de santé mauritanien, tout en soulignant l'ampleur des défis structurels qui freinent encore l'atteinte des objectifs nationaux et des cibles de l'ODD 3. L'analyse repose sur la revue des documents stratégiques et budgétaires, l'exploitation des données du SNIS, du RGPH 2023 et de l'évaluation harmonisée des établissements de santé 2024-2025, ainsi que sur les échanges avec les acteurs sectoriels.

Sur le plan stratégique, le secteur de la santé a poursuivi en 2025 une dynamique de modernisation portée par plusieurs réformes structurantes. Celles-ci ont concerné notamment la gestion des ressources humaines, l'amélioration de l'accès aux médicaments de qualité, le renforcement des infrastructures sanitaires, la réforme hospitalière, la généralisation progressive de l'assurance maladie et le développement des mécanismes de pilotage, de planification et de suivi. Des acquis importants ont été enregistrés, notamment la mise en place d'outils de gestion des ressources humaines, l'élaboration d'un plan quinquennal de formation continue, la réforme du cadre réglementaire pharmaceutique, l'avancement de la loi hospitalière et l'extension des dispositifs de couverture maladie à des groupes plus larges de la population.

Les investissements réalisés ont contribué à améliorer progressivement l'offre de soins et le maillage territorial du système de santé. Dans ce cadre, des équipements médicaux ont été acquis au profit de 276 postes de santé, 36 centres de santé, 6 centres hospitaliers ainsi que du Centre Hospitalier Mère-Enfant (CHME), pour un montant global estimé à 315,4 millions MRU. Ces acquisitions comprenaient également des

équipements logistiques destinés à renforcer les capacités opérationnelles des structures sanitaires.

Le parc ambulancier a été renforcé à travers l'acquisition de 20 ambulances supplémentaires, pour un montant de 80 millions MRU. Par ailleurs, des équipements biomédicaux ont été fournis à 90 formations sanitaires pour un montant de 69 millions MRU.

Au niveau des infrastructures hospitalières, plusieurs projets structurants ont été engagés ou poursuivis, notamment :

- Le lancement de la construction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Roi Selman ;
- La construction de l'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP), pour un montant de 664 millions MRU ;
- La poursuite des travaux des centres hospitaliers d'Aïoun, Tidjikja et Aleg, avec un taux moyen d'exécution de 75 % ;
- L'extension du Centre Hospitalier National (CHN), réalisée à hauteur de 90 %.

En parallèle, plusieurs centres et postes de santé ont fait l'objet de travaux de construction ou de réhabilitation.

Le renforcement du plateau technique s'est également poursuivi à travers l'amélioration des capacités en imagerie médicale, en équipements de laboratoire et en matériel de réanimation. Ces investissements visent à améliorer la disponibilité des services spécialisés, à réduire les évacuations sanitaires et à renforcer les capacités de prise en charge au niveau régional.

Malgré ces efforts, les résultats sanitaires demeurent globalement en deçà des ambitions fixées. Le ratio de mortalité maternelle reste très élevé, à 498 décès pour 100 000 naissances vivantes selon le RGPH 2023, en amélioration limitée au cours de la dernière décennie (582 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2013), mais loin de la cible de 140 prévue par la SCAPP et des engagements internationaux.

La mortalité des enfants de moins de cinq ans, estimée à 46,2 ‰, reste supérieure à l'objectif des ODD. La continuité des soins maternels demeure insuffisante : sur plus de 162 000 femmes ayant réalisé une première consultation prénatale, moins de la moitié ont achevé les consultations recommandées, et près de 28 % des accouchements ont encore lieu sans assistance qualifiée. Les performances restent également limitées pour les soins obstétricaux et néonataux d'urgence, la prise en charge des prématurés, la vaccination complète et la lutte contre certaines maladies transmissibles.

Selon les résultats de la même enquête HHFA, seules 37 % des structures de santé pratiquent l'ensemble des neuf fonctions des Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets (SONUC), et aucune structure ne dispose de tous les éléments nécessaires pour assurer une offre complète de ces services.

Le ratio du personnel de santé qualifié s'est amélioré ces dernières années, mais il demeure encore largement en deçà des normes recommandées par l'Organisation mondiale de la santé et traduit un déficit important en ressources humaines qualifiées dans le système de santé. Selon les données de l'Évaluation harmonisée des établissements de santé (HHFA) réalisée entre 2024 et 2025, la densité du personnel de santé par catégorie se présente comme suit : (i) 3 médecins pour 10 000 habitants, contre une norme OMS de 10 médecins pour 10 000 habitants ; (ii) 8 paramédicaux pour 10 000 habitants, alors que la norme OMS est de 23 pour 10 000 habitants ; (iii) 2 sage-femmes pour 10 000 habitants, pour un seuil recommandé de 6 pour 10 000 habitants.

La répartition des ressources humaines met également en évidence de fortes inégalités territoriales. En effet, 96 % des médecins exercent en milieu urbain, dont 68 % dans la seule région de Nouakchott. À l'inverse, près de 40 % de la population vivant en milieu rural ne bénéficie que de 4 % des médecins du pays.

Selon les résultats de l'enquête HHFA, la Mauritanie disposait en moyenne, en 2024, de 2 structures de santé pour 10 000 habitants, y compris pour les structures de soins de santé primaires. Cette densité reste relativement faible au regard des besoins de la population et des défis liés à l'accessibilité géographique des services, notamment dans les zones rurales et enclavées.

Par ailleurs, le pays compte en moyenne 6 lits d'hospitalisation pour 10 000 habitants et 4 lits de maternité pour 1 000 femmes enceintes. Ces niveaux de capacité hospitalière traduisent une offre de soins encore limitée, particulièrement pour la prise en charge des urgences, des complications obstétricales et des hospitalisations de longue durée.

En termes d'offre de services, l'enquête HHFA révèle que l'ensemble des structures de santé proposent des soins ambulatoires (100 %), tandis que seulement 14 % disposent de services d'hospitalisation. Cette situation montre que le système de santé reste fortement orienté vers les soins de première ligne, avec une faible capacité de prise en charge des cas nécessitant une hospitalisation.

Selon l'enquête SMART 2025, la prévalence de la sous-alimentation et malnutrition aigüe globale est estimée à 12,92%, la prévalence de la malnutrition chronique à 24% et l'alimentation complémentaire adéquate chez les 6-23 mois à 20%.

Concernant l'accès à des médicaments sûrs, efficaces et de qualité, l'une des principales avancées porte sur la réforme du cadre réglementaire pharmaceutique, à travers l'élaboration de la loi n°2025-037, modifiant et complétant la loi pharmaceutique n°022-2010 du 10 février 2010.

Sur le plan de la couverture sanitaire universelle et de la protection financière des ménages, il y a lieu de mentionner l'extension progressive des mécanismes d'assurance maladie à travers la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et la Caisse Nationale de Solidarité en Santé (CNASS). Une progression significative du nombre de bénéficiaires couverts a été enregistrée ces dernières années avec un nombre d'assurés

affiliés à la CNAM passé de 422 975 en 2019 à 870 091 en 2025, soit plus du doublement sur cette période, et 220 480 adhérents couverts par la CNASS après son extension au Trarza en 2025.

Tableau 20 : Indicateurs de suivi du plan d'action de la SCAPP pour le secteur de la santé

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
Taux de mortalité maternelle	424 pour 100.000 naissances vivantes	EDSM : 2020	Moins de 140 pour 100.000 naissances vivantes	ND	ND	ND	ND
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	41 pour 1000	-	25 pour 1.000			46,2‰ (RGPH)	ND
Taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles	37,06%	-	12%		ND	ND	ND
Prévalence de la sous-Alimentation et malnutrition aigüe globale	11,10%	SMART/2021	5%	13,50% (SMART)	ND	ND	12,92% (SMART)
Prévalence de la malnutrition Chronique	17%	SMART/2021	14%	24,8% (SMART)	ND	ND	24% (SMART)
Prévalence de l'anémie chez les enfants de moins de 5 ans	76,70%	EDSM/2020	-		ND	ND	ND
Alimentation complémentaire adéquate chez les 6-23 mois	21,70%	SMART/2021	0,35	23,9% (SMART)	ND	ND	20% (SMART)
Taux d'incidence du VIH/SIDA	0.29 pour 1000	Programme VIH/Sida - 2020	0,20 (en 2024)	0,2 pour 1000	0,1 pour 1000	ND	ND
Taux incidence du paludisme	7%	PNLP- 2018-	1%	4,6‰	4,6‰	ND	ND
Taux d'incidence TB	87 pour 100 000	Programme TB/2020	69 pour 100 000(en 2024)	81 pour 100 000	74 pour 100 000	ND	ND
Taux de population qui bénéficie d'une assurance-santé, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	20%	-	50%	NI	ND	ND	

IV.2.2. Contraintes et défis du chantier 5

Le bilan met en évidence des contraintes structurelles profondes qui expliquent en grande partie les contre-performances du secteur sanitaire. Le déficit en ressources humaines qualifiées reste critique, avec des densités de médecins, sage-femmes et personnels paramédicaux nettement inférieures aux normes de l’OMS. Cette insuffisance est aggravée par de fortes inégalités territoriales : la majorité des médecins est concentrée dans les centres urbains, tandis que plusieurs wilayas intérieures demeurent très faiblement couvertes. De même, la capacité opérationnelle des structures sanitaires reste faible, marquée par des insuffisances en équipements, en diagnostics, en disponibilité des médicaments essentiels, en prévention des infections et en organisation des services. L’indice global de capacité opérationnelle demeure limité, ce qui affecte directement la qualité, la sécurité et la continuité des soins.

A cela s’ajoutent l’insuffisance du financement de la santé et sa faible soutenabilité, une offre de soins encore insuffisante et inégalement répartie, une continuité des soins encore insuffisante, une charge persistante des maladies transmissibles et de la malnutrition ainsi que des défis persistants de gouvernance et de qualité des soins.

IV.2.3. Financement du chantier 5

Le financement de la santé demeure un point de fragilité majeur. En 2025, les ressources allouées au secteur s’élèvent à 7,5 milliards MRU inscrits à la Loi de Finances Rectificative (LFR), représentant environ 7 % du budget général de l’État, bien en dessous de la cible de 12 % fixée par la SCAPP et des 5,4 % du PIB requis.) Ce montant inclut les fonds alloués par le ministère de l’habitat et de l’urbanisme pour les infrastructures sanitaires, mais ne tient pas compte des dépenses santé de l’agence TAAZOUR.

Cette insuffisance réduit la capacité du système à répondre aux besoins croissants de la population et à soutenir durablement l’extension de la couverture sanitaire universelle. Les dépenses directes des ménages demeurent élevées, ce qui continue d’exposer une part importante de la population à des risques de renoncement aux soins et d’appauvrissement. Toutefois, l’extension progressive de la CNAM et de la CNASS constitue une avancée notable vers une meilleure protection financière, notamment pour les groupes vulnérables, les travailleurs informels et les populations jusque-là peu couvertes.

Les dépenses d’investissement réalisées en 2025 ont atteint 2 947,6 millions MRU, dont 69 % financés sur le budget de l’État.

Près de 60 % des financements extérieurs sont destinés à la construction de l’Hôpital Salmane Ben Abdel Aziz, 35 % au financement du projet Inaya et 5 % au projet d’appui aux services de santé maternelle et néonatale.

Par ailleurs, un quart des dépenses d'investissement financées sur le budget de l'État concerne les équipements médicaux ainsi que la construction et la réhabilitation des structures sanitaires, notamment dans le domaine de la vaccination.

Enfin, le taux d'exécution de la programmation budgétaire s'élève à 70 % pour les fonds-programmes sur le budget d'investissement consolidé et à 77 % pour les financements extérieurs.

Tableau 21 : Financement du secteur de la santé (millions MRU)

Coût Plan d'Action SCAPP 2021-25	2021		2022		2023		2024		2025	
	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext	Budget Etat	Fin. Ext
9 839	618	1 925	879	1 271	486	636,52		786	2 029	918,6

IV.2.4. Recommandations du chantier 5

Au regard des résultats enregistrés dans le cadre du second plan d'action de la SCAPP et des contraintes structurelles persistantes du système de santé, le troisième plan d'action de la SCAPP devra marquer une transition d'une logique essentiellement centrée sur l'expansion des infrastructures vers une approche intégrée fondée sur la performance, la qualité, l'équité et la résilience du système de santé. L'atteinte des objectifs nationaux et des cibles des ODD nécessitera une mobilisation accrue des ressources, une gouvernance renforcée et une meilleure articulation entre les réformes sectorielles et les politiques de développement humain et social. A cet effet, les recommandations suivantes sont formulées :

- Renforcer durablement le financement du système de santé et tendre vers les engagements de la Déclaration d'Abuja.
- Renforcer les ressources humaines en santé à travers la mise en œuvre d'une stratégie nationale ambitieuse de développement des ressources humaines en santé.
- Réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins, en particulier en faveur des wilayas les plus vulnérables et en rendant la carte sanitaire nationale un véritable outil de planification stratégique.
- Améliorer la qualité et la capacité opérationnelle des services et améliorer progressivement l'indice de capacité opérationnelle des structures.
- Accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile grâce à une approche multisectorielle intégrant nutrition, sécurité alimentaire, éducation des filles et protection sociale susceptible d'accélérer les progrès dans la santé maternelle, néonatale et infantile.

- Renforcer la lutte contre les maladies transmissibles et les urgences sanitaires en renforçant les capacités de prévention, de détection et de réponse face aux maladies transmissibles et aux risques sanitaires émergents et en intégrant la résilience climatique du système de santé dans les politiques sanitaires futures.
- Consolider la gouvernance et la transformation institutionnelle en poursuivant les réformes de gouvernance engagées afin d'améliorer l'efficacité globale du système de santé.
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation orienté vers les résultats pour assurer un pilotage efficace des politiques publiques, en combinant le renforcement de la production statistique, l'amélioration de la qualité des données et la disponibilité régulière des informations sanitaires.

IV.3. Chantier 6 : Promotion de l'emploi, de la jeunesse et de la résilience des couches les plus vulnérables

Le Chantier 6 du second Plan d'Action 2021-2025 de la SCAPP occupe une place centrale dans le levier relatif au développement du capital humain et à l'accès équitable aux services sociaux de base. Il couvre un ensemble d'interventions stratégiques portant sur la promotion de l'emploi productif et du travail décent, la promotion et la protection de la jeunesse, l'autonomisation des groupes sociaux vulnérables, la protection sociale, la solidarité nationale, la lutte contre l'exclusion, ainsi que le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Sa mise en œuvre mobilise principalement le Ministère de l'Autonomisation de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique, le Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille, la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

IV.3.1. Bilan des progrès du chantier 6 en 2025

Les progrès sont passés en revue ci-après, d'abord, à travers l'examen de l'évolution des indicateurs de suivi du chantier 6 du second plan d'action de la SCAPP, puis à travers la présentation du bilan des réalisations de 2025 pour chaque intervention du chantier.

L'évolution des indicateurs SCAPP du chantier 6

Le tableau 22 ci-dessous renferme les indicateurs retenus pour le suivi de la mise en œuvre du chantier, renseignés avec les données disponibles. Leur évolution est analysée dans les sections suivantes, chacun dans la section correspondante.

Tableau 22: Indicateurs de suivi du chantier 6

Intitulé de l'indicateur	ODD	Valeur de référence	Année de référence	Source	Valeur cible	2022	2023	2024	2025
--------------------------	-----	---------------------	--------------------	--------	--------------	------	------	------	------

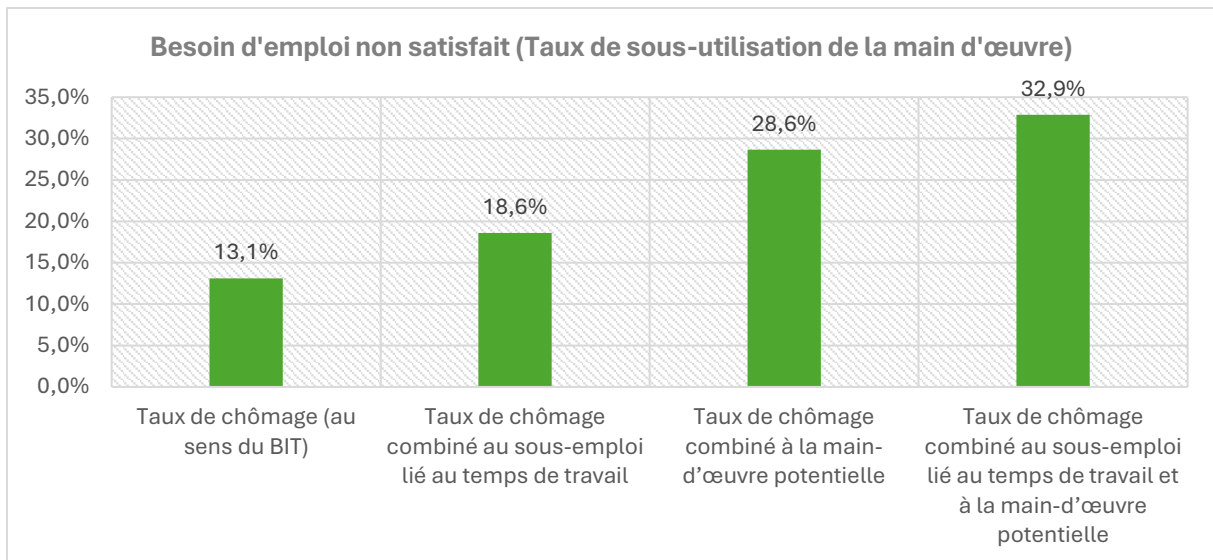
Taux de Chômage	ODD 8.5	12,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif	12,2 %		12,29% (Trim 4)	13,12% (Trim 4)
Proportion de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté	ODD 1	28,2%	2019	ANSADE	-	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Proportion de la population en milieu rural vivant en dessous du seuil de pauvreté	ODD 1	41,2%	2019	ANSADE	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.
Pertes alimentaires	ODD 12.1	4 700 T		-	-				
Proportion des ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté	ODD 1.a.1	53,82%	2019	MEF (LFI)	-				
Indice de Gini	Non ODD	0,32	2019	ANSADE	-				

Emploi productif et jeunesse

L'année 2025 a été marquée par la poursuite et l'intensification des interventions dans les domaines de l'emploi, de la jeunesse. Elle a également enregistré des réformes institutionnelles importantes, notamment la consolidation de l'architecture nationale de promotion de l'emploi autour de l'Agence Techghil ainsi que la mise en place de textes relatifs au service civique et au volontariat.

En matière d'emploi, les données de l'Enquête Nationale Trimestrielle sur l'Emploi (ENTE) indiquent que le taux de chômage s'est établi à 13,12 % au quatrième trimestre 2025, contre 12,29 % au quatrième trimestre 2024, soit une hausse de 6,75 % (Tableau 22). L'effectif des chômeurs est passé de 178 162 personnes en 2024 à 192 424 personnes en 2025. Le chômage demeure particulièrement élevé chez les jeunes de 14 à 35 ans, avec un taux de 22,17 %, et chez les femmes, avec 21,29 %. Le besoin non satisfait sur le marché du travail, mesuré par le taux de sous-utilisation de la main-d'œuvre, atteint 32,9 % au quatrième trimestre 2025 (Graphique 1), soit 586 924 personnes concernées par le chômage, le sous-emploi ou la main-d'œuvre potentielle. Ce besoin est encore plus marqué chez les jeunes et les femmes, avec respectivement 43,82 % et 47,23 %. L'encadré 3 ci-dessous fournit un éclairage sur le besoin d'emploi non satisfait comparé au taux de chômage.

Graphique 3 : Besoin d'emploi non satisfait (Taux de sous-utilisation de la main d'œuvre) en 2025



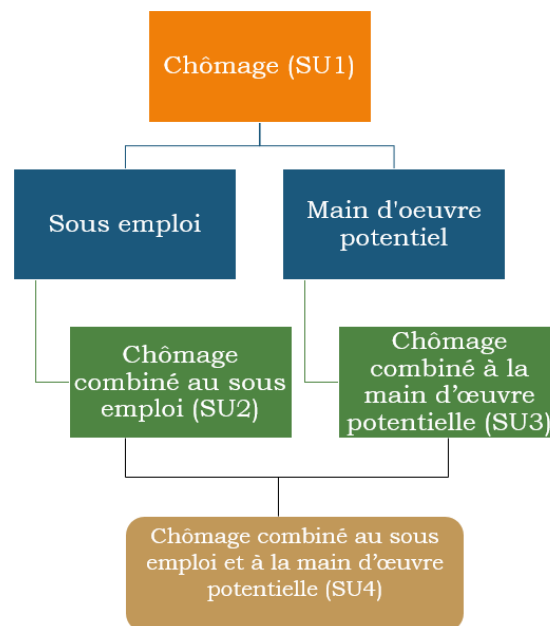
Source : ANSADE. ENTE 2025

Encadré 3 : Taux de chômage VS Besoin d'emploi non satisfait

Le taux de chômage, au sens du BIT, reflète la recherche active d'un emploi par des personnes en activité, sans emploi et qui sont disponibles.

Dans un contexte marqué par la quasi-absence de structures d'encadrement de la recherche d'emploi et d'intermédiations entre l'offre et la demande d'emploi, le taux de chômage ne représente pas l'indicateur le plus pertinent pour caractériser la situation de sous-utilisation de la main d'œuvre. D'où le recours à d'autres indicateurs pour mieux refléter la demande non satisfaite sur le marché du travail :

- Le taux de chômage combiné au sous-emploi qui permet de mieux cibler les politiques publiques visant à améliorer l'emploi et les conditions de travail.
- Le taux de chômage combiné à la main d'œuvre potentielle qui prend en compte des personnes qui ne sont pas classées comme chômeuses au sens strict mais qui pourraient le devenir si les critères de recherche et de disponibilité ne sont plus vérifiés simultanément.
- La sous-utilisation de la main-d'œuvre englobe les trois formes de non-utilisation ou d'utilisation inefficace de la main-d'œuvre disponible dans une économie à savoir le chômage, le sous-emploi et la main-d'œuvre potentielle.



Source ANSADE

Face à cette situation, les autorités ont poursuivi les programmes de promotion de l'emploi et d'insertion économique. En 2025, les initiatives publiques d'intermédiation, de financement, d'auto-emploi et d'appui aux micro et petites entreprises ont permis de générer 24 272 opportunités d'emploi, notamment à travers les projets d'employabilité, le programme « Mon Projet Mon Avenir », les interventions Mihneti, les programmes

d'appui aux entreprises, les initiatives agricoles, les activités liées au BTP, à la pêche, à la riziculture, aux chaînes de valeur et à la migration circulaire (Tableau 23). Ces résultats témoignent d'une dynamique d'intégration économique, même si l'ampleur du besoin non satisfait en emploi souligne la nécessité de renforcer l'impact, le ciblage et la durabilité des dispositifs d'insertion.

Tableau 23 : Nombres d'emplois créés en 2025 à travers les initiatives et programmes

Initiatives et Programmes d'emplois	Nombre d'emplois
Projet d'employabilité I	11 574
Programme Mon Projet Mon Avenir 2025	4 500
Projet d'employabilité II	1 550
Programme d'appui aux entreprises	1 260
Programme de fabrication des briques – Mihneti	840
Appui aux petites unités de production – Mihneti	444
Programme agricole du Brakna (intégration de 500 ouvriers agricoles)	65
Auto-emploi pour 250 jeunes en situation de handicap	500
Programme du Bâtiment et Travaux Publics	400
Intermédiation – Prospection des opportunités d'emploi	714
Mon Projet Mon Avenir – version 4	370
Projet Riziculture – Campagne 2025	306
Projet de 600 emplois dans la pêche traditionnelle du poulpe – Mihneti	296
Projet BATAM – incubateur agricole de Boghé	270
Appui aux petits ateliers (C2D4 – Mihneti)	173
Programme de formation & emploi – Bassiknou	170
Auto-emploi des diplômés des Mahadras	150
Accélérateur agricole	150
Auto-emploi – chaînes de valeur viande rouge	200
Mauritanisation des emplois	100
Auto-emploi – transport urbain	100
Auto-emploi (formation, accompagnement & financement de 30 projets à Kankossa, Kiffa & Barkéol)	90
Migration circulaire	50
TOTAL	24 272

Source : MAJESSC

Dans le domaine de la jeunesse, des progrès significatifs ont été enregistrés en matière d'infrastructures, de participation civique, de sport et de prévention des risques sociaux. L'année 2025 a notamment vu la rénovation et l'équipement de maisons des jeunes, la réception et la mise en service d'espaces polyvalents, l'aménagement de 14 espaces sportifs, l'inauguration du stade de Sebkh, l'accréditation de 300 clubs, associations et académies sportives, ainsi que de 15 fédérations sportives nationales. Le Congrès de l'Autonomisation de la Jeunesse a été organisé dans les 63 moughataas, tandis que le

Programme national de protection de la jeunesse et de lutte contre la drogue a été lancé dans 32 quartiers. Le service civique a également connu une avancée notable avec le lancement de sa plateforme nationale, la signature de plusieurs conventions et la mobilisation de plus de 2 400 volontaires dans des activités de sensibilisation, d'orientation, de prévention et de solidarité.

Autonomisation de groupes sociaux et inclusion et protection sociales

Les interventions dans les domaines de la protection sociale et de l'assistance aux populations vulnérables ont été poursuivies et renforcées au cours de l'année 2025. Des réformes institutionnelles importantes ont également été enregistrées, notamment l'adoption de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) 2025-2035 et de la Stratégie Nationale d'Inclusion et de Promotion des Personnes Handicapées (SNIPH) 2025-2035.

En matière d'action sociale, les interventions du MASEF ont porté sur l'assistance aux groupes les plus vulnérables, l'inclusion des personnes handicapées, l'autonomisation des femmes, la protection de l'enfance, la stabilité familiale et la lutte contre la malnutrition. Les transferts monétaires au profit des malades indigents, des ménages vulnérables et des personnes âgées ont atteint 219 millions MRU. La prise en charge des patients indigents a couvert notamment 56 évacuations sanitaires à l'étranger, 1 168 patients en dialyse et 155 malades en cardiologie. Le programme Ramadaniyatt a bénéficié à 10 000 ménages vulnérables pour un montant de 50 millions MRU.

Les actions en faveur des personnes handicapées ont été renforcées à travers des transferts au profit de 12 000 ménages ayant des personnes handicapées à Nouakchott et de 8 384 ménages ayant des enfants handicapés ou polyhandicapés, pour un montant total de 210,92 millions MRU. En outre, 770 personnes handicapées ont reçu des aides techniques, 1 272 enfants handicapés ont bénéficié d'une formation spécialisée dans 13 structures d'accueil réparties dans sept wilayas, 18 500 cartes de personne en situation de handicap ont été émises et les frais d'assurance maladie de 3 766 personnes handicapées ont été pris en charge.

Dans le domaine de l'autonomisation des femmes, 296 AGR ont été financées au profit de coopératives féminines dans plusieurs wilayas pour une enveloppe de 11,84 millions MRU. Des plateformes électroniques ont été mises en place pour l'enregistrement des compétences féminines, l'autonomisation des femmes rurales et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Par ailleurs, 682 filles et femmes ont été formées dans 16 antennes du Centre de Formation pour l'Autonomisation des Femmes (CFAF), et 54 sortantes ont bénéficié de trousseaux de production ou d'AGR. Dans le domaine de la protection de l'enfance, 1 520 enfants en difficulté familiale ont bénéficié d'une prise en charge alimentaire, scolaire et sanitaire, 1 316 enfants ont été intégrés dans les écoles et 119 enfants dans des milieux professionnels.

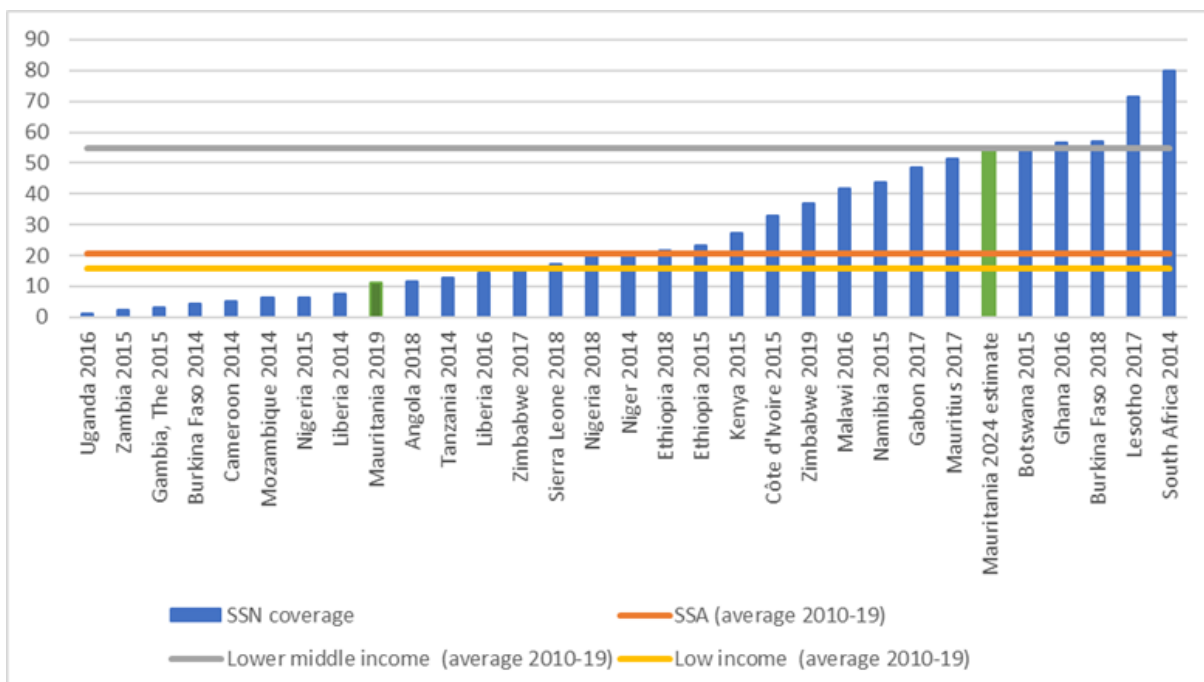
Solidarité nationale et lutte contre l'exclusion

La matrice des indicateurs de suivi de la SCAPP inclut deux indicateurs sur la pauvreté (incidence générale et incidence en milieu rural), un indicateur sur l'inégalité (Indice de Gini) et un indicateur budgétaire (ressources nationales directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté).

Les deux premiers indicateurs sur la pauvreté ainsi que le quatrième sur l'inégalité n'ont pas été actualisés depuis 2019 mais ils le seront dans les mois à venir car une édition de l'EPCV est en cours de réalisation. Quant au troisième indicateur relatif aux ressources, lui aussi, n'est pas couramment calculé et donc pas disponible et ne manquera pas d'être changé dans le prochain plan d'action de la SCAPP.

Selon des travaux récents de la Banque Mondiale sur l'évolution du taux de couverture des filets sociaux en Mauritanie, basés sur les résultats de l'EPCV 2019 et les données administratives 2024, en comparaison avec d'autres pays, la couverture est estimée à 55 % de la population en 2024 (Graphique 2) contre 11,3% en 2019 qui était en dessous de la couverture moyenne des pays de la région (20,6 %). Le niveau atteint en 2024 tient compte de l'expansion récente du programme national de transferts monétaires, couvrant plus de 140 000 ménages depuis 2024, de l'expansion de l'alimentation scolaire, de la distribution alimentaire et des subventions, dépassant la moyenne régionale et rattrape la couverture moyenne des pays de la même tranche de revenu (pays à revenu intermédiaire inférieur) qui est de 54,6 %.

Graphique 4 : Couverture des Filets Sociaux selon les pays (% de population)



Source : Banque Mondiale

La solidarité nationale et la lutte contre l'exclusion ont été marquées par la poursuite et l'intensification des programmes de TAAZOUR dans les domaines de l'inclusion économique, de l'habitat social et des infrastructures communautaires. Le programme DARI poursuit la construction, la réhabilitation ou la finalisation de plus de 2 000 logements sociaux dans 10 wilayas, avec des taux d'exécution variables selon les sites. Le programme CHEYLA a permis la réalisation ou l'engagement de plus de 80 projets d'infrastructures sociales essentielles, dont 12 postes de santé, 35 projets éducatifs et 24 projets d'électrification rurale par minicentrales solaires. Le Programme Prioritaire de Développement de Nouakchott a permis la construction, la réhabilitation ou l'extension de 120 établissements scolaires, dont 96 achevés à la date du 21 novembre 2025. Le Programme Prioritaire de Généralisation de l'Accès aux Services nécessaires au Développement Local, qui prévoit notamment la construction de 1 936 salles de classe et de 67 postes de santé dans six wilayas à forte vulnérabilité, a été lancé en novembre 2025.

Les filets sociaux ont constitué un axe majeur de l'intervention publique en 2025. Le programme Tekavoul a atteint 146 882 ménages bénéficiaires pour un coût total de 1,103 milliard MRU. Les transferts réguliers ont bénéficié à 133 000 ménages avec un taux d'exécution de 98 %, les transferts réactifs aux chocs ont touché 10 494 ménages avec un taux d'exécution de 97 %, et les subventions d'inclusion économique ont bénéficié à 3 388 ménages dans les wilayas du Gorgol, de l'Assaba et du Guidimakha. Le programme TEMWINE a également connu une réforme structurelle, avec la mise en place de 360 boutiques homologuées à Nouakchott, l'approvisionnement de 1 750 boutiques à l'intérieur du pays au bénéfice de 131 550 ménages, l'ouverture de 810 Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité (SAVS) et une contribution à l'opération Ramadan.

Le Registre Social a poursuivi sa modernisation et son extension en 2025. Les opérations menées ont couvert toutes les wilayas du pays et ont concerné 183 625 ménages mis à jour, visités ou enquêtés, pour un coût total de 71,16 millions MRU. Ces activités ont inclus la mise à jour des données en milieu rural et urbain, la collecte pilote liée à TEMWINE, le contrôle qualité, la vérification terrain et les enquêtes méthodologiques. Elles contribuent à améliorer la fiabilité du ciblage social, l'interopérabilité des dispositifs et l'efficacité des interventions en faveur des ménages vulnérables.

Renforcement de la sécurité alimentaire

En matière de sécurité alimentaire, le CSA a poursuivi ses interventions d'assistance aux ménages vulnérables, de soutien au pouvoir d'achat, de lutte contre la malnutrition, de renforcement de la résilience communautaire et d'assistance aux réfugiés maliens. L'assistance aux populations en insécurité alimentaire ou victimes de catastrophes naturelles a touché 107 444 ménages, hors vivres contre travail, pour un coût total de 262,96 millions MRU. Les distributions gratuites ont porté sur 6 141 tonnes de produits alimentaires au profit de 91 975 bénéficiaires, tandis que les transferts monétaires ont

concerné 6 774 bénéficiaires. Les secours d’urgence aux sinistrés ont couvert 5 195 bénéficiaires, avec 351 tonnes de produits alimentaires et 2 352 kits d’abris.

Le soutien au pouvoir d’achat à travers les ventes subventionnées de produits de base a représenté un coût de 292 millions MRU, hors TEMWINE porté par TAAZOUR. L’opération Ramadan a permis la vente sociale de 6 210 tonnes de produits alimentaires au bénéfice de 78 000 ménages défavorisés, tandis que les Stocks Alimentaires Villageois de Sécurité ont mobilisé 12 854 tonnes de produits alimentaires. En matière de nutrition, 108 CRENAM ont reçu 67 tonnes de farine enrichie au profit de 3 780 enfants de moins de cinq ans et femmes enceintes ou allaitantes ; une distribution spéciale de 550 tonnes de rations sèches a bénéficié à 10 000 femmes enceintes ou allaitantes ; et les cantines scolaires ont mobilisé 2 430 tonnes de produits alimentaires au profit de 114 175 élèves dans 1 119 écoles.

Les actions de résilience communautaire ont porté sur 233 microprojets de création d’actifs et de réhabilitation des moyens d’existence pour un coût de 41 millions MRU, ainsi que sur 55 AGR en milieu rural pour 40 millions MRU. Le programme d’intrants agricoles, mis en œuvre en collaboration avec le ministère chargé de l’agriculture, a mobilisé 33 698 tonnes d’engrais et 153 647 litres d’herbicides au profit des agriculteurs de la filière riz et des cultures maraîchères dans la vallée du fleuve Sénégal. Enfin, l’assistance aux réfugiés maliens du camp de M’Berra, estimés à 130 000 personnes, a comporté la distribution de 6 107 tonnes de produits alimentaires et des transferts monétaires d’un montant de 58,85 millions MRU.

IV.3.2. Financement du chantier 6

Sur le plan financier, le Chantier 6 a mobilisé des ressources significatives. Les coûts de programmes sociaux identifiés dans les bilans sectoriels atteignent 3,752 milliards MRU. Les dépenses du Budget Consolidé d’Investissement du Chantier 6 s’élèvent à 8,650 milliards MRU, dont 7,228 milliards MRU sur financement de l’État et 1,422 milliard MRU sur ressources extérieures. Le budget ordonnancé des départements concernés est passé de 7,951 milliards MRU en 2024 à 10,039 milliards MRU en 2025, traduisant une progression notable des ressources effectivement mobilisées pour les politiques d’emploi, de protection sociale, de solidarité nationale et de sécurité alimentaire.

Le tableau 24 ci-dessous récapitule les dépenses citées dans les parties narratives du présent rapport. Les dépenses du budget consolidé d’investissement du chantier 6 en 2025 figurent dans le tableau 25 tandis que le budget ordonnancé par les départements figure dans le tableau 26.

Tableau 24 : Coûts de programmes sociaux

Département	Programmes et Projets	Montant 2025
MAJESCC	Promotion de l’emploi productif	ND

	Promotion et protection de la jeunesse	ND
MASEF	Transferts monétaires aux malades indigents, aux ménages vulnérables et aux personnes âgées	219 000 000
	Programme Ramadaniyatt	50 000 000
	Transferts aux personnes avec handicap	210 920 000
	AGR Coopératives de femmes	11 840 000
TAAZOUR	Programme ALBARAKA – TAAMIR	ND
	Programme CHEYLA	
	Programme DARI	
	Programme DARI -Infrastructure de viabilisation	149 440 000
	Programme Prioritaire de Développement de Nouakchott (PPDN) et le Programme Prioritaire de Généralisation de l'Accès aux Services	
	Tekavoul	1 103 243 600
	Appui au pouvoir d'achat (Temwine, SAVS et Opération Ramadane)	1 228 866 000
	Registre social	71 158 326
CSA	Assistance aux ménages vulnérables	262 964 281
	Appui au pouvoir d'achat (Opération Ramadane et SAVS)	292 000 000
	Lutte contre la malnutrition	12 360 000
	Micro-projets et AGR	81 000 000
	Assistance aux réfugiés maliens	58 847 700
	TOTAL	3 751 639 907

Sources : Bilans MASEF, MAJESCC, TAAZOUR, CSA

Tableau 25 : Dépenses du budget consolidé d'investissement du chantier 6-2025 (MRU)

Département	Etat	Extérieur	Total
CSA	183 422 231	208 032 251	391 454 482
TAAZOUR	6 328 462 537	675 590 761	7 004 053 298
MASEF	33 313 190	-	33 313 190
MAJESCC	682 633 620	538 150 796	1 220 784 416
Total	7 227 831 578	1 421 773 808	8 649 605 386

Source : MAED/BCI 2025

Tableau 26 : Budget ordonnancé des départements du chantier 6 (en MRU)

Département	2024	2025
CSA	1 284 623 978	720 358 845
TAAZOUR	5 244 536 964	6 628 692 910
MASEF	955 568 797	1 023 522 725
MAJESCC	465 967 377	1 666 036 593
Total	7 950 697 115	10 038 611 073

Source : DGB/MF

IV.3.3. Défis et contraintes du chantier 6

Malgré ces avancées, plusieurs défis persistent. Le marché du travail reste marqué par un besoin non satisfait élevé, des disparités fortes selon l'âge et le sexe, ainsi qu'une inadéquation persistante entre les compétences disponibles et les besoins réels du marché. Les programmes de formation et d'employabilité doivent encore renforcer leur articulation avec le secteur privé, le suivi de l'insertion durable et l'accompagnement post-financement. Les politiques de jeunesse nécessitent une territorialisation accrue et une participation plus systématique des jeunes aux cadres de concertation et de décision.

Dans le domaine social, la protection sociale demeure confrontée à des enjeux de couverture, de coordination, d'intégration des systèmes d'information et d'adaptation aux chocs. Les filets sociaux progressent, mais leur extension doit s'accompagner d'un meilleur ciblage, d'une plus forte articulation avec l'inclusion économique et d'une consolidation des mécanismes adaptatifs. La sécurité alimentaire et nutritionnelle reste exposée aux chocs climatiques, économiques et humanitaires, ce qui impose de renforcer les mécanismes de prévention, d'alerte précoce, de stockage, de nutrition communautaire et de résilience productive.

Dans l'ensemble, les défis et contraintes du Chantier 6 en 2025 mettent en évidence la nécessité de renforcer l'approche intégrée des politiques publiques en matière d'emploi, de jeunesse et de protection sociale. Ils soulignent également l'importance d'une transformation structurelle du marché du travail, d'une amélioration de la gouvernance multisectorielle et d'un renforcement du système de suivi-évaluation, afin d'assurer une meilleure efficacité, efficience et durabilité des interventions.

IV.3.4. Recommandations pour le chantier 6

Les recommandations prioritaires portent sur la réduction durable du besoin non satisfait d'emploi, le renforcement de l'adéquation formation-emploi, la promotion de la formation duale, l'extension des dispositifs d'accompagnement post-formation et post-financement, la formalisation progressive des activités informelles, la territorialisation des politiques de jeunesse, l'extension des filets sociaux adaptatifs, le renforcement du Registre Social et de son interopérabilité, l'accélération de la mise en œuvre des stratégies sociales adoptées en 2025, la consolidation des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que l'amélioration de la gouvernance multisectorielle et du système de suivi-évaluation du chantier.

Dans l'ensemble, les résultats enregistrés en 2025 confirment l'importance stratégique du Chantier 6 pour la cohésion sociale, la réduction de la pauvreté, l'inclusion des jeunes et des femmes, la protection des groupes vulnérables et la résilience des ménages face aux chocs. Toutefois, l'ampleur des besoins en emploi, la persistance des vulnérabilités sociales, la pression démographique, les disparités territoriales et les contraintes de

coordination appellent une intensification des réformes et une meilleure intégration des interventions. Le passage à une logique plus structurée, mieux ciblée et davantage axée sur les résultats constituera un enjeu déterminant pour renforcer la contribution du Chantier 6 aux objectifs de la SCAPP et aux Objectifs de Développement Durable.

Ainsi, les priorités d'action pour les prochaines années devront porter sur :

- La réduction durable du besoin non satisfait d'emplois ;
- L'amélioration de l'employabilité des jeunes et des femmes ;
- L'extension des filets sociaux adaptatifs ;
- Le renforcement de la résilience des populations vulnérables ;
- L'amélioration de la gouvernance et du système de suivi-évaluation ; et
- La consolidation des mécanismes de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte marqué par la persistance des vulnérabilités économiques et climatiques.

V. RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DANS TOUTES SES DIMENSIONS

V.1. Chantier 7 « Gouvernance politique, sécurité et décentralisation »

V.1.1. *Bilan des progrès du chantier 7*

Ce chantier revêt une importance stratégique particulière en raison de son rôle dans le renforcement de l'État, l'amélioration de la gouvernance publique, la territorialisation de l'action publique et le rapprochement des services publics des populations. Son périmètre couvre des interventions relatives à la gouvernance politique, aux forces de sécurité, à la paix et à la cohésion sociale, à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, à la gestion des migrants et des réfugiés, à l'aménagement du territoire, à la décentralisation et au développement local, ainsi qu'à l'état civil.

L'état de mise en œuvre du chantier 7 de la SCAPP, au titre de l'année 2025 met en évidence des avancées substantielles, en particulier pour certains volets du chantier.

Effectivité de la décentralisation et du développement local

Les réalisations les mieux étayées dans le domaine de la décentralisation et du développement local concernent la modernisation du cadre juridique, le renforcement de la gouvernance territoriale, le lancement de réformes structurantes et de programmes territoriaux de grande ampleur, avec la poursuite d'importantes réformes institutionnelles et juridiques, notamment l'élaboration du Code des collectivités territoriales, la préparation d'un statut du personnel des collectivités territoriales, l'opérationnalisation du CNDDL, l'élaboration d'une feuille de route sur le transfert des compétences, ainsi que l'engagement de réflexions structurantes sur le financement de la décentralisation, la régionalisation et le développement économique local. Ces avancées ont été complétées par la mise en place d'un dispositif d'évaluation des performances communales, l'initiation d'un Livre blanc de la décentralisation, ainsi que par plusieurs actions d'appui technique au profit des collectivités territoriales.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement de programmes territoriaux structurants de grande ampleur, traduisant une orientation plus affirmée vers l'amélioration des services publics locaux et la réduction des déséquilibres territoriaux. À ce titre, le Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott a été engagé avec une enveloppe d'environ 5,7 milliards MRU sur 16 mois, tandis qu'un Programme prioritaire de généralisation de l'accès aux services nécessaires au développement local a été lancé au profit de 11 wilayas, pour un coût estimé à 26 milliards MRU sur 30 mois. D'autres réalisations notables ont porté sur l'amélioration de

la gestion urbaine, notamment à travers la concession de la collecte et du transport des déchets solides de Nouakchott à ARMA, l'évaluation nationale des infrastructures communales, ainsi que l'élaboration des APS/APD pour les hôtels de ville des 19 communes nouvellement créées.

Plus précisément les avancées les plus importantes sont présentées ci-dessous.

Réformes juridiques et institutionnelles

- Élaboration du Code des collectivités territoriales ; les textes juridiques ont été élaborés et validés au niveau technique, puis placés en instance de soumission aux instances décisionnelles.
- Élaboration d'un projet de statut des personnels des collectivités territoriales afin de professionnaliser les ressources humaines territoriales ; le texte est présenté comme une première de cette nature.
- Opérationnalisation du Conseil national de la décentralisation et du développement local en tant qu'organe supérieur de portage politique de la décentralisation.
- Installation et mise au travail de quatre commissions spécialisées couvrant la législation, la réglementation, le transfert des compétences et la présence territoriale des services de l'État ; les ressources humaines et le renforcement des capacités ; le financement de la décentralisation, la coopération décentralisée et la mobilisation des ressources ; enfin, le développement économique local et l'aménagement du territoire.

Performance communale, formation et appui technique

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation des performances des collectivités territoriales, couvrant d'abord 21 communes — les neuf communes de Nouakchott et les 12 capitales régionales — puis étendu à l'ensemble des autres communes du pays.
- Ce mécanisme n'est pas présenté comme un contrat de performance au sens strict, mais comme un système institutionnalisé fondé sur des indicateurs définis en amont par le département.
- Engagement du processus de création d'un centre de formation et de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation (CFAD).
- Réalisation d'actions d'appui technique au profit des collectivités territoriales, notamment sur les compétences des communes, le rôle des directeurs administratifs et financiers, l'exécution des budgets communaux, le rôle des secrétaires généraux et les questions relatives à la police municipale.

Réformes structurantes et dialogue avec les partenaires

- Élaboration d'une feuille de route pour le transfert des compétences dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'environnement, soumise à un comité ad hoc pour validation.
- Lancement d'une réflexion structurée sur la révision du système de financement des collectivités territoriales, avec recrutement d'un bureau d'études chargé de proposer un dispositif plus efficace et plus équitable.
- Initiation d'un Livre blanc de la décentralisation afin de dresser un état des lieux de près de 40 ans d'expérience communale et de 7 ans d'expérience régionale.
- Tenue d'une première réunion de coordination avec les partenaires techniques et financiers sur la décentralisation et le développement local, avec procès-verbal validé et volonté d'instaurer un cadre de concertation régulier.
- Engagement du processus de réhabilitation du siège du MDDDL.

Infrastructures communales, services urbains et programmes territoriaux

- Évaluation nationale de l'état des hôtels de ville et des infrastructures communales : 50 communes sont signalées comme dépourvues de siège administratif, dont 19 communes nouvellement créées, tandis que 60 communes nécessitent des travaux de réhabilitation ou d'extension.
- Élaboration des APS et APD des hôtels de ville des 19 nouvelles communes, afin de disposer d'une base technique pour le lancement des travaux.
- Attribution, à compter du 1er juillet 2025, de la collecte et du transport des déchets solides de Nouakchott à l'opérateur ARMA, dans le cadre d'un contrat signé le 18 juin 2025.
- Le bilan tabulaire mentionne un volume record de 47 643,4 tonnes de déchets transportés au centre d'enfouissement technique au mois d'août 2025.
- Développement de partenariats avec la CNASS dans l'intérieur du pays ; le bilan mentionne l'opérationnalisation d'antennes au Brakna, au Trarza et à Dakhlet Nouadhibou.
- Lancement du Programme prioritaire de développement de la ville de Nouakchott et d'un vaste programme de généralisation de l'accès aux services publics locaux dans 11 wilayas, qui constituent des leviers structurants pour la territorialisation du développement.

Réalisations du Programme MOUDOUN

- Lancement du processus d'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets solides.
- Construction de deux centres de traitement des déchets à Rosso et à Kiffa.
- Élaboration de plans de développement communal pour huit communes situées le long de la ligne ferroviaire Nouadhibou–Zouérate.
- Recrutement d'un bureau d'études international pour définir un mécanisme durable de gestion des déchets à Nouakchott.

Amélioration de la gouvernance politique

Les réformes dans ce domaine ont porté sur l'encadrement juridique des partis politiques, la modernisation de l'administration politique et associative, ainsi que le renforcement de certains mécanismes de contrôle. Il y a lieu de citer en particulier :

- Délivrance de récépissés de reconnaissance d'un certain nombre de partis politiques nouvellement créés conformément au nouveau cadre juridique relatif aux partis politiques.
- Préparation d'un dialogue politique national centré sur les réformes du cadre juridique des partis et sur l'amélioration des mécanismes de participation politique

Gestion efficace des migrants et des réfugiés

Les avancées suivantes ont été enregistrées :

- Adoption d'une stratégie nationale de gestion des migrations 2024-2028 et préparation d'un plan d'action multisectoriel ;
- Préparation d'un nouveau code des migrations et mise en place d'une commission interministérielle de suivi des politiques migratoires ;
- Partenariat avec l'Espagne sur la migration circulaire, comprenant l'envoi de 50 travailleurs agricoles ;
- Expérimentation d'une autorité autonome de gestion des postes-frontières au niveau du poste Algérie–Mauritanie ;
- Création de centres d'accueil pour migrants en situation irrégulière, déploiement d'un système d'identification biométrique pour les demandeurs d'asile et organisation de visites de terrain aux frontières, notamment avec le Mali ;
- Mise en place de comités régionaux, départementaux et villageois dans les zones frontalières et conduite d'actions de sensibilisation contre la migration irrégulière ;
- Les forces de défense et de sécurité ont également intégré la lutte contre l'immigration irrégulière et la criminalité transfrontalière organisée dans leurs opérations de surveillance et de sécurisation.
- Révision du cadre juridique régissant la migration et l'asile et définition des points officiels de passage aux frontières sur l'ensemble du territoire national.
- Activation de la Commission nationale de gestion des frontières ;
- Signature de deux accords avec la République du Sénégal portant sur les conditions d'entrée, de séjour et d'établissement des personnes et de leurs biens, d'une part, et la lutte contre l'immigration clandestine, le trafic de migrants et la traite des personnes, d'autre part.

Politique active d'aménagement du territoire

Les progrès suivants ont été notés au niveau du Ministère en charge de l'Aménagement du territoire :

- L'élaboration de la première phase de diagnostic du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ;
- L'élaboration de la stratégie d'encadrement de la sédentarisation ;
- L'élaboration d'un Système d'Information territorial, phase de conception (SIT) ;
- L'élaboration d'une politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT).

Etat civil performant

En renforcement des systèmes biométriques du registre des documents sécurisés, le système El Khater a été lancé pour l'enregistrement des personnes en transit, et le système Deyar pour la vérification de la situation des étrangers, permettant l'enregistrement de dizaines de milliers de nouveaux arrivants et la réalisation de centaines de milliers de contrôles sécuritaires.

Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent

Les actions engagées ont notamment porté sur la poursuite de l'expérience des Murshidates Diniyates, l'organisation de formations et de sessions de sensibilisation au profit d'imams, de Cheikhs de Mahadras, d'autorités locales, de jeunes et d'acteurs communautaires, ainsi que sur des activités d'animation religieuse, d'appui aux mosquées, de soutien aux imams et de mise en œuvre d'actions de solidarité via la zakat et le waqf. Ces réalisations contribuent, directement ou indirectement, à la résilience sociale et à la consolidation d'un référentiel religieux modéré.

V.1.2. Contraintes et défis du chantier 7

Au-delà des avancées enregistrées, le rapport met en relief plusieurs défis et contraintes majeurs : insuffisance de cadres programmatiques intégrés, fragmentation des interventions, faiblesse des dispositifs de suivi-évaluation, lenteur de certaines réformes juridiques, capacités techniques limitées au niveau local, couverture territoriale inégale des programmes, faiblesse des systèmes d'information et insuffisance de données fiables pour certains volets stratégiques. Ces contraintes limitent la lisibilité des progrès, compliquent l'évaluation des résultats et réduisent la capacité de pilotage stratégique du chantier.

V.1.3. Recommandations prioritaires

Le rapport souligne la nécessité de consolider les acquis à travers l'aboutissement des réformes juridiques engagées, le renforcement du pilotage de la SNDDL, l'amélioration

du financement des collectivités territoriales, la structuration des politiques de migration et d'état civil, le déploiement d'un cadre plus robuste d'aménagement du territoire, ainsi que le renforcement des outils de planification, de coordination et de suivi-évaluation. Il ressort ainsi que le chantier 7 a connu en 2025 une dynamique réelle sur plusieurs volets structurants, mais que l'amélioration de sa performance globale appelle une meilleure intégration des interventions, une documentation plus complète des résultats et un renforcement des mécanismes institutionnels de pilotage.

Au regard des constats relevés dans le cadre de la mise en œuvre du chantier 7 de la SCAPP, plusieurs recommandations peuvent être formulées afin d'améliorer la cohérence des interventions, de renforcer leur efficacité et de consolider les résultats attendus. Il s'agit des recommandations suivantes :

- Renforcer la gouvernance des migrations et accélérer l'opérationnalisation des dispositifs de coordination prévus pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de migration, en dotant les structures concernées d'un mandat clair, de moyens appropriés et d'outils de suivi adaptés.
- Accélérer la modernisation de l'état civil à travers la mise en place progressive d'un dispositif numérique d'enregistrement en temps réel, le renforcement du maillage territorial des services compétents et l'élaboration d'une stratégie nationale dédiée.
- Améliorer la disponibilité et la qualité des données et renforcer les systèmes d'information, les mécanismes de collecte de données et les outils de publication des résultats relatifs aux différents volets du chantier 7.
- Renforcer et rendre pleinement opérationnel le dispositif de pilotage de la Stratégie nationale de décentralisation et de développement local.
- Accélérer l'aboutissement des réformes juridiques structurantes, notamment l'adoption du Code des collectivités territoriales, la validation du statut du personnel territorial et l'opérationnalisation progressive des transferts de compétences.
- Consolider le financement des collectivités territoriales, en augmentant les dotations et fonds destinés au développement local, en réformant les mécanismes de financement existants et en améliorant la mobilisation des ressources propres.
- Institutionnaliser l'appui technique aux collectivités et mettre en place des mécanismes permanents d'assistance technique au profit des collectivités territoriales.
- Renforcer la complémentarité entre les programmes territoriaux et améliorer l'articulation entre les différents programmes intervenant dans le champ du développement local et territorial.

- Réduire les inégalités territoriales dans la couverture des interventions et accorder une attention particulière aux communes et territoires insuffisamment couverts par les programmes publics, notamment les petites villes, les communes rurales et les zones périphériques.
- Accélérer la mise en place du cadre national d'aménagement du territoire et adopter les principaux documents structurants de la politique nationale d'aménagement du territoire.
- Réactiver et moderniser les institutions compétentes et renforcer ou réactiver les structures nationales chargées de l'aménagement du territoire.
- Renforcer les outils de planification et les bases de données territoriales et élargir la couverture des plans de développement urbain et territorial à l'ensemble des zones prioritaires du pays.

V.2. Chantier 8 : Droits humains, justice, contrôle citoyen de l'action publique et culture

V.2.1. Bilan des progrès du chantier 8

Le chantier 8 revêt une importance particulière dans le processus de consolidation de l'État de droit, de renforcement des garanties institutionnelles, d'amélioration de l'accès à la justice et de promotion d'une gouvernance respectueuse des droits fondamentaux. Son périmètre couvre trois interventions principales : la consécration des droits humains, le renforcement de la justice, ainsi que le contrôle citoyen de l'action publique et le développement des OSC et des médias.

La mise en œuvre du chantier 8 en 2025 fait apparaître une dynamique réelle de progression dans plusieurs domaines stratégiques, en particulier les droits humains, la justice, la lutte contre la traite des personnes, le renforcement des OSC et certaines composantes du secteur des médias.

Consécration des Droits Humains

Le bilan 2025 met en évidence des avancées significatives concernant, d'une part, la promotion et la protection des droits humains, avec la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, le suivi des engagements internationaux, l'élaboration et la soumission de plusieurs rapports aux mécanismes internationaux et régionaux, ainsi que l'organisation d'actions de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement des capacités. L'année a également été marquée par plusieurs initiatives relatives à la lutte contre les discriminations, à la protection des migrants et des personnes vulnérables, ainsi qu'au renforcement de la visibilité institutionnelle de la Mauritanie dans les enceintes internationales compétentes.

Il y a lieu également de mentionner un volume important de réalisations dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, à travers la tenue de cadres de concertation, la réactualisation de plusieurs outils de pilotage, l'organisation de campagnes de sensibilisation, l'élaboration de guides et de projets de textes, ainsi que le lancement ou la préparation de dispositifs de référencement, de protection et de prise en charge des victimes.

Les avancées les plus substantielles concernent, d'une part, la promotion et la protection des droits humains, à travers la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, le suivi des engagements internationaux, la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, ainsi que plusieurs initiatives en faveur de la cohésion sociale, de l'assistance aux groupes vulnérables et du relèvement communautaire.

- Les actions menées dans le cadre du programme « Agir ensemble pour l'accès aux droits » ont concerné la sensibilisation, la vulgarisation des normes et d'amélioration de l'accès à l'information sur les droits, couvrant les droits de l'Homme en général, la non-discrimination, les droits liés au travail et l'information des publics vulnérables, à travers : (i) la sensibilisation des acteurs du secteur informel sur la réglementation du travail ; la célébration, le 21 mars 2025 à Nouakchott, du 60^{ème} anniversaire de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD), axée sur la vulgarisation de la loi n° 2018-024 et de la Convention n° 111 du BIT sur la non-discrimination dans l'emploi ; (iii) la sensibilisation des réfugiés, migrants, demandeurs d'asile et personnes ayant besoin de protection sur leurs droits et devoirs ; (iv) l'organisation d'une journée scolaire des droits de l'Homme placée sous le thème de la lutte contre les substances psychoactives ; (v) la production et la diffusion de trois courts-métrages de sensibilisation portant sur le discours de haine, la traite des personnes et le trafic de migrants.
- Le programme « Renforcement des capacités nationales pour la promotion et la protection des droits humains » a œuvré à : (i) la mise en œuvre du plan opérationnel de la Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme (SNPPDH 2024-2028) ; (ii) la soumission du rapport national de la Mauritanie au titre du quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) ; (iii) la soumission du troisième rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention contre la torture et la transmission des réponses du Gouvernement relatives à la Convention sur les droits des travailleurs migrants ; (iii) octroi d'appuis financiers à des ONG nationales œuvrant dans le domaine des droits humains.
- Dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants, il y a lieu de mentionner : (i) Adoption du décret portant protection des victimes, des familles de victimes, des témoins, des auxiliaires de justice, des agents infiltrés et des dénonciateurs dans les affaires de traite et de trafic de migrants ; (ii) Inauguration, le 21 mai 2025, du siège de la cellule régionale de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (INLCTPTM) à Nouadhibou.

- Mise en place du dispositif d'assistance judiciaire mobilisant 21 avocats au profit des enfants en conflit avec la loi, avec une prise en charge d'environ 5 000 enfants, dans le cadre de l'opérationnalisation de la politique de la petite enfance et protection de l'enfant
- Plusieurs réalisations relèvent de la promotion de la cohésion, du vivre-ensemble, de la lutte contre les préjugés et de la valorisation de la diversité culturelle et citoyenne dans le cadre du programme « Promotion de la cohabitation pacifique et appui à la construction de la citoyenneté (TAAYOUCH) » dont la campagne de sensibilisation pour le bannissement des préjugés socioculturels et des mentalités rétrogrades, avec implication des leaders religieux, la commémoration du 10^{ème} anniversaire de la journée nationale de lutte contre les pratiques esclavagistes et l'institution d'un jour national de la diversité culturelle, célébré chaque année le 1er mars.

Renforcement de la Justice

Le secteur de la justice a, pour sa part, enregistré des avancées importantes. Celles-ci concernent la poursuite de la modernisation du cadre légal, la préparation ou la révision de plusieurs textes structurants, l'amélioration du fonctionnement institutionnel du secteur, le renforcement des capacités des magistrats, greffiers et autres acteurs de la chaîne judiciaire, ainsi que le développement des outils de transformation numérique. Le secteur a également connu des progrès notables en matière d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires, avec la mise en service de nouvelles capacités carcérales, la réhabilitation ou l'équipement de plusieurs juridictions et établissements, ainsi que le renforcement de certains dispositifs de gestion et de suivi pénitentiaires. Des actions spécifiques ont en outre été menées dans le domaine de la justice juvénile, de l'assistance judiciaire et de la prise en charge sociale et éducative de publics vulnérables.

- La réforme visant la modernisation du cadre légal de la justice a progressé en 2025 à travers plusieurs chantiers normatifs, institutionnels et réglementaires visant à moderniser l'environnement juridique, à renforcer l'éthique professionnelle et à préparer la numérisation des procédures, dont : (i) la révision du Code de procédure pénale, du Code de procédure civile, commerciale et administrative, de la législation relative aux stupéfiants et substances psychotropes, de la charte de déontologie du magistrat et du code de déontologie des fonctionnaires des greffes ; (ii) Révision des dispositions relatives à l'introduction de la numérisation et au casier judiciaire, et préparation de deux projets de textes relatifs à l'autorisation des traitements automatisés du casier judiciaire et des procédures pénales ; (iii) Mise à jour des textes relatifs à la lutte contre la corruption, poursuite des travaux sur la « mallette électronique du juge » et activation des commissions et cadres techniques chargés des textes juridiques au sein du ministère.

- Le secteur a soutenu un effort de professionnalisation, de renforcement des capacités des acteurs de la justice, d'amélioration des conditions d'exercice, de formation continue et de modernisation des outils de travail : (i) Amélioration des conditions professionnelles des magistrats et des greffiers, notamment par le paiement d'avantages et d'indemnités ; (ii) Élaboration d'un schéma directeur de transformation numérique du secteur de la justice et réorganisation de l'Inspection générale de l'administration judiciaire et pénitentiaire ; (iii) Formation continue au profit des professionnels de la justice et cycle de 15 ateliers de formation continue au profit des magistrats, greffiers, avocats et autres professionnels, renforcement du bilinguisme juridique des magistrats, greffiers et avocats ; (iv) Confection et diffusion d'un nouveau tirage des mallettes judiciaires consacrées aux textes relatifs au commerce, au profit des magistrats, greffiers et agents du ministère de la Justice ; (v) Mise en œuvre de l'aide judiciaire au profit de 138 bénéficiaires, et dans le champ de la justice juvénile, mobilisation de 21 avocats au profit des enfants en conflit avec la loi.
- La justice de proximité a été renforcée en 2025, en particulier dans la wilaya du Hodh El Chargui, à travers la consolidation du cadre institutionnel des conciliateurs (mouslihs), dont le traitement de litiges a connu un taux de résolution de 82,65 %, et l'accompagnement des justiciables démunis et la sensibilisation communautaire à l'accès aux droits
- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures judiciaires avec un ensemble de réalisations touchant les juridictions, les services pénitentiaires, les équipements de sécurité, les ateliers de réinsertion et les infrastructures de formation : (i) Mise en service de la prison de Riyad, d'une capacité de 1 200 détenus ; (ii) Réhabilitation, extension et sécurisation de plusieurs prisons – Dar Naïm, la prison centrale, Nouadhibou, Rosso, Sélibabi, Aïoun et le quartier des femmes de Nouadhibou ; (iii) Déploiement d'un système automatisé de gestion des situations pénales des détenus au niveau central et dans quatre prisons ; (iv) Achèvement des travaux du Palais de Justice de Nouakchott Sud et du tribunal de la moughataa d'El Mina, et équipement de plusieurs parquets et juridictions (Nouakchott Ouest, Trarza, Brakna, Nouadhibou, juridiction spécialisée en matière d'esclavage et diverses juridictions de moughataa) ; (v) Réparation et réhabilitation du Palais de Justice de Nouakchott Ouest, des tribunaux de Teyarett et de Toujounine, du tribunal spécialisé en matière d'esclavage et de certains bâtiments du ministère, ainsi que réhabilitation de la bibliothèque judiciaire.

Contrôle citoyen de l'action publique et développement des OSC et des médias

En matière de contrôle citoyen de l'action publique, plusieurs avancées sont enregistrées dans le champ de la société civile, en particulier à travers le renforcement des capacités des OSC, la formation de leurs membres, l'appui aux plateformes

régionales, l'amélioration d'outils numériques de suivi et de structuration, ainsi que le financement d'initiatives associatives. Ces efforts traduisent une volonté de professionnalisation progressive du secteur et de renforcement de sa contribution à l'accompagnement et au suivi des politiques publiques.

En matière de renforcement des capacités de la société civile pour l'accompagnement et le suivi des politiques publiques, l'effort a porté sur la professionnalisation des organisations de la société civile, la structuration des plateformes régionales, la digitalisation des procédures et le financement d'initiatives citoyennes, à travers notamment : (i) Élaboration de trois arrêtés d'application de la loi n° 2021-004 régissant le secteur associatif ; (ii) Financement de 150 initiatives portées par des OSC de développement .

Dans le domaine des médias, les réalisations les plus notables portent sur l'extension de la couverture médiatique, le développement ou la modernisation de certaines infrastructures, la régularisation de collaborateurs des médias publics, le soutien à la presse indépendante, la professionnalisation et la liberté de la presse. Plus précisément il s'agit de : (i) l'extension de la couverture radiophonique et télévisuelle dans plusieurs zones auparavant considérées comme des zones de silence médiatique, avec la mise en service de stations locales ; (ii) la construction de nouveaux sièges pour Radio Coran et Canal Al Mahadra et extension du siège de Radio Mauritanie à Nouakchott, doté d'un nouveau pôle de studios et de production ; (iii) la régularisation administrative et financière d'environ 1 865 collaborateurs des médias publics et autorisation d'environ 150 reportages et documentaires réalisés par des médias internationaux en Mauritanie ; (iv) amélioration du classement de la Mauritanie en matière de liberté de la presse, atteignant la 50^{ème} place mondiale et la 1^{ère} place dans le monde arabe en 2025, adhésion au Partenariat international pour l'information et la démocratie et poursuite de l'activation du fonds public d'appui à la presse indépendante.

Tableau 27 : Indicateurs de suivi du chantier 8 du Plan d'action SCAPP 2021-2025

Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence	Année de Réf.	Source Valeur Réf.	Valeur cible	2023	2024	2025
Constructions des 15 tribunaux de Moughataa à l'intérieur du pays ;	0%	-	-	100%	ND	40 % et 55 %	
Réhabilitation de l'ensemble des tribunaux des tribunaux de wilaya de l'intérieur du pays	45% de réhabilitati ons	-	-	100%	ND		
Taux d'accompagnement et de suivi des politiques publiques par les acteurs de la SC	20%	-	-	100%	ND		
Nombre de médias	230 médias	-	-	460 médias	ND		

V.2.2. Analyse des contraintes et défis du chantier 8

Plusieurs défis et contraintes ont pesé sur la mise en œuvre du chantier 8 en 2025. Parmi les principaux facteurs limitatifs figurent :

- L'achèvement encore inabouti de plusieurs réformes structurantes du secteur de la justice, notamment la révision de certains codes, textes de procédure et instruments déontologiques.
- L'avancement différencié des projets d'infrastructures judiciaires selon les sites, et besoins importants en équipements, maintenance et sécurisation dans plusieurs structures judiciaires et pénitentiaires.
- Le déploiement encore partiel des outils numériques dans la justice, la société civile et les dispositifs de suivi.
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées dans plusieurs segments du chantier, en particulier dans les régions intérieures, et besoins continus de formation et de professionnalisation des acteurs.
- Les besoins persistants en renforcement des capacités techniques et logistiques.

V.2.3. Recommandations du chantier 8

Au regard des constats de l'analyse, les recommandations suivantes portent notamment sur la consolidation du cadre national de promotion et de protection des droits humains, le renforcement des dispositifs de lutte contre la traite et de protection des groupes vulnérables, l'accélération des réformes juridiques dans le secteur de la justice, la poursuite de la transformation numérique, l'amélioration des infrastructures judiciaires et pénitentiaires, le renforcement du rôle des OSC dans le suivi des politiques publiques, ainsi que la consolidation de l'écosystème médiatique.

Consécration des droits humains

- Consolider la coordination et le suivi de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme, en articulant mieux les cadres interministériels, les plans opérationnels et les obligations de rapportage.
- Renforcer et territorialiser les dispositifs d'orientation, d'écoute, de prise en charge et d'accompagnement des enfants, migrants, réfugiés, victimes de traite et personnes exposées aux discriminations.
- Lutte contre la traite et le trafic de migrants : Finaliser et opérationnaliser pleinement les mécanismes de référencement, les dispositifs de protection des victimes, les cellules régionales et les centres d'écoute, en renforçant la coordination entre acteurs judiciaires, sécuritaires, sociaux et associatifs.

- Mieux rattacher les réalisations relatives à la petite enfance, à la citoyenneté, à la cohabitation pacifique et à la résilience communautaire aux programmes correspondants du chantier.

Renforcement de la justice

- Accélérer l'adoption et la mise en œuvre des textes en cours de révision, notamment ceux relatifs aux procédures, à la déontologie, à la numérisation des traitements judiciaires et aux cadres spécialisés.
- Mettre en place un dispositif statistique désagrégé et régulièrement actualisé (population carcérale par statut, avancement des infrastructures, activité des juridictions, prise en charge des mineurs).
- Transformation numérique : Poursuivre l'interconnexion des services, la dématérialisation des procédures, le renforcement des bases de données et la sécurisation des systèmes d'information.
- Professionnalisation des acteurs : Renforcer durablement la formation continue des magistrats, greffiers, personnels pénitentiaires et travailleurs sociaux, avec une attention aux spécialités sensibles.
- Infrastructures et réponse pénale : Poursuivre la construction, la réhabilitation et la sécurisation des infrastructures, assorties d'un suivi physico-financier consolidé, et renforcer les dispositifs de réinsertion et d'humanisation de la réponse pénale.

Contrôle citoyen, société civile et médias

- Poursuivre l'appui aux organisations de la société civile (analyse, plaidoyer, suivi budgétaire, observation des politiques publiques), la structuration institutionnelle et la pérennisation des plateformes régionales.
- Poursuivre la modernisation, la sécurisation et l'interopérabilité des plateformes numériques et systèmes d'information dédiés au secteur associatif.
- Renforcer la documentation statistique et institutionnelle des médias (nombre d'organes, répartition, couverture, statuts, soutiens publics).

V.3. Chantier 9 : Gouvernance administrative, économique et financière et dividende démographique

V.3.1. Bilan des progrès du chantier 9

Le chantier 9 « Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du dividende démographique » couvre huit interventions :

- i) Performance du système de planification du développement ;
- ii) Développement de la statistique, en aide à la décision ;

- iii) Capture effective du dividende démographique ;
- iv) Lutte efficace contre la corruption ;
- v) Amélioration du climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement ;
- vi) Gestion efficace des finances publiques ;
- vii) Promotion d'un secteur financier stable et inclusif, y compris les assurances ; et
- viii) Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines.

Le bilan des progrès décliné ci-après permet d'apprécier le niveau d'atteinte des indicateurs du cadre logique, d'analyser le financement mobilisé, identifier les défis et contraintes rencontrés pour l'année 2025, dernière année de mise en œuvre du Second Plan d'Action de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (PA2 SCAPP 2021-2025) et formuler des recommandations pour orienter la conception et la mise en œuvre du prochain plan d'action 2026-2030.

Un bilan contrasté des indicateurs du cadre logique du chantier 9

Le cadre logique du PA2 SCAPP 2021-2025 identifie un ensemble d'indicateurs pour mesurer le degré d'atteinte des objectifs du chantier « Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du dividende démographique » (tableau 28). Les données disponibles au titre de 2025 permettent d'apprécier les progrès accomplis sur la période de mise en œuvre du plan d'action.

Sur les indicateurs renseignés au titre de 2025, trois cibles ont été atteintes ou dépassées. La proportion d'adultes détenteurs d'un compte financier ou mobile a atteint 55%, dépassant la cible de 50%, portée par le développement des services de mobile paiement et les réformes du secteur financier. Le service de la dette en proportion des exportations a atteint exactement 7,00%, rejoignant précisément la cible fixée dans le cadre du PA2 SCAPP 2021-2025, grâce aux efforts conjugués de maîtrise de l'endettement et de diversification des exportations. Le score ODIN d'ouverture des données publiques s'est établi à 42 en 2024, maintenu au-dessus de la cible de 40 depuis 2023.

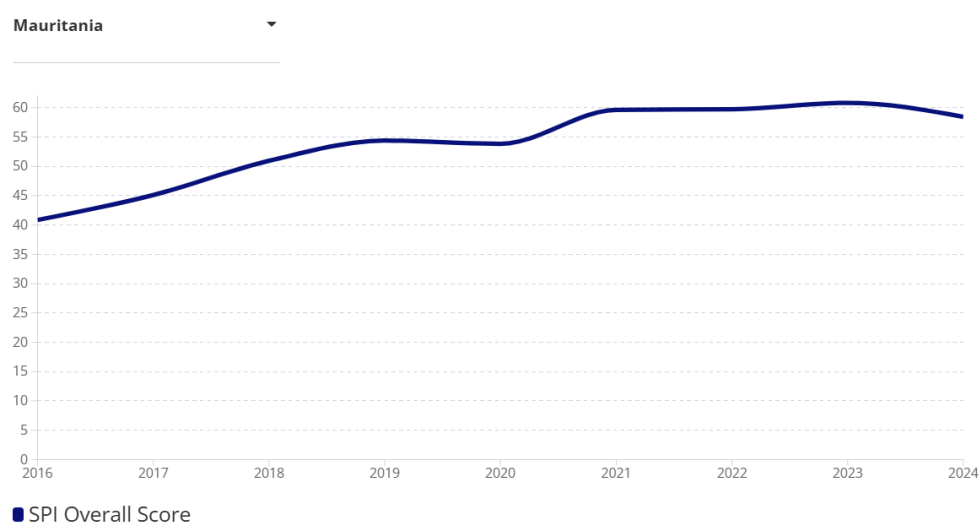
En revanche, plusieurs indicateurs demeurent en deçà de leurs valeurs cibles. Le score de l'indice de la perception de la corruption (CPI) stagne à 30/100 depuis 2022, loin de la cible de 40/100, reflétant le décalage habituel entre l'adoption des réformes et leur perception externe. La part du budget financé par les impôts nationaux s'est établie à 65,15% en 2025, en progression notable mais encore en deçà de la cible de 68%. Le nombre de succursales bancaires pour 100 000 adultes a atteint 21 en 2025, progressant vers la cible de 25 sans encore l'atteindre. La capacité statistique nationale, mesurée par les Indicateurs de Performance Statistique (IPS) de la Banque mondiale, s'est établie à 60,2 en 2025, inférieure à la cible de 65. Enfin, le nombre de services en ligne

transactionnels n'a atteint que 50 sur une cible de 110, illustrant les défis persistants de la transformation numérique de l'administration.

Tableau 28 : Indicateurs SCAPP de suivi du chantier 9

Intitulé de l'indicateur	Nature de l'ODD relatif à l'indicateur	Valeur / donnée de référence	Année de référence	Source de la valeur de référence	Valeur cible / Objectif	Source en 2024	Valeur en 2022	Valeur en 2023	Valeur en 2024	Valeur en 2025
Chantier 9 : Une gouvernance administrative, économique, et financière performante et la capture du dividende démographique (CDS 9)										
Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes	ODD 8.10.1a	15	2019	-	25 en 2025		12		14	21
Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles	ODD 8.10.2	38%	2020	-	50% en 2025		59.70%	ND	45.25%	55%
Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	ODD 17.1.2	57.68%	2020	-	68% en 2025		56.65%	56.00%	64.52%	65.15%
Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	ODD 17.4.1	10.93%	2020	-	7% en 2025		8.50%	9.20%	9.46%	7.00%
Mise en place de mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	ODD 17.14	NON	2020	-	OUI (en 2025)		Non	Non		
Score CPI (IPC)	Non ODD	29/100	2020	Corruption perception index	40/100 en 2025	Transparency International	30/100	30/100	30/100	30/100
Score de compétitivité	Non ODD	40.9	2019	WEF	60 en 2025					
Indicateur Doing Business ⁽¹⁾	Non ODD	51.1	2020	-	-					
Nombre de services reposant sur l'identité numérique	Non ODD	0	2020	-	20 en 2025		0		22	
Nombre de services en ligne transactionnels	Non ODD	0	2020	-	110 en 2025		0			50
Score de capacité statistique ⁽²⁾	Non ODD	57.8	-	Paris 21	65	BM	61.1	58.9	58.45	60.2
Score Ouverture des données (Open Data Inventory - ODIN) ⁽³⁾	Non ODD	34	-	Open Data Watch	40	Open Data Watch	34	41	42	
Taux de rétention scolaire des adolescentes inscrites dans les écoles secondaires dans les zones d'intervention du SWEDD	Non ODD	70%	-	-	95%	SWEDD	96.10%	97%	97%	

Graphique 5 : Indicateur de Performance Statistique (SPI global) 2025



Source : Banque mondiale

Un environnement macroéconomique favorable

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte macroéconomique globalement favorable, caractérisé par une croissance économique de 4,3%, un taux d'inflation maîtrisé à 1,3% et des réserves de change couvrant six mois d'importations. Ces fondamentaux ont fourni un cadre propice à l'accélération des réformes de gouvernance économique et financière, dont les effets se sont traduits par un excédent budgétaire notable, une hausse des recettes fiscales et douanières de 15,7% par rapport à 2024 — soit un accroissement d'environ 100 milliards MRO sans création de nouveaux impôts — et une réduction de la dette publique nominale de 43,9% à 41,5% du PIB entre fin 2024 et fin 2025. Ces résultats témoignent de la solidité du cadre macroéconomique mauritanien et de l'efficacité des politiques de consolidation budgétaire engagées au cours de la période.

Des avancées législatives et institutionnelles

L'année 2025 a été marquée par une production législative et réglementaire d'une ampleur exceptionnelle au titre du chantier 9. Parmi les textes les plus structurants adoptés au cours de l'année figurent le nouveau Code des Investissements, établissant un cadre modernisé d'attraction et de protection des investissements nationaux et étrangers ; la loi renforçant les mécanismes de résolution bancaire et de supervision du secteur financier ; trois lois majeures de lutte contre la corruption, dont une loi portant déclaration de patrimoine et d'intérêts des agents publics ; la loi sur les Établissements et Sociétés Publics ; la loi sur le statut des douanes et la loi ratifiant l'accord de financement du programme SWEDD+. Ces textes ont été complétés par un ensemble de décrets d'application et de textes réglementaires couvrant l'ensemble des domaines du chantier.

Sur le plan institutionnel, la création de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption, l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation des Marchés Financiers (ARMF), la création de la Commission indépendante des Établissements et Sociétés Publics et l'adoption du décret organisant l'Autorité de la Zone Franche de Nouadhibou constituent des jalons majeurs dans la modernisation de l'architecture institutionnelle de la gouvernance économique et financière du pays. Ces créations institutionnelles traduisent la volonté du Gouvernement de doter le pays d'organes de régulation et de supervision conformes aux standards internationaux, capables d'accompagner la transformation structurelle de l'économie mauritanienne.

Performance du Système de Planification et de financement du développement

Au titre de la planification du développement, l'évaluation globale du PA2 SCAPP 2021-2025 a été finalisée, constituant un exercice analytique indispensable pour tirer les enseignements de cinq années de mise en œuvre et préparer le passage au prochain plan

d'action. Le processus d'élaboration du 3^{ème} plan d'action SCAPP 2026-2030 a été lancé à travers un appel d'offres international.

Plusieurs documents stratégiques majeurs ont par ailleurs été finalisés, notamment la Stratégie Nationale de la Protection Sociale, la feuille de route des systèmes alimentaires et la Stratégie Nationale de Consolidation de la Paix et de Cohésion Sociale 2025-2030, présentée en Conseil des ministres le 31 décembre 2025. L'encadré ci-dessous permet de dresser la liste des stratégies et plans d'action en cours de mise en œuvre dans différents secteurs.

Sur le plan des financements extérieurs, 35 conventions ont été signées entre le 1^{er} janvier et le 29 décembre 2025 pour une valeur globale de 45,572 milliards MRU, dont 87% sous forme de prêts et 13% sous forme de dons, témoignant de la confiance renouvelée des partenaires techniques et financiers dans la trajectoire de réformes du pays.

Parallèlement, le Programme d'Investissements Publics (PIP) 2026-2028 a été actualisé, assurant la continuité de la programmation pluriannuelle des investissements publics.

L'arrimage entre planification stratégique et exécution budgétaire s'est renforcé avec le lancement de la généralisation du budget-programmes, traduisant un alignement accru entre les priorités de développement et les allocations de ressources.

Le programme gouvernemental 2025 a enregistré un taux d'exécution global de 92%, avec 278 activités réalisées sur 302 programmées, 40 grands projets entièrement achevés et un taux d'avancement du portefeuille des projets majeurs de 36% contre 34% en 2024.

Encadré 4 : Liste des Stratégies, politique et plan d'action

Stratégies, Politiques et Plans d'Action

1. *Stratégie Nationale de Protection Sociale 2025-2035*
2. *Stratégie Nationale d'Inclusion et de Promotion des Personnes Handicapées 2025-2035*
3. *Stratégie Nationale de la Jeunesse*
4. *Stratégie Nationale de Développement du Préscolaire 2025-2030*
5. *Programme National de Développement du Secteur de l'Éducation (PNDSE III)*
6. *Stratégie nationale de l'Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) 2023-2030*
7. *Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022-2030*
8. *Plan National de Sécurité Sanitaire (PANAS 2025-2029)*
9. *Document National de Réforme et de Développement de la Justice*
10. *Stratégie Nationale du Tourisme (élaborée en 2025)*
11. *Stratégie Nationale Mauritanienne pour la mise en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, MCIAT*
12. *Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon 2030 (Décembre 2022)*
13. *Plan National Environnement et Développement Durable 2026-2030 (PANEDD)*
14. *Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0)*
15. *Stratégie Bas-Carbone*
16. *Stratégie nationale de la Modernisation de l'Administration*
17. *Stratégie d'Encadrement de la Sédentarisation ;*
18. *Politique Nationale d'aménagement du territoire (PNAT)*
19. *Stratégie Nationale de l'Habitat Urbain*
20. *Politique Nationale de Planification Urbaine*
21. *Stratégie Nationale de la Décentralisation et du Développement Local (SNDDL)*
22. *Stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme*
23. *Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme 2026-2028*
24. *Schéma Directeur des Réformes des Finances Publiques 2025-2030*
25. *Stratégie Nationale Mauritanienne pour la mise en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine*

Développement de la Statistique, en aide à la décision

Dans le domaine statistique, l'ANSADE a maintenu une production régulière et diversifiée couvrant la conjoncture économique, la comptabilité nationale et les statistiques démographiques et sociales. Le rebasage de l'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) avec 2025 comme nouvelle année de base, intégrant les résultats de l'EPCV-2025, constitue une avancée méthodologique importante pour la mesure de

l'inflation. La restitution des résultats préliminaires du premier Recensement Général de l'Élevage, conduit conjointement par le Ministère de l'Élevage et l'ANSADE, et la collecte des données de l'EPCV-2025 constituent des réalisations majeures de l'année. L'élaboration d'un modèle de prévision macroéconomique et la création d'un Observatoire national de l'emploi renforcent par ailleurs les capacités analytiques du système statistique national au service de la prise de décision.

Capture effective du dividende démographique

En matière de capture du dividende démographique, l'adhésion de la Mauritanie au programme SWEDD+, dont l'accord de financement est entré en vigueur le 8 septembre 2025, constitue l'avancée la plus structurante de l'année, ouvrant la voie à un renforcement significatif des interventions en faveur de l'autonomisation des femmes et de la santé reproductive. Le lancement de la plateforme nationale du service civique, encadrée par la loi et mobilisant des milliers de volontaires dans les secteurs prioritaires, et l'institution du Prix du Président de la République pour les actions volontaires illustrent par ailleurs la dynamique de mobilisation citoyenne engagée dans le cadre de la capture du dividende démographique.

Lutte efficace contre la corruption

La lutte contre la corruption a enregistré des résultats opérationnels tangibles et mesurables. Les missions d'inspection de l'Inspection Générale de l'État ont porté sur environ 43 milliards MRO de dépenses publiques, révélant des irrégularités d'environ 900 millions MRO dont 78% ont déjà été recouverts. Onze dossiers de soupçons de malversations ont été transmis aux autorités judiciaires et plus de 600 agents fictifs ont été licenciés à la suite de l'opération d'assainissement des bases de données. Sur le plan de la transparence de la commande publique, la proportion des marchés conclus par entente directe a été ramenée de 34% en 2019 à 13,6% en 2025, témoignant d'une progression notable vers plus de concurrence et de transparence dans la gestion des deniers publics. L'assainissement des services publics a également produit des résultats significatifs, avec une réduction sensible des déficits de la SOMELEC et de la SNDE et la récupération de plus de 80 espaces publics illégalement occupés.

Amélioration du Climat des affaires et promotion du secteur privé

L'amélioration du climat des affaires a bénéficié d'une impulsion majeure avec la signature de contrats PPP structurants, notamment le complexe sucrier de Foug Gleita et la centrale hybride solaire et/ou éolienne de 220 MW dont la première pierre a été posée par le Président de la République le 26 décembre 2025. La digitalisation complète du Guichet Unique de l'APIM via la plateforme Khidmaty a permis la création de près de 4 000 entreprises au cours de l'année. L'adoption d'une nouvelle loi régissant le secteur industriel et le lancement d'études de faisabilité pour des industries stratégiques —

acier, engrais, pétrochimie — posent les jalons d'une diversification industrielle de l'économie mauritanienne.

Gestion efficiente des finances publiques

La gestion des finances publiques a progressé sur l'ensemble des axes du Schéma Directeur des Réformes 2025-2030. La constitution d'une équipe technique centrale au sein de la Direction Générale du Budget, l'organisation de formations au profit de l'ensemble des sectoriels et la sensibilisation de 30 députés sur les spécificités du budget-programme ont posé les bases indispensables au basculement prévu pour 2026. L'actualisation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme 2026-2028 avec l'appui technique de la BAD, l'émission de nouvelles Obligations du Trésor à long terme et la promulgation de la loi de règlement définitif du budget 2023 illustrent les progrès accomplis en matière de transparence et de gestion rigoureuse des finances publiques.

Promotion d'un secteur financier stable et inclusif

Sur le plan du secteur financier, la promulgation de la loi renforçant les mécanismes de résolution bancaire et la mise en place du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution renforcent la résilience du système bancaire mauritanien. L'opérationnalisation progressive de l'Autorité de Régulation des Marchés Financiers (ARMF), avec la nomination de son président et l'adoption de son décret d'organisation, ouvre la perspective d'un développement du marché des capitaux comme source complémentaire de financement de l'économie nationale.

Transformation de l'administration et amélioration de la performance de ses ressources humaines

La transformation numérique de l'administration s'est traduite par la mise en ligne de 12 nouveaux services publics via la plateforme Khidmaty, la réception de 21 000 plaintes sur la plateforme Aïn avec un taux de traitement de 97%, la mise en service du Data Centre national de Nouakchott et l'achèvement du réseau de fibre optique de l'administration publique dans le cadre du Projet Riyad. Le Ministère de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration a par ailleurs conduit plusieurs chantiers complémentaires de numérisation, notamment le développement d'une application de gestion des bourses étudiantes, la digitalisation des procédures de la SOMELEC et de la SNDE et l'élaboration d'une Stratégie de Modernisation de l'Administration, visant à favoriser la simplification et l'efficacité administrative, réduire la complexité des démarches administratives et rationaliser les procédures.

V.3.2. Analyse des défis et contraintes du chantier 9

Malgré ces avancées substantielles, plusieurs défis structurels persistent et devront faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre du prochain plan d'action. La

stagnation du score CPI appelle une mise en œuvre plus effective et visible des réformes anticorruption, notamment à travers l'opérationnalisation complète de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption et l'application systématique de la loi sur la déclaration de patrimoine.

La transition vers le budget-programme constitue un chantier de transformation profonde dont la réussite dépendra non seulement de la conformité formelle des documents budgétaires produits par les ministères, mais surtout de l'internalisation d'une véritable logique de gestion axée sur les résultats.

Les difficultés d'absorption des financements extérieurs nécessitent un renforcement des unités de gestion de projets et une simplification des procédures de passation des marchés.

Enfin, l'atteinte d'une couverture significative en matière de services en ligne transactionnels requiert un effort soutenu d'investissement dans la connectivité numérique et dans le renforcement des capacités des administrations sectorielles à adapter leurs processus métier aux exigences de la dématérialisation.

V.3.3. Financement du chantier 9

Le financement du chantier « Gouvernance économique, financière et administrative et Capture du dividende démographique » reflète un engagement budgétaire soutenu de l'État mauritanien, avec une mobilisation croissante des ressources propres nationales.

Le financement du chantier en 2025 s'est élevé à 3 013,19 millions MRU en programmation, dont 88,3% sur ressources propres de l'État mauritanien, témoignant d'un engagement budgétaire national soutenu en faveur des réformes de gouvernance. Le taux d'exécution global a atteint 90,6%, avec 2 729,31 millions MRU décaissés.

Le financement extérieur, d'un montant programmé de 351,54 millions MRU, a affiché un taux d'exécution de 72,5%, contrastant avec des performances très inégales selon les projets : si le projet HISWACA a enregistré un taux d'exécution exceptionnel de 169%, trois projets sur huit n'ont enregistré aucun décaissement, révélant des difficultés structurelles de capacité d'absorption qui constituent un défi persistant pour la mobilisation efficace des ressources extérieures.

Tableau 29 : Financement du chantier 9

	2024			2025		
	Programmation	Décaissements	Taux d'exécution	Programmation	Décaissements	Taux d'exécution
Financement extérieur	988,35	771,83	78%	351,54	254,68	72%
Financement Etat	ND	ND		2 661,65	2 474,63	93%

Financement total				3 013,19	2 729,31	91%
--------------------------	--	--	--	-------------	-------------	-----

Source : DGFCE/MAED

V.3.4. Recommandations du chantier 9

Les recommandations ci-après découlent de l'analyse des réalisations, des défis et des contraintes identifiés au cours de la mise en œuvre du chantier 9 en 2025. Elles visent à orienter les efforts du prochain plan d'action SCAPP 2026-2030 pour chacune des huit interventions du chantier.

Performance du système de planification du développement. Il est recommandé de renforcer les mécanismes de suivi-évaluation au niveau sectoriel, en dotant les départements ministériels de capacités suffisantes pour alimenter régulièrement les systèmes de collecte et de remontée des données de performance.

Développement de la statistique, en aide à la décision : Il est recommandé d'accélérer la publication et la diffusion des résultats du RGPH-5 et de l'EPCV-2025, dont les données constituent un socle indispensable pour la planification sectorielle. L'adhésion de la Mauritanie à la Charte des données ouvertes et au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert constituerait une avancée significative pour améliorer le score ODIN et renforcer la redevabilité dans la diffusion des données publiques.

Capture effective du dividende démographique : La pleine opérationnalisation du programme SWEDD+, dont l'entrée en vigueur date de septembre 2025, devra être accompagnée d'un dispositif de suivi-évaluation rigoureux permettant de mesurer les effets des interventions sur l'autonomisation des femmes et des adolescentes et sur les indicateurs de santé reproductive. Il est recommandé d'intensifier les actions de sensibilisation communautaire et de changement social et comportemental, en s'appuyant sur les réseaux de leaders religieux et communautaires dont l'efficacité a été démontrée dans les phases précédentes du programme SWEDD.

Lutte efficace contre la corruption : La priorité pour les années à venir réside dans l'opérationnalisation complète de l'Autorité nationale de lutte contre la corruption, dont tous les organes devront être constitués et dotés des ressources humaines, financières et techniques nécessaires à l'exercice effectif de leurs missions. L'adoption rapide de l'ensemble des décrets d'application de la loi sur la déclaration de patrimoine et des conflits d'intérêts est indispensable pour que ce dispositif produise des effets dissuasifs tangibles. Il est également recommandé de renforcer les capacités des institutions de contrôle — IGE, IGF et Cour des Comptes — en matière de traitement des dossiers et de suivi de l'application de leurs recommandations.

Amélioration du climat des affaires et promotion du secteur privé et de l'investissement : La modernisation du cadre juridique de l'investissement et du PPP devra être accompagnée d'une communication proactive à destination des investisseurs

nationaux et étrangers, afin de valoriser les réformes engagées et d'en accélérer les retombées en termes de flux d'investissements. Il est recommandé de renforcer les capacités opérationnelles de l'APIM dans son nouveau rôle élargi sous tutelle de la Primature, en lui dotant des ressources nécessaires pour assurer un accompagnement de qualité aux porteurs de projets. De même, le nouveau Code de la commande publique, dont l'élaboration est en cours, devra être adopté dans les meilleurs délais et accompagné d'un programme de formation des acteurs de la chaîne de la commande publique.

Gestion efficace des finances publiques : La réussite du basculement vers le budget-programme en 2026 constitue la priorité majeure de cette intervention pour les années à venir. Il est recommandé d'intensifier l'accompagnement des ministères sectoriels dans l'appropriation des outils du budget-programme, en veillant notamment à ce que les Projets Annuels de Performance (PAP) et les Cadres de Dépenses à Moyen Terme ministériels (CDMT-m) reflètent une véritable réflexion sur les objectifs sectoriels, les priorités d'allocation des ressources et les indicateurs de résultats pertinents pour chaque département.

Promotion d'un secteur financier stable et inclusif : L'opérationnalisation complète de l'Autorité de Régulation des Marchés Financiers (ARMF) constitue une priorité pour les années à venir, afin de doter le pays d'un cadre de supervision des marchés de capitaux permettant de diversifier les sources de financement de l'économie nationale. Le renforcement de la supervision bancaire devra être poursuivi afin de consolider la résilience du système financier face aux risques émergents.

Transformation de l'administration et performance des ressources humaines : L'accélération de la numérisation des services publics devra être poursuivie avec l'objectif d'atteindre un niveau de couverture plus proche de la cible initiale de 110 services en ligne transactionnels, en priorisant les services à fort impact sur la vie quotidienne des citoyens et des entreprises. Il est recommandé de renforcer la connectivité numérique dans les zones rurales et enclavées, condition sine qua non pour que les bénéficiaires de la transformation numérique profitent à l'ensemble de la population mauritanienne. Enfin, il est recommandé de poursuivre et d'approfondir les opérations d'assainissement des fichiers du personnel de l'État.

VI. ANNEXES

VII.1. Bibliographie

- Bilans des principales réformes et activités réalisées en 2025 par les Ministères
- Rapports annuels de mise en œuvre du second plan d'action de la SCAPP pour les années 2022, 2023 et 2024
- Bilan de l'action du gouvernement pour l'année 2025 et les perspectives de l'action du gouvernement pour 2026
- Budget Consolidé d'Investissement 2025 ;
- Exécution BCI 2025
- Loi des finances 2025
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat en Mauritanie RGPH 2023
- Enquête Emploi 2024 et 2025
- Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030
- Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2023
- Second Plan d'action 2021 -2025 de la SCAPP, Volume II
- Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP - Volume I
- Décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP, 2019
- Loi d'orientation 2018-021 relative à la SCAPP, 2018
- Agenda 2030-Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015
- Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, 2017, Révision 2024
- Stratégie Nationale d'Industrialisation à l'horizon 2030, Décembre 2022
- Bilan des principales réformes et activités réalisées pour la période de janvier à novembre 2024, Ministère de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires (MPIMP)
- Stratégie Nationale Mauritanienne pour la mise en vigueur de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine, MCIAT
- Les principales réalisations du secteur de janvier à novembre 2024, Ministère des Mines et de l'Industrie
- Synthèse sur les réalisations 2024 du MTNIMA et ses perspectives pour 2025,
- Bilans, 2025 et perspectives 2026, Plans d'action 2026 pour les Ministères MET, MNTMA, HU, AH, MPM
- Bilan des principales réformes et activités réalisées en 2025 pour le ministère de l'élevage
- Loi d'orientation 023-2022 du système éducatif national ;
- Rapport d'Etat de diagnostic du system éducatif RESEN 2023

- Programme national de développement du secteur de l'éducation II et III, ministère de l'Éducation nationale, Mauritanie
- Politique nationale enseignante 2023-2030, mai 2023, ministère de l'Éducation nationale et de la réforme du système éducatif, Mauritanie
- Rapport d'évaluation indépendante du PNDSE II, Institutions et développement, 2024, Mauritanie
- Rapport de la revue conjointe du PNDSE
- Les rapports thématique RGPH 2023, ANSADE, Mauritanie
- Indicateurs de prestation de services en éducation (SDI), 2024, ANSADE, Cellule d'évaluation, Mauritanie
- Les matrices de suivi des Programmes de Travail Annuels (PTA) des départements sectoriels, 2025, Primature, Mauritanie
- Programme du président de la République « Mes Ambitions pour la Patrie »
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2025
- Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2022 – 2030
- Bilan annuel du ministère de la santé pour l'année : 2025
- Plan d'Action ministère de la Santé : 2025
- Loi des finances rectificative LFR 2025
- Les tableaux d'analyse du RGPH 2023
- Annuaire des statistique sanitaires SNIS 2025
- Rapport HHFA 2024-2025
- Bilan de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY 2025. ;
- Bilan et des perspectives du MHUAT 2025,
- Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2025 ;
- Bilan MIDEDEC 2025 et Perspectives 2026
- Bilan MIDEDEC 2025
- Budget Consolidé d'Investissement 2025 ;
- Loi des finances 2025
- Programme Elargi du Président de la République (ProPEP)
- Rapport CNDH 2025
- Bilan narratif et matrice de suivi du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CDHAHRSC), exercice 2025.
- Bilans et supports du Ministère de la Justice (réformes juridiques, professionnalisation, infrastructures judiciaires et pénitentiaires, justice juvénile, coopération judiciaire internationale), exercice 2025.
- Bilan des activités du programme d'appui au secteur de la justice et de son volet de justice de proximité (mouslihs) dans le Hodh El Chargui, exercice 2025.
- Supports du secteur de la communication et des relations avec le Parlement relatifs au développement des médias et au dialogue institutionnel, exercice 2025.

- Documents de suivi de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes et le trafic de migrants (INLCTPTM).
- Rapports nationaux soumis aux mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme (EPU, Convention contre la torture, Chartes arabe et africaine).